

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE DE BRUXELLES

1909

II

D^r CARTON

ORNEMENTATION ET STIGMATES TÉGUMENTAIRES
CHEZ LES INDIGÈNES DE L'AFRIQUE DU NORD

(Séance du 26 juillet 1909.)

AVERTISSEMENT

L'amour de la parure, la foi dans les pratiques de la magie sont deux sentiments particulièrement développés chez les peuples primitifs. A ce point de vue, comme à tant d'autres, l'Africain du Nord, le Berbère, — pour employer ce terme dans son sens le plus général, celui d'habitant de la Berbérie, — est demeuré très près de ses origines.

Nous le retrouvons à peu près tel qu'il fut il y a de longs siècles, malgré les influences diverses qu'il a subies. L'étude de son passé nous apprend que, s'il a paru sacrifier aux civilisations des peuples qui se sont installés successivement sur son sol, en acceptant tout ou partie de leurs mœurs, de leur langue, de leur religion, ce sacrifice ne fut jamais complet. Sous les formes variées que le vainqueur lui prêta, il conserva fidèlement, religieusement, c'est le cas de le dire, le germe des traditions ancestrales caché parfois sous des floraisons étrangères, jamais détruit dans un sol qui lui était éminemment favorable, vite ressurgi dès que les circonstances le dégageaient des envahissements passagers.

Ce n'est pas le lieu de rappeler ici toutes les formes sous lesquelles on rencontre à chaque pas, en Afrique, de telles survi-

vances, depuis le costume immuable, la forme des maisons ou « mappalia », celle de la céramique trouvée dans les dolmens, et que font encore les femmes sous la tente, celle des instruments aratoires, dont quelques-uns utilisent encore le tranchant des silex.

L'exemple le plus lumineux peut-être de cette persistance nous est fourni dans la manière dont la religion africaine, ou, si l'on veut, libyco-punique, réagit en présence du panthéon gréco-romain.

Pour avoir donné les noms des divinités de ce dernier aux dieux de la vieille Afrique, remplacé ses grossiers sanctuaires par les colonnades des temples corinthiens, quels rites à la saveur de « terroir » bien marquée, quelle curieuse et étrange symbolique, quelle foi même en la puissance de ses anciennes pratiques ne conserva pas la population africaine ! Et ne retrouvons-nous pas celle-ci telle qu'elle fut jadis, nous le savons sûrement, avec son amour des grands festins, son culte pour les sacrifices sur les autels grossiers, les haillons suspendus aux arbres sacrés, les tombes aux enceintes de pierres brutes ?

Une pratique chère à nombre de peuples primitifs consiste à appliquer ou à fixer de manière plus ou moins durable sur la peau, des ornements, des stigmates d'un caractère souvent ornemental ou médical, participant parfois des deux.

Les anciens aimaient aussi à s'enduire de couleur certaines parties du corps. La mode de se teindre les lèvres, les joues, les cils, que pratiquent encore nombre d'Européennes, n'est à certains points de vue qu'un diminutif de celle qui poussait les anciens à se barbouiller de lie de vin, de sang au cours de certains rites bachiques ou religieux. Et celle-ci se retrouve plus près de son origine chez ces Africains qui, lorsqu'ils se font « tirer », à l'aide d'incisions ou de scarifications, le sang du front, le laissent couler et sécher sur la figure, comme chez ceux qui se badigeonnent de henné les mains et les pieds.

Cette constatation permet de saisir comment certaines pratiques religieuses, ou — ce qui revient au même — médicales au début, ont pu, dans la suite, devenir ornementales.

Il faut reconnaître, d'ailleurs, qu'en Berbérie l'indigène n'a pas, en cette matière, les scrupules que l'on rencontre chez l'Européen. Et l'on peut en voir assez souvent qui se promènent en présentant sur le nez, de superbes badigeonnages de teinture d'iode ou d'onguent mercuriel, sans que personne autour d'eux ne s'en étonne.

et ce n'est même pas sans un certain sentiment de vanité, semble-t-il, que le sujet ainsi « décoré » étale un mode curatif dont il est satisfait.

On ne saurait donc s'étonner de voir l'Africain du Nord recourir très fréquemment à l'emploi de modes variés dans la décoration des téguments.

Pour ne parler que de ceux qui résultent de pratiques volontaires, je pense que cette tendance à s'orner, à se surcharger ainsi le derme et l'épiderme, est née surtout du désir d'ajouter quelque chose à l'individu ou, pour rester dans la généralité, de l'amour de soi.

De même qu'il aime à revêtir les vêtements de couleur éclatante, de même l'Africain a trouvé dans le tatouage un mode de parure qui, facile à se procurer et économique, lui donnait en outre le moyen de suppléer à une indigence qui l'empêche de s'en procurer d'autres ou de se soustraire à la misère qui le forcerait souvent à se défaire de ces derniers. C'est, pour employer, en la modifiant quelque peu, l'image de M. Doutté, un ornement permanent.

De même qu'il constitue un ornement économique, le tatouage est encore un remède peu coûteux et, circonstance particulièrement commode, qui n'a pas besoin d'être renouvelé. L'Africain a une très grande confiance dans ce moyen thérapeutique. Que de fois mes tirailleurs ne m'ont-ils pas dit : « Je ne guérissais pas du mal que j'éprouvais en ce point ; je me tatouai, et je guéris ». J'en ai même vu qui, sortis de l'hôpital après guérison, se faisaient appliquer quelques tatouages pour confirmer celle-ci. On conçoit, d'après ce qui a été dit ci-dessus, que si, comme le rappelle M. Doutté, Mahomet proscrit le tatouage, il soit cependant resté en usage chez les populations africaines.

Il est d'ailleurs exceptionnel qu'un indigène de la Berbérie porte un seul tatouage médical, car on retrouve ici une mentalité très fréquente également chez les civilisés : la manie des drogues. Certains sujets, dont quelques-uns seulement sont atteints d'affections rebelles ou chroniques, ont tout le corps couvert de stigmates tatoués (voir pl. X et pl. XI, fig. 119 à 124).

Les tatouages non médicaux sont, en général, simplement ornementaux. Il en est qui, nous en avons la certitude, ont eu pour les premiers Africains une signification dont leurs descendants n'ont aucune idée et que ceux-ci reproduisent, d'ailleurs, avec une religieuse persistance. Ce sont les représentations ou les symboles de divinités astrales, d'animaux. L'épiderme est, pour le Berbère,

tout comme les murs de sa maison, un support pour recevoir les dessins de figures destinées à l'orner, à en écarter les mauvaises influences.

On ne saurait donc s'étonner si les modernes se dessinent le scorpion au-dessus du talon pour les mêmes causes ou dans le même but que les Carthaginois, qui plaçaient des images de scorpions dans les fondations de leurs maisons.

Il me paraît admissible, du reste, que le tatouage exerce une action curative réelle, soit directe par révulsion, soit indirecte, par suggestion. Mais pour les indigènes, ses effets tiennent de la sorcellerie, comme à leurs yeux l'écriture. De part et d'autre, on se sert d'une espèce de plume et d'une matière colorante; des deux côtés on trace des signes là sur la peau, et ici sur une « pellicule », et ceux-ci sont indélébiles. Le fellah ignorant ne doit guère y voir beaucoup de différence. Le tatouage est simplement pour lui une écriture douée de propriétés particulières.

Très souvent l'action du tatouage est complétée par l'application du feu faite à l'aide d'un « cachet » au fer rougi, ou d'un chiffon incandescent. Il semble que c'est surtout à l'intensité de l'effet produit, à la douleur, que l'action curative doit être attribuée. N'est-ce pas encore chez nos civilisés une croyance répandue que plus la médecine est mauvaise, plus la potion est compliquée, plus elle est efficace? Souvent, dans ma clientèle israélite, à Sousse, des malades me montraient une ordonnance faite par un de mes collègues, comprenant une douzaine de substances, s'extasiant en disant : Comme c'est travaillé! On verra que l'on attribue aussi quelque importance, pour l'obtention du résultat cherché, à la figure que formeront ensuite les cicatrices des brûlures. Mais si dans le tatouage l'effet « morphologique » ornemental est, dans certain cas, surtout recherché, tandis que l'effet curatif passe au second plan, c'est le contraire dans l'application du feu.

A force de se répéter durant des siècles, bien des figures dont le sens était perdu ont dû peu à peu se « styliser ». J'ai essayé de reconnaître quelle a pu être la forme principale de quelques-unes d'entre elles et de la dégager des accessoires qui paraissent y avoir été surajoutés. On verra plus loin comment ainsi — et, je dois le déclarer dès maintenant, sans idée préconçue — j'ai été amené à voir en elles la figure d'animaux que, nous le savons d'autre part, vénéraient ou, ce qui revient au même, redoutaient certains peuples de l'Afrique. J'ai tenté également de définir les règles de pure esthétique ou, pour parler plus simplement, de pure symétrie qui

ont présidé à l'adoption de certaines formes, au choix de leur emplacement.

Une des observations les plus intéressantes qui aient été faites, il y a déjà quelques années, à propos des tatouages tunisiens, est celle de la survivance ou de la persistance de certains signes que l'on rencontre fréquemment dans la symbolique des paganismes romains et puniques. Les D^{rs} Bazin ⁽¹⁾, Bertholon ⁽²⁾ et Vercoutre ⁽³⁾ ont fait, à ce propos, d'intéressants rapprochements au sujet desquels il y a peut-être lieu de faire certaines réserves. Désirant étayer ma propre opinion sur des faits, je reviendrai plus loin sur cette question. Mais pour mettre le lecteur à même de bien saisir cette dernière, je donnerai ici un curieux exemple de la désinvolture avec laquelle les Africains du Nord interprètent les figures dont ils ne saisissent plus le sens.

On rencontrera souvent, au cours de l'étude qui va suivre, un signe ayant le plus souvent la forme d'un trident, mais pouvant aussi présenter jusque cinq ou sept dents. Il est facile de voir, en rapprochant ces formes les unes des autres, qu'elles dérivent d'une figure chère aux modernes Africains, comme elle a été chère aux Carthaginois, la main. Or, tous nos tirailleurs en faisaient invariablement tantôt un peigne et tantôt une tondeuse, instruments qu'ils ne connaissaient pas dans leurs tentes, c'est-à-dire à l'époque où ce tatouage leur fut appliqué, mais qu'ils ont rapidement appris à connaître au régiment! De même, des nombreux appendices en forme de chevrons, qui forment un des principaux éléments du grand tatouage de l'avant-bras, ils font des tentes!

Il y a là une interprétation toute professionnelle et toute moderne, qui montre avec quelle facilité les indigènes ont pu altérer le sens de figures dont la forme s'est transmise de génération en génération.

C'est précisément parce que j'ai constaté combien cette altération rendait parfois difficile la détermination de certains signes, que j'ai multiplié ici la reproduction des tatouages de manière à

(1) L'ANTHROPOLOGIE, I, 1890, pp. 566-579. *Étude sur le tatouage dans la Régence de Tunis.*

(2) BULL. DE GÉOGR. HIST., 1891, p. 467. *Exploration anthropologique de la Kroumirie.* (ASSOC. FRANÇ. POUR L'AVANC. DES SCIENCES, 1896, I, p. 200.)

(3) *Origine et signification des tatouages observés sur les indigènes tunisiens.* Épinal, 1892, in-8°, et COMPTES RENDUS ACAD. DES INSCRIP. ET BELLES-LETTRES, 9 décembre 1892.

permettre au lecteur de se faire lui-même une opinion. Les études de tatouages africains faites jusqu'ici n'ont pas été assez étendues pour permettre de se faire une idée de l'ensemble de leurs caractères. J'aurais voulu, par le grand nombre de figures, combler cette lacune et je suis heureux d'avoir pu le faire en partie, grâce au concours de la Société d'anthropologie de Bruxelles.

Ayant été appelé à diriger, pendant six ans, le service médical du 4^e régiment de tirailleurs, corps dont l'effectif était considérable, puisqu'il atteignait un total de 6,000 hommes, j'ai eu l'occasion d'y voir journellement des soldats portant des tatouages. Aux visites de santé ou d'incorporation, j'en voyais passer sous mes yeux, en quelques heures, plusieurs centaines. Et peu à peu les traits essentiels qui formaient ces dessins, se répétant plus que les autres, superposant, en quelque sorte, leur image sur ma rétine, m'apparaissaient avec netteté.

C'est donc malgré moi, en quelque sorte, que je fus amené à généraliser et à saisir tout l'intérêt que présenterait une étude de ce genre, entreprise sur une vaste échelle et surtout sur des individus provenant de points très différents de toute la Tunisie, montrant ainsi de quelle manière peuvent être généralisées les considérations découlant de cette étude.

J'ai donc relevé et fait relever par des infirmiers ou des convalescents tout ce qui me paraissait intéressant. Ce n'est que quand j'eus réuni plusieurs centaines de ces dessins, que je pensai à les classer en vue d'une étude que je n'eusse sans doute point publiée, si je n'y avais été invité par mon éminent et regretté compatriote, M. le Dr Hamy, membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, à qui j'avais rendu visite, quelques semaines avant sa mort, en sa propriété du Waast.

Les dessins que je reproduis ici, faits par des militaires qui n'étaient pas des artistes, ont un caractère de naïveté auquel je me suis bien gardé de toucher, parce qu'ils sont une garantie de la sincérité de la reproduction.

Ils représentent un triage fait sur plus de 15,000 sujets. Pour la présente étude, j'ai fait un choix parmi les fiches établies sur ceux-ci, de manière à en retenir les types les plus caractéristiques ou les plus intéressants.

Je dois, dès maintenant, avertir que je distingue deux grandes classes de tatouages, dont je préciserai plus loin les caractères respectifs : les tatouages berbères, c'est-à-dire ceux qui, pratiqués au fond des tribus, offrent des figures établies d'après un type très

ancien, et les tatouages modernes, pratiqués en des endroits où leur ornementation a subi des influences extrêmement diverses. Je ne m'occuperai méthodiquement que des premiers.

Je dois enfin adresser mes plus sincères remerciements à M. Gaudet, architecte du Service des Travaux publics à Tunis qui, avec la plus grande patience, s'est appliqué à grouper et à reproduire les plus typiques des tatouages dont il va être question. Mon ami M. le capitaine Le Bœuf a aussi bien voulu prendre à mon intention de précieux renseignements sur les tatouages dans l'Extrême-Sud tunisien, qui m'ont été très utiles et dont je suis heureux de le remercier.

I. — DES TATOUAGES EN GÉNÉRAL.

ORIGINE. — Deux questions se posent au sujet de l'origine des tatouages. Comment l'usage en a-t-il été implanté chez les peuples de l'Afrique du Nord? Quel sentiment l'a fait naître?

Je n'insisterai pas sur le premier de ces points, voulant me borner ici à rechercher l'ancienneté des tatouages en ce pays et à quelle époque ou à quelles conceptions religieuses ou autres il faut les attribuer. Un fait peut, cependant, être admis dès maintenant, c'est l'emploi du tatouage dans une haute antiquité chez des peuples de l'âge de la pierre. D'où l'on peut admettre qu'une pareille coutume dut être employée en Afrique, à l'époque de la pierre. Je crois devoir, dès maintenant attirer l'attention sur un fait très intéressant. C'est l'emploi, signalé par Poutiatin (*), de petits silex triangulaires utilisés pour les tatouages par les peuples primitifs. La présence de nombreux et très fins triangles du même genre, en très grande abondance, dans les *tumuli* du Sahara, peut à mon avis être attribuée à une coutume analogue, car, en raison de leurs très faibles dimensions, les silex taillés du Sahara, que l'on considère généralement comme des pointes de flèches, me paraissent plutôt avoir dû servir de lancettes qui auraient convenu aux usages multiples que l'on retrouve encore chez les modernes Africains : saignée, scarifications, tatouages, etc.

(*) Voir POUTIATIN, *Contribution à l'étude du tatouage*. (ASSOC. FRANÇ. POUR L'AVANC. DES SCIENCES, 1901, II, p. 740.)

M. le Dr Bertholon, dans une étude très documentée ⁽¹⁾, a tenté de préciser les origines les plus lointaines de ce mode de parure. Les influences qu'il signale me paraissent réelles; mais il est, à mon sens, difficile d'admettre que d'autres, venues de régions différentes, ne s'y soient pas juxtaposées.

Je ne retiendrai ici, des rapprochements si intéressants qu'il a faits, que ses remarques sur ce qui a trait à l'Égypte. Les dessins tracés sur la statuette néolithique de Nayada rappellent complètement, par leur allure et même par leur forme, les tatouages africains, notamment par l'emploi fréquent des chevrons et la présence de quadrupèdes. On remarque aussi un tatouage de poitrine qui rappelle, à s'y méprendre, certaines des figures modernes. On sait d'ailleurs, de source certaine, que les anciens Égyptiens se tatouaient en partie le visage ⁽²⁾.

Les décorations tégumentaires des Tamahous (fig. 12 à 15) rappellent aussi ces derniers.

On verra plus loin combien il est remarquable de retrouver,

(1) ARCHIVES D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE, n° 130, 1904. *Origine néolithique et mycénienne des tatouages des indigènes du nord de l'Afrique.*

Sans adopter complètement toutes ses conclusions, ni les rejeter, je dois avouer qu'il m'est difficile de voir des tatouages dans les signes placés sur certaines des figures qu'il reproduit. Les figures de *Tordos* (n° 1) me paraissent représenter, non des tatouages, mais des animaux tenus sur les bras, dans l'attitude de certaines statuettes votives plus récentes, et qui représentent le personnage portant l'agneau qu'il doit offrir à la divinité. Les autres dessins tracés sur cette même figure peuvent représenter un pagne, bien plus qu'une décoration tégumentaire. Le triangle lui-même ne se voit-il pas, de nos jours, formé par la ceinture et la *fouta* que portent les Juives tunisiennes? Il n'est donc pas certain, à mon avis, que la région abdominale ait été jadis le siège de prédilection des tatouages. On verra d'ailleurs que, comme chez les Égyptiens cités par M. Bertholon, les modernes Africains évitent, au contraire, d'en placer en cette région.

Dans les figures étranges de *Coucouteni* (fig. 3), il ne me semble pas démontré qu'il y ait des tatouages, ni même des peintures : il peut ne s'agir que d'une fantaisie ou tout au plus de la représentation d'un vêtement. Et il me paraît hasardeux, dans ces conditions, de faire de ces statuettes un document *important* pour l'histoire du tatouage. Dans les figures 8, 9 et 10, on peut trouver plutôt la représentation d'un vêtement, d'un pagne, que d'un tatouage. Dans la première on distingue nettement le bandeau formant une large ceinture serrée et fixée ainsi au-dessus des hanches. Dans les figures 9 et 10, le vêtement fixé par un tour circulaire ou par une ceinture à la taille est enroulé au-dessous de celle-ci, sur l'abdomen, puis recouvre la racine des cuisses.

(2) MASPERO, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, p. 22.

dans nos tatouages africains, les traces d'un culte pour certains animaux vénérés des Égyptiens. Et cette constatation me paraît entraîner la possibilité soit d'une communauté d'origine, soit d'une réelle filiation entre les habitants de ce pays et ceux des modernes Africains.

Je me borne, pour le moment, à cette simple observation, pour en venir à l'existence de ce mode de parure dans l'ancienne Afrique.

M. le Dr Bertholon a rappelé qu'Hérodote signale l'emploi du tatouage chez les Libyens Maxyes et les Gyzantes ⁽¹⁾.

Corippe parle aussi quelque part de femmes maures qui étaient tatouées ⁽²⁾.

Laissant de côté les témoignages des historiens, je rappellerai seulement qu'on a trouvé, dans certaines sépultures préhistoriques, des traces de couleurs qu'on a attribuées à des restes de tatouages ⁽³⁾.

Sur les masques peints de Carthage, une ornementation reproduit certainement des tatouages — à moins que ce ne soit une peinture — formés de grandes raies allant de la bouche aux oreilles, en entourant la bouche, et qui sont semblables à celles que se font encore certaines peuplades de l'Afrique et surtout les Indiens d'Amérique ⁽⁴⁾. Sur un certain nombre de stèles puniques dédiées à Tanit, on voit la main levée sur laquelle a été gravée la petite figure triangulaire dite de Tanit, qui paraît bien aussi représenter là un tatouage ⁽⁵⁾.

Dans la nécropole romaine de Sousse, on a trouvé des statuettes peintes sur lesquelles des tatouages étaient très nettement représentés.

Le tatouage paraît donc être une coutume remontant, en Afrique, à la plus haute antiquité et même à l'époque préhistorique.

Je dois rapporter cependant à ce sujet une théorie sur l'origine des tatouages, qui m'a été indiquée par M. le capitaine Le Bœuf. Les indigènes font remonter la pratique du tatouage, chez les populations de l'Afrique du Nord, à l'époque des invasions arabes.

(1) M. le Dr Bazin a indiqué, d'autre part, de nombreux exemples de tatouages chez les peuplades de l'Afrique centrale. *Loc. cit.*, p. 566.

(2) JOHANNIDE, *Revue tunisienne*, 1900, p. 374.

(3) S^e GSELL, *L'Algérie dans l'Antiquité*, p. 2.

(4) P. DELATTRE, *Musée Lavignerie*, I, p. 82.

(5) PH. BERGER, *Gazette archéologique*, 1876, p. 119.

Les Berbères autochtones, forcés d'embrasser la religion par crainte ou par intérêt, avaient conservé pendant longtemps l'espoir de se délivrer un jour du joug des conquérants arabes; afin de se reconnaître entre gens d'une même tribu, ils s'étaient tatoués sur une partie apparente du corps : le front, les pommettes, le nez ou le menton:

La croix, signe symbolique fort répandu dans un pays qui avait compté de nombreux adeptes de la religion chrétienne, fut naturellement l'une des marques de reconnaissance les plus employées. Lorsque le pays fut complètement islamisé, il n'y eut plus de raison de continuer cette pratique. Pourtant l'usage du tatouage s'est maintenu jusqu'à nos jours.

L'auteur de la note communiquée par M. Le Bœuf ajoute judicieusement : il y a lieu de croire que l'habitude d'agrémenter l'épiderme de dessins indélébiles remonte à une époque beaucoup plus ancienne que ne le prétendent les indigènes.

Il n'est pas sans intérêt d'exposer maintenant à quelles conclusions m'ont amené mes propres recherches sur la manière dont a pu apparaître chez l'homme l'usage du tatouage et l'emploi qui a dû en être fait tout d'abord.

Certains auteurs veulent que les tatouages aient été, au début, de véritables amulettes, douées de vertus préventives ou curatives⁽¹⁾. Je pense que cette formule, ne peut être acceptée sans de sérieuses réserves. Il existe, en effet, non seulement chez les peuples primitifs, mais aussi chez les civilisés, un goût pour la parure si vif, si spontané, qu'il doit être considéré comme inné en l'homme, sans qu'il soit nécessaire, pour l'expliquer, de le faire dériver d'instincts plus ou moins religieux.

La femme qui se met une fleur dans les cheveux, pas plus que le sauvage qui se pare d'une étoffe aux couleurs voyantes, ne pense certainement pas *a priori* à se munir ainsi d'un talisman.

Pourquoi le tatouage, qui est après tout — et avant tout — un ornement pour les modernes, n'aurait-il pas été recherché pour les mêmes raisons? Il me paraît même probable que ce mode de parure fut employé de très bonne heure. L'homme dut promptement observer que des plaies dans lesquelles avaient été introduites accidentellement certaines poussières se refermaient sur elles en

(¹) DOUTRÉ, *Magie et religion dans l'Afrique du Nord*. « Le herz est une amulette que l'on porte sur soi; on peut dessiner le herz sur la peau même. »

les conservant indéfiniment. On verra plus loin comment un indigène, en se versant du koheul au fond d'une plaie pour la panser, est resté porteur d'une raie tatouée sur le front. De là à utiliser ce moyen pour fixer sur la peau certaines figures décoratives, il n'y avait qu'un pas. Les tatouages accidentels se voient souvent chez les Européens et, dans ce cas, ils sont souvent professionnels, tel le pointillé que l'on relève sur les mains et les bras des forgerons, et surtout ces rayures grisâtres qui couvrent tout le corps des mineurs des charbonnages, habitués à travailler nus dans les galeries.

Mais de même que les ornements ont dû devenir rapidement des talismans, de même on dut attribuer au tatouage des vertus ou des propriétés particulières à la figure qu'il représentait : symboles de divinités favorables ou néfastes, figures d'animaux redoutés ou vénérés. De nos jours, l'indigène emploie encore, dit Douттé, de véritables exorcismes pour chasser les djinns.

Il est même probable que les ornements tatoués finirent par avoir tous, à un moment donné, une valeur magique, l'attribution de ce pouvoir étant un excellent prétexte pour s'orner de ce talisman. Mais il ne me paraît pas démontré que tous aient eu ou aient encore cette propriété, comme le pense Douттé (*).

On remarquera enfin que, ornemental ou curatif, le tatouage a, comme je l'ai dit plus haut, ce résultat général d'ajouter quelque chose à l'individu, que ce soit en lui prêtant quelque charme ou en le rendant effrayant, en le fortifiant, en prévenant les maladies ou en les guérissant, en le plaçant sous la protection de la divinité ou sous celle de l'animal représenté; celui qui l'a employé a toujours eu pour but d'accroître sa puissance.

On sait comment on procède au tatouage. Il se pratique en général chez l'indigène âgé de 9 à 10 ans; mais il peut se faire aussi à tout autre âge et il n'y a pas de règle à ce sujet. Après le mariage, il est rare qu'une femme ajoute de nouveaux tatouages à ceux qu'elle portait avant; en tout cas, elle ne peut se faire tatouer sans l'autorisation de son mari. Chez certaines tribus du Sud, il existe une coutume d'après laquelle la femme qui enfreint cette règle n'a plus droit au « mahar » ou partie de la dot restituable en cas de répudiation ou de mort de mari. Le tatouage se fait à l'aide d'une espèce de lancette ou scarificateur. On emploie aussi, dans ce but, une simple aiguille, une épingle, une épine de bois dur. On pratique

(*) *Loc. cit.*, p. 45.

avec eux des piqûres ou plutôt des espèces de scarifications longues de 3 à 4 millimètres et profondes de 1 millimètre, et dès que le dessin est terminé, on frotte la partie piquée avec du noir de fumée. On la préserve ensuite par l'application d'un linge quelconque, mouchoir, chiffon, etc. Le prix du tatouage varie entre 2, 5 et 10 francs, suivant son importance. Le tatouage produit une inflammation et souvent même suppure. Puis la cicatrisation s'opère, les croûtes tombent et le dessin apparaît en noir. Il paraît qu'à ce moment on frotte la partie tatouée avec des feuilles vertes de blé et d'orge, ou même de coloquinte, ce qui donne au dessin cette couleur verdâtre qu'il présente souvent. On donne le nom de *hochem* aux figures ainsi formées.

On a vu que l'application en a un caractère en quelque sorte rituel, mais elle ne comporte ni cérémonies ni réjouissances. On conçoit cependant que l'on attribue quelque pouvoir surnaturel à celui qui applique les signes propres à préserver de certains maux, ou à en guérir, et que, dans certaines conditions, l'art du tatoueur ait pu devenir un sacerdoce.

La profession de tatoueur serait, d'après Doutté, l'apanage de certaines tribus (*).

Quelques auteurs, notamment M. le Dr Bertholon, ont admis que certains tatouages servaient à distinguer les tribus. L'enquête minutieuse à laquelle je me suis livré à ce sujet ne me permet pas d'adopter cette manière de voir, qui est cependant de monnaie assez courante. La plus grande préférence pour tel ou tel signe paraît être avant tout une question de mode. Un sujet adopte un dessin : ses amis, ses parents, par affection, ses voisins, par « snobisme », l'imitent, et de proche en proche toute la tribu, ou à peu près, l'adopte. Mais qu'une autre fantaisie soit en vogue, le signe qui en est l'objet deviendra, à son tour, prépondérant. Il y a donc bien, dans certaines tribus, une préférence pour certain signe, une coutume tendant à le placer au même endroit du corps et souvent de la figure ; mais ce n'est jamais, semble-t-il, une règle absolue.

Influencé par les affirmations de Bertholon et Doutté, j'avais pensé trouver des faits très probants à ce sujet. On voit que j'ai été amené à des conclusions tout opposées. Bien plus, pour lever mes

(*) Elle est pratiquée chez les Beni-Adès, véritables tziganes qui sont maquignons, qui circoncisent les enfants. Leurs femmes disent la bonne aventure. En Oranie, ce sont les femmes qui tatouent.

doutes, j'ai prié M. Le Bœuf d'écrire à ce sujet aux officiers, ses amis, résidant dans l'extrême sud tunisien. M. Le Bœuf, qui m'avait lui-même dit tout d'abord croire à l'emploi du tatouage distinctif, vient de me transmettre la note suivante :

« Existe-t-il des marques de tribus ? — Il est difficile de répondre d'une manière précise à cette question. Il existe des tribus dont presque tous les membres portent le même signe tatoué en un point déterminé du visage.

» Les Hemama du sud portent un tatouage en forme de croix entre les deux sourcils, au-dessus de la racine du nez. D'autres tribus ont comme signe caractéristique une croix au milieu du front, ou sur l'une des pommettes, ou sur la tempe droite ou gauche, ou un trait ou deux sur l'un des côtés du nez.

» Est-ce que ces signes particuliers constituent des marques de tribus ? — Non, car les indigènes eux-mêmes ne considèrent pas ces marques comme distinctives. Un tatouage se généralise dans une tribu par esprit d'imitation et par habitude.

» D'ailleurs, la croix au milieu du front, par exemple, est commune à une quantité de tribus qui n'ont entre elles rien de commun, sauf peut-être une communauté d'origine bien lointaine (*).

» En somme, à part de très rares exceptions (comme le tatouage latéral du nez), le tatouage ne donne aucun indice sur l'origine probable d'un indigène.

» Les « Khouans », quêteurs de la Zaouïa de Sidi Abid (province de Constantine), ont un tatouage sur la joue droite afin de se faire reconnaître dans leurs tournées par les adeptes de la confrérie. »

Il ne peut non plus être question ici d'emblèmes ou de symboles religieux. Si certains signes ont eu, au début, une telle signification, cette dernière a été, de nos jours, complètement perdue de vue, et il ne serait pas pratique d'en tenir compte, à cause des doutes auxquels peut prêter chacun d'eux.

Quelle que soit, d'ailleurs, l'origine des tatouages, leur emploi peut sûrement les faire ramener, de nos jours, à deux catégories : les ornementaux et les curatifs.

Pratiquement, je m'en tiens donc à la distinction usuelle que font tatoueurs et tatoués. Si on les interroge sur les motifs pour lesquels on fait appliquer ces dessins, ils répondent : *Zehna*, c'est

(*) Elle est même générale, en ce sens qu'on en trouve dans toutes les régions, toutes les tribus ou à peu près.

de la joliesse, de la fantaisie; ou bien : *Doua*, c'est un médicament, c'est curatif.

II. — TATOUAGES ORNEMENTAUX.

La première classe de figures peut se diviser, d'après leur aspect extérieur, en tatouages complexes ou *grands*, caractérisés par leurs dimensions et le nombre de motifs secondaires souvent répétés par séries ou par étages en lesquels ils peuvent être décomposés, et les tatouages simples ou *petits* ne comprenant qu'une forme géométrique, employée tantôt isolément, tantôt comme accessoire des tatouages complexes.

Une règle constante préside au choix et à la disposition des grands tatouages.

Les dimensions, la forme en sont toujours en harmonie avec celle de la partie sur laquelle ils sont appliqués.

C'est donc la situation de ces figures qui leur imprime leur caractère le plus saillant; c'est donc par régions qu'il est logique de les étudier.

Face (pl. I). — Un fait frappe de suite quand on compare les tatouages de la face à ceux du corps. C'est la simplicité et la sobriété des premiers. Je serais tenté d'y voir le commencement de cette évolution qui fait que, chez des peuples plus civilisés, le tatouage est considéré comme un ornement barbare et que c'est d'abord dans les parties les plus apparentes qu'il diminue ou qu'il disparaît avec, d'autre part, cette réserve qu'il n'est, chez les peuples porteurs de vêtements, pratiqué que sur des parties visibles. Ce qui confirme cette manière de voir, c'est que le tatouage est d'un usage général parmi toutes les populations rurales.

Chez les citadins et notamment à Tunis, les gens « comme il faut » considèrent le tatouage comme l'indice d'une origine commune ⁽¹⁾.

Très généralement, les Tunisiens tatoués avec exagération, femmes et hommes, appartiennent aux gens de mauvaises mœurs.

⁽¹⁾ M. Le Bœuf cite le cas d'une jeune femme arabe qui fit tout pour faire disparaître un léger tatouage qu'elle avait au front. Elle avait été demandée en mariage par un jeune homme d'excellente famille, dont les parents appréhendaient de voir entrer dans leur clan une femme tatouée.

Il n'y a d'exception que pour les gens de la campagne devenus citadins.

De même que chez nous c'est la femme qui a conservé l'usage des parures de la face, de même chez les indigènes, c'est elle qui offre, sur cette partie, les tatouages les plus développés. Je n'ai pu étudier complètement les figures tracées sur les peaux féminines, et il y aurait sans doute des observations intéressantes à faire à ce sujet. Il est en tout cas facile de constater que sur le front, les joues, le menton, les tatouages y sont plus larges et plus abondants que ceux des hommes. Chez ces derniers, le menton, le nez ne portent jamais d'ornementation et les joues rarement. Chez la femme, le premier porte souvent 2 ou 3 larges traits verticaux, et on voit très souvent un disque ou un cercle posé sur les joues et empiétant même sur le nez. C'est la lune et la pleine lune que les musulmans ont ainsi voulu représenter. On sait la place que cet astre occupe dans leurs croyances. La femme lui est, en outre, souvent comparée, et c'est un des plus grands compliments qu'on puisse lui faire que de dire qu'elle lui ressemble : belle comme la lune. Mais je dois rappeler aussi que le disque a été très fréquemment employé dans la symbolique de l'ancienne Afrique et qu'on le trouve sur nombre de pierres votives ou funéraires, avec ou sans le croissant. Il est vrai que généralement il représente ici l'astre de Baal Hammon. Mais on peut très bien se trouver en présence de ce phénomène fréquemment observé et signalé précédemment à propos du trident : immuabilité de forme, changement de signification ou d'attribution.

Chez l'homme, le dessin qu'on trouve presque exclusivement, c'est la croix. On peut même dire qu'on n'y rencontre qu'elle, car toutes les figures dont les D^{rs} Bertholon et Bazin ont parlé ⁽¹⁾ me paraissent en être sûrement des déformations. Mouches, fleurs de lis, peignes, etc., peuvent facilement être ramenés à deux hastes plus ou moins régulières se coupant à angle à peu près droit.

Un fait extrêmement frappant, c'est la place ou, si l'on veut, l'emploi tout à fait privilégié qui est, dans le tatouage, réservé à ce signe. De même que les Égyptiens plaçaient l'*uraeus* sur le front de leurs représentations, que le croissant pend sur celui de cer-

(¹) BERTHOLON, *Exploration anthropologique de la Koumixie* (BULL. DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE, 1891, p. 54 du tirage à part). — BAZIN, *loc. cit.*, p. 577.

taines statuettes puniques ^(*), de même chez nos indigènes c'est presque exclusivement la croix qui a été figurée sur cette partie, la plus noble de l'homme, celle que deux sujets aperçoivent quand ils se regardent. Et ce qui est peut-être encore plus significatif, alors que les autres figures simples des tatouages sont en plus ou moins nombreuse compagnie, celle-ci est ici *toujours* seule.

D'autre part, comme si, tout en laissant ce signe en vedette, on avait tenu à l'encadrer, à en soutenir en quelque sorte « l'exposition », le front des sujets qui portent la croix est habituellement comme teinté par la présence de légères et à peine perceptibles cicatrices de mouchetures disposées, de chaque côté de ce signe, en deux ou trois bandes horizontales.

Il est évident que ces stigmates n'ont pas été appliqués ici dans un but avant tout ornemental. Mais il est impossible, lorsqu'on regarde l'ensemble qu'ils forment avec la croix, de nier que ceux qui ont appliqué les mouchetures n'ont pas pensé à l'effet que produiraient les cicatrices de chaque côté du motif principal.

Ceci m'amène à examiner une autre règle dont on verra les applications.

Quand ils sont fixés sur une partie du corps où l'homme porte une parure mobile, les tatouages ou les stigmates revêtent la forme de cette dernière.

Ici, la double ou triple rangée de mouchetures frontales de chaque côté de la croix évoque l'idée du bandeau, de la couronne et surtout du diadème pourvu de la gemme centrale ou de ces *kheit*, colliers que les femmes indigènes portent sur le front et dont les petites pièces menues à grand axe vertical et placées côte à côte, rappellent la disposition des mouchetures.

Les variantes que j'ai relevées de la croix frontale et de ses accessoires sont assez rares. C'est d'abord le signe auquel les tatoués donnent le nom de peigne, puis celui qu'ils appellent mouche. Les autres formes doivent être considérées comme des tatouages mal dessinés (voir pl. I, nos 7, 8, 9, 10).

Je ne considère pas comme un dessin ornemental la grande balafre tatouée que j'ai relevée une fois sur le front, au-dessus de la croix. C'est la cicatrice d'une incision; ou « bagta », faite pour tirer le sang, et au fond de laquelle on a versé du koheul.

(*) Voir CARTON, *Le sanctuaire de Tanit à El Kenissia*. (ACAD. DES INSCRIP. ET BELLES-LETTRES. MÉMOIRES PRÉSENTÉS PAR DIVERS SAVANTS, pl. VI, fig. 2, t. XII, 1^{re} partie.)

Rarement la croix, au lieu d'être au milieu du front, est à la queue du sourcil. Encore semble-t-elle jouer ici un rôle plutôt curatif, ayant été appliquée pour un mal d'yeux. J'ai noté ailleurs une croix sur le front et trois petites croix à la queue du sourcil, également dans un but curatif; une croix sur le front et, sur la joue, le peigne ou un point; une croix sur le front avec une croix sur la tempe gauche; une sur la joue droite, et un groupe de mouchetures tatouées à la queue du sourcil pour mal d'yeux (pl. I, n° 1, 5 et 6). Un sujet portait une croix sur le milieu du front, avec trois points sur chaque tempe (pl. I, n° 2). J'attire l'attention sur la façon dont la barbe a été rasée chez ce dernier, rappelant tout à fait celle que portent certains sacrificateurs représentés sur quelques hachettes votives ou rasoirs de Carthage.

Mais le tatouage de face le plus complet que j'aie vu consiste en une croix sur le front, une autre croix embrassée par le croissant sur chaque tempe et sur chaque joue une croix. J'ajouterai, pour compléter la description, que le sujet a eu l'oreille fendue par un de ces grands anneaux-talismans dont on munit les enfants délicats ou les fils uniques (pl. I, n° 3).

A deux sujets seulement j'ai pu faire déclarer que le tatouage qu'ils portaient à la face était un signe distinctif de tribu. Chez l'un, appartenant à la tribu des Oulad Khalifa, près de Gabès, c'est un simple point à la joue droite; encore m'a-t-il dit que si on avait coutume de porter ce tatouage dans sa tribu, tous ne l'avaient pas. Chez l'autre, c'est une croix sur le milieu du front que porteraient, d'après lui, tous les originaires de Kairouan. Ces déclarations sont du reste passibles des restrictions qui ont été faites plus haut à ce sujet.

On remarquera sur certains tatouages modernes des représentations de femmes portant au front des tatouages en forme de croix ou de points (pl. X, n° 117).

Poitrine (pl. II, III, IX). — Les tatouages dessinés sur la partie antérieure de la poitrine sont tout à fait différents de ceux de la partie postérieure, et cette constatation met bien en relief les caractères propres aux tatouages ornementaux et aux curatifs.

Alors qu'en arrière les figures sont extrêmement simples, en avant elles sont curatives parfois, ornementales toujours. Cette constatation m'amène à énoncer ici une autre règle dont on aura souvent, dans les pages qui suivent, l'occasion de reconnaître l'existence.

Les tatouages ornementaux les plus grands sont toujours placés sur les parties que le vêtement laisse toujours à découvert, les autres le sont sur des parties qu'il ne couvre qu'imparfaitement. Il n'y en a pas sur les parties habituellement cachées. Et comme corollaire : il n'y a jamais de tatouage ornemental ou médical sur les parties qui, pour un motif ou pour un autre, sont toujours cachées.

Comme, avec le vêtement des indigènes de la campagne, le haut de la poitrine est souvent découvert, on y trouve des figures ayant un caractère décoratif, tandis qu'à la partie postérieure, toujours cachée, ce caractère n'a jamais été constaté.

On comprend que, dans le milieu de la poitrine, région que laisse toujours voir l'échancrure du vêtement, les tatouages soient plutôt ornementaux. Voici, par exemple (pl. II, n° 17) un tatouage entièrement médical et dont la description ne devrait pas, à ce point de vue, être placée ici. Il a été tracé, affirme le sujet, pour une « douleur de la poitrine », et cette assertion est confirmée par la présence d'une ligne de points simplement tatoués en arrière et à la base du thorax. Il est intéressant d'opposer à cette simplicité de la figure postérieure la complexité de l'antérieure offrant deux colliers, l'un à la base du cou, formé de points, l'autre tombant devant la poitrine, formé de croix. A l'intérieur du second, a été dessinée une ligne formée de *trois* croix, au-dessus de chacune desquelles est un tatouage en chevrons où, sous le motif central, se voit la figure en forme de « tondeuse ». Je note incidemment que le même sujet porte au bras un motif qui s'harmonise parfaitement avec celui-ci. On remarquera, enfin, la forme en colliers de ces tatouages placés à la base du cou.

Un autre beau tatouage de poitrine représente encore un ornement « régional », le pectoral. Il offre, à la partie inférieure, une chaînette portant une enfilade de croix (pl. II, n° 21).

Le pectoral se retrouve dans une autre série de figures. C'est d'abord une forme qu'on rencontre exceptionnellement ici, celle de la « djerida » de la jambe, et qui y a peut-être été placée en raison de ses « annelures » rappelant celles du sternum (n° 25).

Dans une autre belle plaque sternale, j'ai remarqué le grand nombre de croix, la ligne de sept chevrons cruciés et une figure rappelant assez la forme dite, par les archéologues, triangle de Tanit (pl. III, n° 35). Un autre tatouage offre les mêmes caractères.

Un type, dans lequel la croix est fréquente, est composé de trois hampes portant des chevrons ou des croix, la plus grande sur le sternum, les autres sur les côtés (pl. II, nos 18, 23, 24, 25, 28).

Dans une autre série, le dessin perd de sa symétrie : il est plus

développé à droite (pl. II, nos 19 et 24). De même ailleurs le dessin principal a été souligné par une série de traits destinés à accroître sa puissance thérapeutique. Le tatoué m'a bien affirmé que ces stigmates étaient le résultat d'une pure fantaisie ; mais je connais assez la mentalité de nos tirailleurs pour admettre, en raison de la signification bien nette des figures qu'il porte, qu'il n'en sait rien, « qu'il a oublié ».

Dans un autre motif, formé d'une hampe centrale accostée d'étages de chevrons où la croix se répète souvent, on remarque le rapport qu'il y a entre la hampe et le sternum, les figures latérales et la présence des mamelons voisins. Très souvent l'artiste est influencé ainsi, non seulement, comme je l'ai dit, par la forme de la région où il opère, mais aussi par les « accidents » de topographie superficiels et même par la topographie « souterraine » la présence des viscères de cette région.

Le sujet qui portait cet ensemble offre une belle croix, en pointes de feu, sur le ventre.

Un autre ensemble comprend une hampe médiane, avec semis de points latéraux et, plus bas, une ligne de chevrons cruciés soulignant la limite du thorax et de l'abdomen (pl. II, fig. 23).

Dans un seul cas la plaque sternale médiane n'a pas été indiquée et fait place aux deux ornements latéraux (pl. II, n° 22).

Ailleurs il n'y a plus de symétrie dans le tatouage, qui se rapproche tout à fait alors des dessins médicaux, ni dans deux autres que le tatoué soutient pourtant être de pure fantaisie. Et cependant les motifs me font sérieusement douter de ces allégations, notamment un semis de croix et une ligne de chevrons qui, par leur situation, trahissent des tentatives de cure pour une névralgie intercostale ou quelque affection cardiaque.

Les tatouages modernes sont assez fréquents à la partie antérieure de la poitrine. Les uns représentent des bustes de femmes encadrés ou non de guirlandes, parfois placés au-dessus du cœur, d'étoiles, de fleurs ; d'autres, une fleur de chaque côté du sternum, etc.

Dos. — Ici, tant sur le thorax que sur les lombes ou les fesses, les tatouages sont franchement médicaux. C'est à titre tout à fait exceptionnel que j'en ai relevé quelques-uns un peu plus ornés.

Une seule fois les lombes portaient un tatouage asymétrique chez un sujet couvert de ces dessins et dont le goût très prononcé pour ceux-ci explique suffisamment cette anomalie.

Abdomen. — On ne trouve aucun tatouage ornemental sur le ventre, et les tatouages médicaux eux-mêmes y sont extrêmement rares. Cè fait s'explique, à mon avis, par l'influence du sentiment de la pudeur, si excessif chez les indigènes et qui fait que, non seulement ceux-ci cachent aux yeux, à l'aide des vêtements, les parties sexuelles, mais encore qu'ils écartent tout ce qui peut attirer les regards de ce côté ou sur les parties avoisinantes. Les moyens curatifs employés en ce point sont les moins visibles, comme les mouchetures, tatouées ou non, et les pointes de feu (*).

Verge. — Une seule fois et tout à fait exceptionnellement, chez un disciplinaire, la verge offrait une ornementation : double cercle ou bague de croix et de traits.

*Épau*le (pl. III). — Cette partie, qui doit être normalement couverte par le vêtement, est avec le vêtement indigène découverte par intermittences, et l'on comprend que les tatouages y soient assez décoratifs. D'après la règle énoncée plus haut, on s'explique que la plupart aient la forme d'une épaulette.

Un sujet offre une triade de hampes à chevrons, séparées par des croix, à rapprocher d'un autre tatouage qu'il porte au coude (pl. III, n^{os} 34 et 38).

Un dessin d'épaule assez grossier est formé de losanges plus ou moins caractérisés (pl. III, n^o 30).

Plusieurs dessins couvrent à la fois l'épaule et le bras. L'un d'eux, remarquable par ses croix et ses chevrons dentelés, forme une transition entre les deux parties du membre supérieur (pl. XI, n^o 127).

Bras (pl. III, X, XI). — La forme rectangulaire du tatouage précédent montre bien son adaptation à celle de son support.

Un autre tatouage fournit un curieux exemple de la même règle. On y remarque une espèce de triade formée de signes rappelant tout à fait les caducées des stèles votives punico-romaines (pl. III, n^o 31).

On rencontre exceptionnellement au bras la forme si caractéristique de la « djerida » de l'avant-bras.

(*) J'ai indiqué plus haut l'opinion de M. le D^r Bertholon, d'après laquelle certaines statuettes néolithiques présenteraient des tatouages abdominaux.

Un ensemble de croix aurait été classé au chapitre du tatouage médical sans l'avis opposé de celui qui les portait.

Le voisinage de pointes de feu a aussi influencé sur la forme d'une autre figure.

Les tatouages modernes offrent le croissant, le numéro matricule du porteur avec son nom auquel est parfois ajouté un nom de femme.

Dans un ensemble mixte, s'étendant à l'avant-bras et au bras, formé de figures faites partie dans la tribu, partie au régiment, on remarque la présence de croix et celle d'un ornement en forme de tiare.

Un autre offre un motif assez insolite en ce qu'il est en majeure partie composé d'animaux, deux gazelles de chaque côté d'une djerida et deux chameaux aux cous entrecroisés (pl. III, n° 39).

Coude. — On verra plus loin que les tatouages des articulations sont surtout médicaux. Je n'en ai relevé qu'un seul qui, d'après son propriétaire, soit ornemental.

Avant-bras (pl. IV, V, VI, VII, X, XI). — C'est la partie du corps qui, dans les rapports entre humains, est, avec la main, placée le plus souvent sous leurs yeux. Chez l'Africain de l'intérieur, qui ignore la manche, elle est constamment à découvert. On s'explique ainsi l'importance que cette région présente tant par l'étendue et le nombre de ses tatouages, que par l'intérêt de son ornementation. Le méplat de sa partie antérieure se prête, d'ailleurs, parfaitement à l'application d'un grand dessin.

Souvent les tatouages de l'avant-bras sont intimement liés à ceux de la main, avec lesquels ils ne paraissent souvent faire qu'un; mais comme il arrive que parfois les premiers existent sans les seconds, comme de toute manière les motifs des uns et des autres sont tout à fait distincts, il est préférable de les étudier séparément.

D'une manière très constante, les tatouages de l'avant-bras forment deux groupes : l'un, plus grand et couvrant toute la face antérieure, s'appelle palme, « djerida » ; l'autre, plus petit, s'appelle planche, « louh ». Il offre avec le premier une certaine ressemblance paraissant souvent en être comme une synthèse, ou plutôt le *leit-motiv* qui se répète, avec des variations, dans les étages de la djerida (pl. IV, n° 46 et 50; V, n° 54 et 59; VI, n° 60 et 62; VII, n° 67). Très souvent, d'ailleurs, les indigènes intervertissent ces appellations, et je n'ai pas pu arriver à leur faire préciser,

d'une manière catégorique, à quelle forme elle s'applique spécialement. J'ai dû, dans la pratique, m'en tenir pour chacune d'elles celle qui était le plus fréquemment employée. On donne encore à ces tatouages de l'avant-bras le nom de *zenda*, suivant la coutume générale d'après laquelle on désigne tous ces dessins d'après la partie du corps où ils sont représentés. C'est ainsi que l'on appelle parfois *massam* le tatouage du poignet, *caba* ceux des apophyses osseuses saillantes et arrondies, etc.

Parmi les motifs accessoires qui le surchargent plus ou moins, il est facile de distinguer quels sont les éléments essentiels ou constants du grand dessin de l'avant-bras (la djerida). J'insisterai à son sujet, car, par sa complication jointe à l'extrême constance de sa forme générale et de celle de ses accessoires, cette figure offre un remarquable caractère d'ancienneté et d'immuabilité qui me permettra d'en rechercher l'explication ou l'origine.

On peut, d'ailleurs, l'étudier encore mieux à l'aide de l'autre petite figure de l'avant-bras, la *louh*, qui l'accompagne toujours comme un satellite, avec les mêmes détails ornementaux, mais considérablement simplifiés. Elle se compose essentiellement de deux appendices latéraux, coudés, inclinés à l'opposé et réunis en bas par une base dont la forme la plus simple est une barre et sur lesquels repose un cône ou chevron médian (pl. VI, n° 62).

A cette charpente générale sont fixés des accessoires dont la présence est constante. Ce sont des crêneaux sur les appendices et, au-dessous de ceux-ci, une ligne qui en contourne l'extrémité pour se relever, en se terminant, par une tête triangulaire. Cet élément est assez caractérisé pour que, dès maintenant, je le compare au serpent (*).

Le cône central est presque toujours complété par un « fastigium » en forme de dents, de croix ou de trident, qui, posé sur la pointe, peut se répéter sur l'angle des appendices. La base peut aussi être mieux établie par l'addition d'autres barres, d'un rectangle, etc.

La forme élémentaire qui vient d'être décrite et qui constitue le petit tatouage ou *louh* d'avant-bras se répète, en se superposant en deux, trois ou quatre étages, dans le grand tatouage voisin. Il ne s'y ajoute que des motifs secondaires, servant à relier les étages entre eux ou à garnir les intervalles, et deux appendices, dont j'appellerai le supérieur céphalique, l'inférieur caudal, on verra tout à l'heure pourquoi.

(*) Bien plus qu'au foudre, dont une des caractéristiques est d'être anguleux.

En examinant la petite figure du n° 62, je ne vois pas quelle peut en être l'origine ou la signification. On pourrait, à la rigueur, voir en elle une déformation de l'antique figure triangulaire dite de Tanit; mais je confesse que cette application me paraît s'appuyer sur une ressemblance par trop vague. On verra plus loin ce que je dis à ce sujet.

La forme plus grande est autrement suggestive; mais cette suggestion peut n'être due qu'à sa plus grande complexité. L'inclinaison des branches externes des appendices, les créneaux ou barbes qu'ils portent et le relèvement des rubans anguiformes m'avaient fait penser à cet étrange animal, le cirrhépède, que, suivant certains auteurs, on trouverait à l'origine de quelques motifs asiatiques.

De même, la répétition de la superposition des appendices de chaque côté de la hampe médiane fait penser à ces figures aux bras multiples des divinités indiennes. Mais aucune de ces idées ne paraît satisfaisante. Voici l'hypothèse à laquelle le dépouillement méthodique de mes nombreuses fiches m'a conduit.

J'ai tout d'abord constaté que l'élément le plus constant n'est pas le cône, mais les deux appendices coudés latéraux, que ceux-ci ont l'apparence de véritables membres dont la partie triangulaire renflée serait l'extrémité unguéale. Que le lecteur veuille bien regarder, en clignant des yeux, ces figures. Il verra qu'elles donnent bien, par leur silhouette, l'impression d'un animal aux pattes multiples et parallèles, et que l'animal auquel elles ressemblent le plus est un lézard. Je reviendrai plus loin sur les réflexions qu'entraîne cette constatation.

Je ne parle pas de l'explication de cette forme par le mot *djerida*, palme, qu'en donnent tatoueurs et tatoués. La ressemblance des figures avec cet objet est, en effet, plus que lointaine, et il faut attribuer cette appellation à une explication après coup semblable à celle qui a fait voir une tondeuse dans le trident. C'est dans le même ordre d'idées que nos tirailleurs donnent le nom de tentes aux appendices coudés latéraux, dont les sommets alignés rappelleraient l'aspect d'un camp.

Mais cette enfantine comparaison ne conduit-elle pas à un curieux rapprochement, faisant penser aux nombreux signes *tectiformes* relevés dans les cavernes préhistoriques d'Europe?

En raison de l'importance qu'ont les *djerida* de l'avant-bras et de l'intérêt qu'offre leur étude, j'en donne une assez longue série. Je n'en répéterai point, d'ailleurs, la description, me bornant à attirer l'attention sur quelques particularités.

Dans le n° 62 de la planche VI, remarquez les *trois* croix qui couronnent les deux figures, à la main et au poignet, et sur un des cônes de la base, le quadrupède, chèvre ou gazelle, les pistolets.

Le n° 46 de la planche IV offre des tatouages cruciés, le sabre. Le petit dessin rappelle aussi, tout d'abord, certains oiseaux héraldiques.

Remarquez aussi les angles arrondis du n° 54, le flamand de 59, la triade d'accessoires : chèvres, pistolet et sabre de 129, l'appendice fastigial du n° 66, dérivant de la main de Fathma et que le porteur appelait tondeuse.

Un autre sujet portait des cyprès et une main fastigiale. On remarquera la réduction du type habituel dans les nos 55 et 82. Une forme originale offre un caractère particulier avec des panneaux superposés remplaçant en partie les appendices coudés, des ciseaux, une étoile sur le disque. J'ignore pourquoi le porteur de ce tatouage appelait *burnous* la partie située au-dessus des panneaux.

La figure 57 est remarquable par ses satellites, formés de points en triangle, et un signe insolite me faisant penser qu'il s'agit ici d'un tatouage médical.

Dans la figure 49, on remarquera la forme elliptique de l'appendice et la triade de petites figures triangulaires, portées sur des hampes, qui la termine.

Parmi les autres formes très réduites, 94 n'a qu'une couple d'appendices coudés; 65 est une curieuse « planche » anthropomorphe avec nez, yeux, mains et diadème. En 56 bis, la forme principale est réduite, les accessoires se sont développés : triade de 1 sabre, 1 couteau et 1 poignard, ciseaux avec croix au-dessus et au-dessous.

Les nos 61, 82 et 83 renferment les éléments essentiels de la djerida.

On a vu, au n° 39, une petite djerida d'épaule, avec différents accessoires, surtout le chameau si fréquent sur certains tapis arabes, mais rare sur les tatouages berbères, ce qui tendrait à indiquer l'ancienneté de leurs motifs, le chameau étant d'introduction récente. Peut-être doit-on voir des gazelles dans les deux animaux voisins; mais ce qu'il y a de remarquable dans la représentation de ceux-ci, c'est leur ressemblance avec celle d'animaux figurés dans des gravures rupestres du Sahara.

Ailleurs, la djerida habituelle n'existe pas. Seuls les accessoires subsistent : pistolet et chèvre ou gazelle. Un autre sujet présente un croissant renversé sur un point. Un autre offre un croissant

montant sur une étoile. En 48, forme anormale, appelée tortue.

Les tatouages modernes, très fréquents, pourraient faire l'objet d'une étude spéciale intéressante. Voici, à titre de simple documentation, la description de ceux qui m'ont paru les plus curieux.

Nom du soldat, matricule et emblèmes de l'islam : croissant et étoile. Tatouage militaire le plus courant : matricule au-dessus du croissant étoilé et au-dessous le nom du tatoué accompagné d'un nom de femme (n^{os} 115, 118).

Monogramme du 4^{me} tirailleurs, avec femme, poisson et cœur. Croissant étoilé, mais renversé comme sur les stèles puniques, et nom de femme, puis triangle de points. Combinaison de la louh avec le nom et le matricule. La djerida peut être remplacée par une longue inscription et la louh par une montre, un cyprès, un croissant. Dans ces cas, la forme générale et l'emplacement des deux groupes habituels sont seuls conservés. Voici un exemple de devise, en arabe : « Fils d'Adam, méfie-toi des fils d'Adam ». Numéro matricule de l'homme avec vaisseau de guerre dont les canons sont indiqués ; sur le même sujet : lion attaché au palmier, sujet fréquent dans l'imagerie du pays. Ailleurs, le même lion au palmier, accompagné d'un oiseau et d'une fleur. Fleur sous un oiseau. Même motif accompagné de sabres, poissons, colombes, étoiles. Deux triades : croissant étoilé avec deux sabres ou avec deux poissons. Croissant et deux sabres avec fleur, étoile et une clef. Poisson, croissant et drapeau. Deux autres triades : palmette et croissant étoilé, renversé, vase de fleurs et poisson. Même triade avec matricule.

La complication est une des caractéristiques du tatouage moderne. Dans quelques exemples on remarquera la fréquence des triades : sceau de Salomon entre deux palmes. Chez un seul sujet : d'un côté, mauvaise imitation de la djerida d'avant-bras faite au régiment, triade, vase de fleurs, ancre, poisson et femme ; d'un autre côté, djerida classique dont la louh est remplacée par un vase de fleurs.

Ailleurs, d'un côté, triade des deux sabres et du croissant étoilé avec le nom et, en outre, une roue tatouée sur une cicatrice ronde de brûlure (n^o 113). De l'autre, une curieuse déformation du tatouage classique, près du sabre, du croissant et d'une triade formée de poissons avec une fleur, au-dessus d'une pointe de feu transformée en disque par le tatouage.

J'ai noté une autre disposition des mêmes formes, toujours en triade : trois fleurs, oiseau accosté de deux poissons, etc.

Voici enfin une série de motifs plus étrangers encore que les

précédents aux tatouages africains et dus à la préoccupation sexuelle : femme avec un fusil, triade de deux colombes et un poisson (n° 114) ; danseuse sur palme, femme voilée avec un collier ; deux femmes entourées d'oiseaux, d'animaux, avec une curieuse forme rappelant le bucrane. L'une d'elles a un oiseau sur le poing et un autre sur l'épaule.

Danseuse avec un sabre, et son nom. Danseuses avec ou sans le numéro matricule du soldat. Femme non pas musulmane, mais européenne. Sabre français avec sa dragonne. Curieuse réunion des motifs les plus habituels du tatouage moderne : triade des sabres et du croissant, étoile, matricule, scorpion ou cafard (?), oiseau, chèvre, almée, poignard, fleurs.

Poignet (pl. III, IV, V, VI, VII, X, XI). — Le plus souvent les tatouages du poignet servent d'arrêt à ceux de l'avant-bras ou de la main. Quand ils sont isolés, et conformément à la règle que j'ai indiquée plus haut, ils prennent la forme d'un bracelet. La plus simple est celle de l'anneau berbère, formé d'un gros fil de bronze. Mais rarement le motif fait le tour du poignet, il n'est dessiné que sur la face dorsale.

Quelquefois l'anneau se complique de quelques accessoires.

Il est rare que, comme dans la figure 50, une djerida serve à l'ornementation de cette partie.

Dans les tatouages modernes, ce n'est plus le bracelet berbère qui est représenté, mais le bijou avec son ornementation, sa gemme (n° 111), etc.

Les Arabes donnent le nom de « caba » à toutes les saillies osseuses du corps de forme plus ou moins sphérique et ils aiment à y mettre quelque tatouage. L'apophyse styloïde du cubitus est ainsi fréquemment indiquée par un dessin où la forme du cercle domine. On donne généralement à ces figures circulaires le nom de montre ou cadran, *mengala* (n°s 68, 75, 78, 79). Assez souvent cette forme est tantôt suspendue à une chaîne, tantôt portée sur un piédestal.

J'ai noté trois formes assez inexplicables comme celle de la figure n° 80 que le tatoué m'a dit être un fruit de caroubier et qui rappellerait plutôt un insecte, un cafard.

Main (pl. IV, V, VI, VII, X, XI). — En raison de la forme de cette région, le tatouage y affecte celle de l'éventail que présentent les os du carpe et du métacarpe. Cette figure s'appuie, vers le

poignet, sur une figure en forme de bracelet. On a vu que souvent elle est contiguë à un dessin de l'avant-bras.

On remarquera que, dans la plupart des tatouages de main, il y a entre le dessin du bracelet et celui de la main, servant à les relier, une rangée d'oves (fig. 45, 62, 71), ornement qui est tout indiqué ici à l'union du fût que forme l'avant-bras et du chapiteau que forme la main, comme il l'est dans certaines parties architecturales des monuments.

Le dessin en éventail est, en général, formé de rayons en nombre égal à celui des quatre derniers doigts. Mais il y a de nombreuses variantes.

Le dessinateur peut y ajouter deux rayons latéraux placés sur les bords de la main, comme pour maintenir tout l'ensemble, et cette idée est nettement indiquée par les chevilles transversales qui coupent habituellement ces tiges (fig. 67). Parfois ce sont les seuls intervalles métacarpiens qui sont représentés par un dessin, ou bien leur indication est intercalée entre les autres rayons. Enfin, souvent le tatoueur a perdu de vue le nombre des rayons pour ne donner à son dessin qu'une forme radiée (n^{os} 45, 46, 62).

L'éventail peut se prolonger vers les doigts par des croix placées sur les phalanges (n^{os} 60, 62, etc.). Le pouce est aussi l'objet d'une ornementation supplémentaire placée dans le premier interligne.

Enfin, les saillies osseuses, ou *caba*, formées par la base du pouce et de l'index, servent quelquefois de support à des signes circulaires.

Dans un cas, qui n'est pas représenté ici, il y a cinq rayons séparés par couples de croix et d'autres croix se continuant sur les doigts. Un dessin offre une spécialisation de cinq rayons digitaux avec deux tiges chevillées en dehors et une en dedans (n^o 59). Dans un autre, le tatoueur s'est trompé et a mis les chevilles sur un des rayons (n^o 91). Notez encore la croix sur une main à la base des doigts. Un peigne remplace la croix sur une main. *Trois* croix sur la première phalange des *trois* derniers doigts de la main droite.

Le rayon du medius est déjà très différencié dans ces dessins. Il l'est encore davantage dans d'autres dessins et, de plus, il l'est à l'aide de croix (n^o 45).

L'emploi du chevron ou cône allongé, qui s'harmonise par son acuité avec la forme des extrémités, est fréquent dans l'ornementation de la main. On remarquera qu'il s'y trouve presque toujours au nombre de trois (n^{os} 46, 53, 59, 60, 63, 70).

Souvent les figures coniques sont terminées par une croix, ce qui leur donne un air de ressemblance avec certains clochetons de nos églises gothiques (n° 46).

Dans quelques-unes des figures ci-contre, remarquer l'emploi du cyprès, dard, javelot ou serpent (n°s 45, 53, 54, 63, 66), celui de la « main » à la place de la croix.

Parfois la croix peut être remplacée par son dérivé, le trident ou le peigne (n°s 60, 82).

Parfois à la différenciation du rayon médian s'ajoute celle d'un rayon propre au pouce (n°s 60, 63, 66, 70).

Nous passons maintenant à une série de motifs différents. Ici ce sont deux petits dessins ayant la forme de la *louh* de l'avant-bras et différenciant, l'une le médus (n° 50), l'autre l'index.

Ailleurs la division en rayons disparaît tout à fait, et il n'est tenu compte que de la silhouette de la main dont le contour est souligné de manière à former un cadre enfermant divers motifs.

Dans un tatouage, des cyprès et des dards encadrent une *djerida* (n° 68).

Ailleurs deux rayons chevillés entourent un ensemble assez confus de petites *djerida* et de croix. Ou bien les bordures chevillées terminées par un dard encadrent le chevron auquel, par une chaîne, est suspendue la *djerida* retenant elle-même le trident, ou le peigne, ou encore deux hampes cruciées à leurs extrémités encadrent un ensemble de *djerida* et de croix, tandis que d'autres croix se prolongent sur les doigts.

Dans certains cas, la différenciation est encore plus grande et ajoutée au dessin berbère un motif moderne.

Il y a des exemples de tatouages africains traités à la façon des tatouages modernes.

Dans un tatouage de main, deux tiges chevillées entourent un dard; mais on doit noter surtout la présence des ciseaux (n° 64). Ailleurs le motif médian manque presque et la décoration est limitée aux deux lignes chevillées dont la constance est remarquable.

Voici quelques types sortant de la forme habituelle :

Les rayons sont sur les poignets au lieu d'être sur la main, et sur celle-ci sont seulement indiqués, par des rayons, le pouce et le médus, ce dernier étant souligné par l'emploi de la croix.

Voici un tatouage moderne où les rayons sont formés par le nom d'une femme, son portrait et la clef (n° 55).

Ailleurs nous nous éloignons de la conception de la figure

radiée. Sous une *djerida* de l'avant-bras déjà altérée, les rayons sont formés par deux diagonales. Des croix continuent ces motifs sur les doigts.

Ou bien les rayons existent formés par un curieux mélange de dards, cyprès, lignes de losanges et ligne chevillée; mais le rayon médian y est démesurément large, formé par un damier, et l'ensemble des rayons est fermé au lieu d'être ouvert comme les doigts de la main.

Ceci nous mène à un spécimen où, sous une *djerida* de l'avant-bras, d'une forme déjà curieuse, les rayons sont remplacés par un panneau renfermant deux cartouches (n° 69).

Quelquefois toute la décoration de la main est réduite à un seul signe à la base du pouce : croissant étoilé, double croix, ligne chevillée (n° 73). Mais une partie de ces petits signes isolés doit être considérée comme d'origine médicale, malgré l'ignorance dans laquelle sont, à ce sujet, la plupart de ceux qui les portent (n° 73).

Les tatouages modernes de la main doivent être divisés en deux catégories : ceux qui sont plus ou moins empreints de l'influence berbère et ceux qui ne le sont pas.

Une partie d'entre eux n'est moderne que par leur facture et surtout leur aspect grêle. Tels sont ceux qui offrent des chevrons ou cônes surmontés de la croix ou bien des croix et des rayons; mais ces derniers sont surchargés d'ornements.

Sur une main, j'ai vu seulement le nom du tatoué.

Dans d'autres tatouages modernes, on retrouve toutes les influences urbaines, militaires et pénitentiaires déjà signalées.

C'est la triade du croissant étoilé, à la place du rayon médian, et accosté de deux poissons représentant, avec deux cyprès, les rayons latéraux. Ceux-ci se retrouvent souvent plus ou moins indiqués dans les tatouages.

Dans un cas, au milieu d'autres dessins, l'ancre seule est dans l'axe de l'os médian (n° 111).

Un dessin offre deux triades : poisson de chaque côté du croissant, chèvre entre deux fleurs.

Enfin, nombreuse est la série du croissant étoilé entre deux sabres ou accompagné de deux colombes, de poissons affrontés (n° 118).

Parfois le tatouage de main est purement militaire.

Membres inférieurs (pl. II, VIII, XI). — J'ai dit précédemment pourquoi le haut des membres inférieurs, voisin des parties « hon-

teuses », ne porte aucun signe susceptible d'attirer les regards. L'ornementation n'y commence qu'aux genoux ou un peu au-dessus d'eux. Encore n'y est-elle qu'exclusivement médicale. En revanche, la jambe, facilement visible, est couverte de tatouages et ceux-ci affluent vers sa partie externe, la plus apparente. C'est, après l'avant-bras, l'endroit préféré des tatoueurs. Quant au pied, probablement à cause des souillures auxquelles il est exposé ou de l'emploi de la chaussure qui cacherait les dessins, il n'offre pas même de tatouages médicaux. Ceux-ci sont presque exclusivement limités à l'espace périmalléolaire.

Les tatouages de la jambe ressemblent beaucoup, par leur disposition et leur forme, à ceux de l'avant-bras, et les Africains leur donnent, d'ailleurs, les mêmes noms de djerida et de louh.

En effet, on y voit aussi deux groupes bien distincts, un grand et un petit, le second semblant être, comme à l'avant-bras, le *leit-motiv* de l'autre. On retrouve également ici le troisième groupe, moins constant, de dessins qui a été signalé au membre supérieur. Les signes accessoires sont moins nombreux, ce qui s'explique par ce que le tatouage devant être vu de moins près, les détails y ont moins d'importance.

La plus grande figure est située dans la gouttière que forment extérieurement le tendon d'Achille et les muscles de la jambe, immédiatement au-dessus du talon. Comme la djerida de l'avant-bras, elle comprend deux ou trois paires d'appendices accouplés et superposés par étages que relie entre eux une figure médiane. Les premiers ont encore la forme d'appendices, mais la seconde y revêt une forme fréquemment rectangulaire.

A l'avant-bras, la djerida se continue, en s'évasant, avec la main ; ici, au contraire, son extrémité s'effile extraordinairement, se terminant ainsi par un long appendice dont la forme est des plus frappantes. Qu'on veuille bien, en effet, jeter un coup d'œil sur ce dernier et on aura, je pense, l'impression très nette que si le tatouage du membre supérieur peut faire penser au lézard, celui-ci évoque l'idée du scorpion par la forme de cet appendice dont les anneaux globuleux rappellent tout à fait celle de la queue de cet insecte, comme par la silhouette générale de la figure.

Le n° 90 fait nettement ressortir cette ressemblance par la forme globuleuse des anneaux de son appendice caudal.

Il en est de même d'un certain nombre d'autres figures : ici on note une plus grande ressemblance des appendices latéraux et caudaux avec les organes du scorpion (n° 92). Là la queue se termine

par une pointe effilée formant un véritable dard dont la ressemblance avec celui de l'insecte est encore plus grande (n° 93). Ailleurs, la différenciation des anneaux de l'insecte se retrouve dans l'exiguïté des pattes et l'opposition d'une paire de ces appendices à l'autre (n° 86). En sorte qu'ici l'analogie — sinon l'exacte ressemblance — entre les deux formes est complète : deux anneaux inférieurs représentant les pattes, et l'anneau supérieur les pinces. Le n° 95 est encore plus remarquable, peut-être, par la situation d'une paire d'appendices sur le front et le nombre relativement grand des autres paires.

Il semble donc que si pour la djerida du bras l'analogie avec le lézard est déjà grande, elle le soit complètement pour celle de la jambe avec le scorpion. Je reviendrai plus loin sur les indications qu'il est permis de tirer de ces constatations.

Je rappelle que sur le cou-de-pied, les malléoles et le pied lui-même il n'y a que des tatouages médicaux.

III. — TATOUAGES MÉDICAUX.

On sait qu'à l'origine la médecine préventive, qui se ramenait alors surtout à l'hygiène, était, aussi bien que la médecine curative, entre les mains des prêtres. Nous en avons une preuve très nette dans les mesures de précaution et de propreté que prescrivent les lois religieuses. On s'explique par là la représentation, dans les tatouages, de figures ou de dessins correspondant à ces deux destinations, invocation à la protection de divinités, supplications à des êtres nuisibles, sous la forme, dans le premier cas, de figures astrales et, dans le second cas, de représentations d'objets ou d'animaux.

Cette distinction était très nette et facile à établir à l'origine. On a vu qu'elle a été complètement perdue de vue par les modernes pour un grand nombre de figures qui n'ont plus maintenant qu'un emploi purement ornemental. Ces dernières ont été étudiées dans le chapitre précédent.

Il ne sera donc plus question ici que des formes dont la destination est, dans l'esprit des indigènes, nettement et exclusivement préventive ou curative. Je définis donc ainsi le tatouage médical : celui dans lequel l'intention décorative n'étant pas apparente ou prédominante, tout a été disposé pour en accroître la force curative.

Le caractère le plus général en est de n'être pas ornemental. La figure est réduite à quelques traits, à quelques signes très simples appliqués *loco dolenti*.

On peut dire que si les tatouages ornementaux sont constamment influencés par la forme de la région qui les supporte, les tatouages médicaux le sont par celle des organes sur lesquels on veut agir et dont ils épousent la forme ou suivent tantôt les contours et tantôt la direction. Aussi peut-on, pour les étudier, les classer, comme il a été fait pour les premiers, par régions.

Parmi les signes les plus simples employés dans ces tatouages, l'un d'eux est l'objet d'une prédilection très marquée. C'est celui que nous avons déjà rencontré dans certaines situations privilégiées, sur des parties « nobles » ou particulièrement en vue : la croix, soit qu'elle ait été appliquée seule, soit qu'on l'ait ensuite tracée, comme appoint, en des endroits où la douleur était particulièrement vive. J'ai cru devoir attirer l'attention dès maintenant à son sujet, tant sa prédominance est remarquable.

Les auteurs qui se sont occupés de tatouages médicaux, et parmi lesquels il faut citer, en dehors de ceux qui ont été nommés précédemment, Hanoteau et Letourneux⁽¹⁾ et Crawley⁽²⁾, n'ont pas tenté de les classer méthodiquement.

Je dois, avant d'entrer dans mon sujet, prévenir que je n'ai pu, en général, donner que des déterminations très vagues des maladies pour lesquelles l'application de ces dessins a été faite. Il n'en pouvait être autrement puisqu'il s'agissait le plus souvent d'affections guéries depuis longtemps, dont souvent il ne restait pas de traces, et que j'ai dû presque toujours accepter, sans pouvoir les contrôler, les... diagnostics donnés par les indigènes.

On constatera que les tatouages médicaux sont appliqués le plus souvent sur des parties plus particulièrement exposées aux traumatismes, notamment les articulations. C'est pour ce motif et aussi en raison de leur moindre visibilité qu'ils sont beaucoup moins employés sur le tronc que sur les membres.

Tête. — La raison pour laquelle les tatouages ornementaux sont réduits sur la face a entraîné également la rareté, en ce point, des tatouages médicaux. On verra que la fréquence des céphalées si

⁽¹⁾ *Kabylie.*

⁽²⁾ *Mystic Rose.*

nombreuses chez les indigènes (syphilis et paludisme) les a incités à y employer des moyens thérapeutiques, mais que la préférence a été donnée ici à ceux qui laissent des stigmates peu visibles : scarifications et mouchetures.

La croix, dont j'ai signalé la grande fréquence sur le front, a dû y être placée en plusieurs cas pour éviter les maux de tête. Mais elle paraît être d'un emploi trop fréquent, en dehors des maladies, pour qu'on puisse rien préciser à ce sujet. Je n'ai relevé que deux cas où l'intention curative d'un tatouage placé sur le front était formelle : pour des maux d'yeux, on avait tracé, une fois, trois petites croix sur les tempes, vers la queue du sourcil (pl. I, n° 1), et, une autre fois, des traits verticaux sur la tempe droite (pl. I, n° 3). Le sujet qui portait ce dernier stigmate avait eu le lobule de l'oreille fendu par un grand anneau que sa mère lui avait mis « parce que tous ses frères étaient morts ».

Poitrine. — Les tatouages placés à la partie antérieure de cette région, qui est visible par la fente du vêtement, prennent souvent une forme très décorative. Ils peuvent être considérés comme mixtes, c'est-à-dire tracés dans un but à la fois ornemental et médical. Aussi ai-je eu l'occasion d'en reproduire déjà précédemment.

Le plus simple est un dessin carré (n° 42) fait à gauche du sternum, pour une douleur en ce point. Placé à l'émergence d'un filet nerveux intercostal, il avait dû avoir pour but de combattre une névralgie. Cette forme carrée est intéressante, car elle rappelle nos « mouches » vésicantes, employées souvent dans un même but.

Un autre petit dessin a été fait pour une douleur résultant d'un coup reçu dans une chute.

Une belle figure a été tracée pour une « douleur dans l'os ». On avait ajouté à la figure géométrique des traits et des croix destinés à renforcer son action. Il devait s'agir d'une affection rebelle, névralgie intercostale ou douleur spécifique du sternum.

Le n° 18 est aussi curatif, malgré son apparence ornementale, car le tatoué a nettement déclaré qu'il se l'était fait faire pour « rupture de la poitrine » (*sedri mefkouk*), en voulant soulever un sac de *smid*.

La « rupture, » ou « l'ouverture » de la poitrine, à la suite d'un effort, d'un froid, sont de croyance courante chez les indigènes, qui emploient, comme on le verra, différents moyens pour la refermer.

Le porteur du tatouage n° 104 a raconté que, voulant lancer une

Pierre après des moineaux dans un arbre, il fit un effort et éprouva une douleur dont il ne pouvait guérir. Après avoir fait le tatouage, il guérit. Remarquer le triangle formé par des points, et la présence de croix ajoutées ultérieurement pour renforcer l'action des points, parce que la maladie était rebelle. De plus, ces croix avaient été appliquées au nombre de *trois*. On voit que le sujet n'avait rien négligé pour obtenir le résultat désiré ! Par une erreur de copie, le dessinateur n'a pas représenté dans la figure n° 104, un tatouage qui est situé sur le côté droit vers l'extrémité antérieure des fausses côtes. Par leur position, ces deux dessins permettent de confirmer l'étiologie donnée par l'indigène puisque l'un est situé à l'insertion des muscles qui ramènent le bras en avant dans l'acte de jeter une pierre, et l'autre à l'insertion des muscles de l'abdomen antagonistes de l'extension de la colonne vertébrale.

Voici un tatouage (n° 44) qui, malgré son aspect ornemental, est médical à un haut degré. Il a été fait pour poitrine « ouverte » en soulevant un sac de blé. Le tatoué dit avoir fait dessiner « une chaîne pour resserrer la poitrine et deux clefs pour la fermer ».

Un autre tatouage non figuré ici représente une autre chaîne, ou un collier, tracé pour « douleur de la poitrine ». Le sujet a déclaré spontanément que les deux signes latéraux étaient des clefs pour la fermer. Remarquer les croix, au nombre de *trois*, pour renforcer l'action du tatouage. Le même sujet a, dans le dos, une ligne de points faite pour une douleur qui lui vient quand il porte quelque chose de lourd. La situation des points aux insertions du muscle indique le classique « tour de reins ».

Le tatouage n° 18, donné comme ornemental, est sûrement curatif comme l'indique la présence de mouchetures.

Dans les tatouages qui suivent, les deux faces de la poitrine sont intéressées.

En 43, un carré a été tracé, à droite, entre le sternum et le mamelon droit, sur une poitrine « foulée », parce qu'un sac de blé était tombé sur le sujet. En arrière, dans la fosse sous-épineuse, du même côté, un autre tatouage indique, plusieurs années après l'incident, quel fut le muscle intéressé.

Pour un « mal de poitrine », un indigène s'est fait, sous le mamelon gauche (n° 119), divers signes assez confus, dont un semis de croix et de chevrons. Sur le dos, à gauche, il y a aussi de nombreux tatouages, triangle de points, chevrons, triangle de croix. A droite (n° 120), le dos est couvert, entre l'omoplate et

l'épine iliaque, d'un grand losange de points flanqué de deux lignes verticales de croix à droite duquel est un semis de mouchetures tatouées. Ce luxe de décoration thérapeutique trahit une affection rebelle et qui a dû faire souffrir longtemps le malade. Il indique presque sûrement la chronicité.

Un sujet offre en avant, sur le sternum, une « planche » accostée, à droite, par *trois* groupes de croix et, en arrière, du même côté, deux groupes de mouchetures tatouées, l'un sur la fosse sus-épineuse, l'autre exactement entre l'épine dorsale et le bord interne de l'omoplate, formé d'une ligne verticale de mouchetures alternant avec deux étages de *trois* croix. Il s'agit évidemment d'une névralgie (fig. 102).

Plusieurs des tatouages précédents ont été appliqués pour des affections profondes; ceux dont la description suit, tracés à la partie postérieure du thorax, ont trait plutôt à des lésions traumatiques ou à des névralgies primitives.

N^o 14. Un sujet tombé sur une épaule s'y fit faire, dans la fosse sus-épineuse, des lignes parallèles de mouchetures tatouées. Il dut évidemment y avoir en ce point une contusion du muscle, une bosse sanguine (*).

Un autre tatouage est presque ornemental, formé d'une ligne chevillée entre deux lignes verticales composées chacune de *trois* croix et situé très exactement dans la région que limitent, d'un côté, l'épine dorsale et, de l'autre, l'omoplate.

Pour un effort musculaire, un Africain a recouvert d'un semis de croix et de mouchetures le muscle intéressé. Quatre croix au bas de la nuque et aux insertions du muscle intéressé ont été faites pour guérir la poitrine et l'épaule « ouvertes » à la suite d'un effort en « levant des sacs ».

Reins. — Les tatouages sont rares sur les lombes. J'ai relevé, entre les côtes et l'os iliaque, à droite, de longues scarifications tatouées, ayant vaguement la forme du rein, pour « douleur » de cette région.

Une série de mouchetures tatouées ont aussi été appliquées dans le flanc gauche en arrière, pour contusion dans une chute de charrette. L'opération fut couronnée de succès.

(*) Je n'ai pas relevé ce dessin, mais ce même sujet a d'autres tatouages thérapeutiques.

Pour une contusion des lombes, à gauche, on a appliqué une série de grosses mouchetures tatouées.

Abdomen. — Les tatouages sur le ventre sont très rares. Les deux cas offrant un aspect un peu décoratif que j'ai relevés sont situés à sa partie supérieure.

L'un, placé entre le sternum et l'ombilic, a été fait pour « une douleur » dans cette région. L'autre consiste en une ligne de dents de loup, à 4 centimètres au-dessous de l'ombilic, pour « avoir eu mal à la bouche du cœur (*foum galbi*) », ce qui veut sans doute dire l'orifice pylorique (fig. 119). La cure a été complétée par un semis de pointes de feu. J'ai signalé chez le même sujet un tatouage dans les reins ne paraissant pas se rapporter à la même affection que celui-ci.

Tous les tatouages médicaux du ventre sont appliqués à un seul organe, celui qui est le plus fréquemment atteint dans ces pays de paludisme, la rate. Il est étonnant que le foie, dont les affections sont si fréquentes en ces pays, n'ait pas été l'objet des mêmes pratiques. Il est vrai que l'hypertrophie de la rate est autrement considérable que celle de cet organe.

En dehors d'assez fréquentes mouchetures tatouées, dispersées sans ordre dans l'hypocondre gauche, j'ai relevé d'autres stigmates formant de véritables figures, notamment un damier placé pour « effort de la rate » au-devant de cet organe.

Des mouchetures tatouées sont tracées (n° 103), suivant une longue ligne sinueuse qui dessine très nettement les contours d'une rate énorme, aussi fidèlement qu'eût pu le faire un clinicien. Je m'empresse d'ajouter que cette hypertrophie, constatée chez des recrues à l'arrivée au corps, diminue le plus souvent de volume après quelques semaines de traitement, en sorte que souvent le tatouage fixe l'état de la rate dans les périodes de cachexie ou dans les poussées de paludisme, et qu'il est possible, grâce à ce graphique, de mesurer les variations de volume subies par cet organe.

Dans un exemple de ces variations, la ligne du tatouage se trouvait, au moment où je l'ai examinée, à 5 centimètres au-dessous du bord actuel de la rate.

Épaule. — Cette articulation, en raison de son importance, est souvent revêtue de tatouages curatifs.

Ce peut être un simple groupe de mouchetures tatouées, tracées sur le deltoïde, pour douleurs rhumatismales.

C'est pour une affection de même nature, très rebelle, m'a dit le sujet, qu'un autre tatouage a été tracé sur le deltoïde. L'opération fit disparaître le mal. Il faut dire que rien ne fut négligé pour en augmenter l'efficacité : profusion de croix, imitation d'écriture, le tout disposé en triangle. A propos des pseudo-lettres, je rappellerai que les indigènes considèrent un peu l'écriture comme une pratique de sorcellerie (n° 36).

Un indigène étant tombé sur une épaule, qui gonfla considérablement, y fit tracer une véritable *lauh* avec ses signes accessoires où, comme toujours, la croix domine. Malgré l'emploi des chevrons cruciés et des losanges de croix, le tatouage ne produisit aucun effet, et le malade se fit alors appliquer le feu avec le cachet. (*tabx*).

Un sujet a raconté qu'il eut une luxation : « la tête de l'humérus lui tomba dans l'aisselle », que celle-ci gonfla, qu'il y fit un tatouage en épaulette (n° 30), où l'on remarquera le remplissage de croix, et qu'il guérit ensuite.

La figure n° 40 représente un curieux dessin en forme de lézard, que j'ai déjà signalé à propos de la *djerida* de l'avant-bras.

Au-dessous du V deltoïdien un Arabe qui était tombé sur l'épaule fit *trois* lignes de mouchetures tatouées.

Un indigène qui présentait deux tatouages sur ses épaules ne se rappelait plus pourquoi on les avait faits, mais leur aspect montrait clairement qu'ils sont curatifs.

Un autre tatouage a été fait pour un effort en levant un sac; un autre en forme de *djerida* particulière pour douleur à la suite d'un effort.

Bras. — J'ai rencontré très peu de tatouages médicaux dans cette région.

Coude. — L'articulation du coude offre de nombreux tatouages curatifs.

Les uns sont formés de mouchetures disposées autour de l'épitrôchlée, sur un fond de scarifications non tatouées, couvrant tout le bord interne du coude, sur une hauteur de 25 centimètres. D'autres offrent une simple raie tatouée pour une douleur ayant suivi une contusion.

En général, ces tatouages des saillies postérieures du coude sont peu nets.

Les seules un peu ornementales que j'aie relevées sont, sur l'épitrôchlée, une ligne de dents de loup séparée par une bande d'une

ligne de croix, le tout tracé pour une douleur, suite d'une chute sur cette partie, et des fleurons accompagnés de croix (n° 135).

Poignet. — En raison de sa délicatesse et de la longueur du bras de levier qui le porte, le poignet subit de fréquents traumatismes. Il est, en outre, très apparent; de là les très nombreux tatouages médicaux qu'on y rencontre.

Deux simples croix ont été tracées, sur la face dorsale, pour un effort. Dans un autre cas, c'est un groupe de mouchetures tatouées qu'on y a tracées. Un autre sujet porte un tatouage à la fois ornemental et médical, fait pour une douleur du poignet droit. Ailleurs, j'ai vu trois raies faites au poignet droit pour une entorse. Le sujet qui les porte, s'étant contusionné l'épaule, s'y est fait également trois lignes de mouchetures.

Un sujet offre un beau type de mouchetures tracées pour foulure du poignet. Sur la face dorsale de celui-ci, à droite, en bas de l'avant-bras droit sont cinq lignes de mouchetures tatouées et, plus bas, trois autres lignes accostant un disque radié portant une croix en son centre. Sur le poignet gauche, on a surtout appliqué le feu; mais il y a aussi des mouchetures à la base de l'avant-bras et auprès d'elle trois ronds de feu accompagnés de légers traits tatoués. Un tatouage ornemental, mais fait, a déclaré celui qui le porte, pour une foulure, aurait produit la guérison. Un autre dessin formé d'une ligne de croix a été appliqué sur la face dorsale du poignet foulé en moissonnant.

Un indigène, s'étant aussi fait mial au poignet en tombant, y a fait dessiner un demi-bracelet portant une série de doubles croix.

Sur un sujet remarquable par l'abondance des tatouages médicaux, et dont l'ensemble sera donné plus loin, les poignets n'ont pas été oubliés. Une foulure a amené l'application, sur la *caba* ou apophyse du cubitus gauche, de scarifications, et un effort fait en moissonnant, celle d'une ligne de chevrons sur le poignet droit (n° 122).

L'apophyse styloïde du cubitus, particulièrement saillante et qui a ses affections traumatiques propres, a reçu des tatouages spéciaux dont la forme correspond à celle de cette *caba*. On vient d'en voir un exemple. Un autre cas est représenté par un semis de mouchetures tatouées, jetées autour de ronds de feu.

Un Arabe, travaillant à l'*alfa*, éprouva une vive douleur à la tête de cette apophyse, qu'il recouvrit d'un tatouage en forme de cadran (*mengala*) avec sa chaîne (n° 78). Les n°s 68, 75, 78, 79 repré-

sentent des formes diverses de ces tatouages ronds destinés aux saillies osseuses et désignés sous le nom de cadran ou de montre et auxquels ce nom a poussé souvent, par une association d'idées que l'on conçoit, le dessinateur à y ajouter un dessin représentant la chaîne de la montre.

Main et doigts. — Pour une foulure de la main, on a fait, sur la face dorsale, une ligne transversale de *trois* croix, et une autre, verticale de deux, qui correspond au deuxième métacarpien. C'est, sans doute, la synoviale qui se trouve en ce point, qui a été intéressée (n° 11).

Pour une autre foulure de la main gauche, on a mis, sur le quatrième métacarpien (n° 81), un autre tatouage thérapeutique qui représente probablement une série de croix formant une hampe chevillée.

Sur le sujet si remarquable des n°s 119 à 124, des efforts faits en moissonnant ont amené à tracer, sur la base du pouce, un cercle de traits et un autre à la base du médius. Le même tirailleur offrait une flexion permanente de l'annulaire gauche pour laquelle on a fait quatre croix à la base de ce doigt (n° 123). Noter, une fois de plus, l'emploi de la croix pour des cas chroniques.

A la base du pouce, un tatouage thérapeutique a la forme d'une double croix (n° 76) ou d'une hampe chevillée (n° 73); un autre, celle d'une toute petite *djerida*; un troisième, celle d'un simple point. Sur l'annulaire gauche foulé, on a tracé des mouchetures tatouées.

Genou. — Si, comme je l'ai dit, il n'y a sur la cuisse, pas plus de tatouages médicaux que nous n'en avons vus d'ornementaux, le genou en offre, en revanche, une grande quantité. On peut même dire que d'une manière générale les tatouages situés en ce point sont toujours curatifs.

Un indigène marchait à quatre pattes dans son enfance. Sa mère lui fit des traits tatoués à l'angle externe de la rotule droite.

Voici un simple losange à angles cruciés, placé sur le côté interne de la rotule (n° 106). Il n'y a jamais de dessins sur le centre de cet os.

Le même motif a été employé pour traiter une douleur à la suite d'une chute sur le genou, et le tatouage a guéri le blessé.

Il a été appliqué à la face externe du genou, pour un coup reçu en jouant aux boules.

Chez un autre sujet, une grande croix, sur le bord interne de la rotule, est accompagnée de lignes de scarifications tatouées, placées dans le creux poplité (n° 124).

Ailleurs, ce sont des croix disposées « en croix » qui ont été tracées (n° 107), pour « enflure du genou », sur le bord interne de la rotule.

A la suite d'une chute sur les deux genoux, un Africain s'est fait, sur celui de droite, en dedans, un petit cercle accompagné de quelques scarifications tatouées, placées au-dessous de la rotule, sur celui de gauche, une espèce d'ellipse entr'ouverte, au côté interne de la rotule.

Un sujet, porteur de belles syphilides cutanées, offre (n° 105) trois croix tracées à l'angle supéro-externe de la rotule et accompagnées de quelques traits de scarifications tatouées.

C'est encore une grosse croix qui se trouve ailleurs à l'angle inféro-interne de la rotule, accompagnée de quelques scarifications en demi-cercle, vers le creux poplité.

Un sujet, atteint de mal du genou à la suite d'une chute, s'est fait faire (n° 109), du côté externe, où il souffrait, quatre croix et un point, deux des croix étant à l'intérieur d'un cercle. Il s'est, en outre, fait appliquer plusieurs croix au côté interne du genou, pour une foulure.

Un indigène tombe en courant (n° 107) et, son genou ayant enflé, se fait tracer, sur le côté inféro-externe de la rotule, un tatouage de cinq croix, en losange, qui le guérit.

Un autre, pour une foulure du genou, s'est appliqué plusieurs traitements, d'abord un tatouage de croix sur le côté de la rotule. Comme il ne guérissait pas, il se fit faire autour de celle-ci des scarifications tatouées, disposées en cercle, puis de simples scarifications.

Quatre croix ont été faites aux angles de la rotule, pour une enflure du genou.

Le porteur du n° 98, étant tombé, eut mal au genou et se fit faire, au travers de la rotule, une ligne de trois croix, dont la médiane dans un cercle, et, au-dessus de cette ligne, une autre ligne de six croix (deux fois trois).

Un autre tirailleur, dont le genou était « devenu droit », à la suite d'une chute, se fit faire, autour de la rotule, cinq croix en cercle qui le guérèrent.

Un dessin assez compliqué se compose de quatre losanges cruciés, disposés à leur tour (n° 108) en losange autour d'un groupe

de quatre croix, lesquelles sont disposées elles-mêmes en losange autour de la rotule. Il s'agissait d'une enflure du genou. On ajouta ensuite à ce tatouage, au bas de la cuisse, un peu au-dessus du genou, deux croix et deux points.

Un homme s'est soigné les deux genoux de la manière suivante. A gauche, il fit tracer cinq losanges cruciés ayant une croix à leur intérieur et disposés en croix. Il ajouta à cette première figure des croix placées aux points les plus douloureux. Cet emploi de combinaisons variées de croix est très remarquable (n° 134). A droite, on lui a simplement tracé une ligne de chevrons en zigzag, le long de la moitié inférieure de la rotule.

C'est encore pour une douleur après une chute qu'on a disposé en croix, autour de la rotule gauche, un certain nombre de dessins figurant soit des croix simples, soit des croix multiples en forme de hampe chevillée. Un peu au dehors, au point le plus douloureux, on a ajouté une espèce de figure en forme de fleur (n° 97).

Un soldat, soigné au corps pour hydarthrose, guérit. Pour confirmer sa guérison, il se fit faire sur le genou (n° 101) un tatouage formé de dessins placés en haut et sur les côtés de la rotule, où l'on remarque deux groupes de *trois* croix.

Étant tombé sur les deux genoux, un autre indigène se fit faire, sur le bord interne de la rotule droite, une espèce de rectangle surmonté d'un drapeau, d'une palmette et de quatre mouchetures. A gauche, il se fit appliquer un rond de feu, qu'il borda d'une ligne de mouchetures tatouées.

Dans un tatouage (n° 99), le plus ornamental et, en tout cas, le plus compliqué de tous ceux que j'aie vus, la rotule est entourée d'un dessin formé de losanges cruciés renfermant une croix, de chevrons, et de croix. Ces dernières, comme les losanges, ont été multipliées aux points douloureux.

Jambe. — Les tatouages médicaux de la jambe sont rares.

Pour une douleur brusque dans le mollet gauche, probablement un coup de fouet, un tirailleur s'est fait faire un tatouage en forme de chevrons, sur une ligne chevillée.

Pour la même affection, on a fait, ailleurs, un simple croix au milieu du mollet.

Un autre sujet porte sur le côté externe de la jambe droite une ligne de scarifications tracées pour un effort.

Dans une *djerida* en forme de scorpion, on remarque une plaque de mouchetures tatouées, faite pour une douleur.

C'est pour une piqûre de scorpion qu'un sujet s'est fait appliquer des mouchetures tatouées à la jambe gauche au-dessus de la cheville.

Le joueur de boules dont j'ai déjà parlé comme ayant reçu un coup au genou, en a reçu un autre sur la face externe de la jambe gauche, où il s'est fait un tatouage de mouchetures en croix.

Malléoles. — En raison du grand nombre d'entorses dont l'articulation tibio-tarsienne est le siège, les tatouages curatifs y sont fréquents. La forme en varie selon le point de la lésion.

Quand c'est la partie antérieure des ligaments qui est distendue, c'est le cou-de-pied qui reçoit le tatouage. Tel celui (n° 12) qui a été fait pour une foulure, où l'on trouve le signe, si fréquent au genou, du losange crucié avec croix au centre et une ligne de croix désignant parfaitement la direction de l'interligne articulaire.

Le plus souvent, dans l'entorse, ce sont les insertions des ligaments sur les malléoles qui sont intéressées. On couvre, dans ce cas, cette partie de mouchetures scarifiées. Mais la forme arrondie ou *caba* de l'extrémité osseuse a incité à y tracer surtout des figures courbes. Tels (n° 130), ces deux cercles portant une croix en leur centre et sur le plus grand desquels s'insèrent d'autres croix, ou ce cercle (n° 15) auquel, par l'addition des deux ailes dentelées, on a donné l'aspect d'une petite *lauh* d'avant-bras.

Quand la douleur s'est localisée sur une partie de l'os, on a tracé sur celle-ci de simples mouchetures, un tatouage en fer à cheval, ou en cercle, ou trois croix, disposées suivant une courbe (n° 16) ou plusieurs séries de croix disposées deux à deux (n° 132) de chaque côté de l'os. Ailleurs, c'est une palmette qui est appliquée sur sa partie antérieure. Chez le sujet qui porte cette dernière, deux tatouages placés de chaque côté du tendon d'Achille et formés l'un de six points, l'autre de *trois* croix, indiquent les insertions de deux des ligaments. De même, c'est la gouttière externe du pied gauche qui, pour une foulure, a reçu six croix, tandis que la gouttière symétrique de l'autre pied porte cinq points en ligne (fig. 14 et 18).

Nous venons de voir deux fois l'emploi de points d'un côté et de croix de l'autre. La même constatation peut se faire une autre fois : au pied droit, en arrière de la malléole externe, deux lignes de *trois* croix ; au pied gauche, sous la malléole externe, cinq points placés horizontalement. Plus original est un dessin de chevrons (n° 121) dans la gouttière externe de la cheville droite.

L'entorse a dû se produire dans l'articulation médio-tarsienne dans un cas où, sur le côté et en dehors du pied gauche, a été représentée une figure en forme de lézard au milieu de quatre croix disposées en croix.

IV. — STIGMATES DE FEU.

Après les tatouages, ce qu'il y a de plus remarquable dans la décoration ou, si l'on préfère, la « stigmatisation » tégumentaire des Africains du Nord, ce sont les traces laissées par la médication ignée et par les scarifications. En effet, la confiance en l'efficacité de ces moyens est d'autant plus grande que leur application est douloureuse. Et chez nous-mêmes, ne voyons-nous pas chaque jour des malades avoir d'autant plus foi en l'efficacité d'un médicament que l'action physique en est plus violente ou plus désagréable? Cette pratique paraît du reste très ancienne chez les peuples primitifs. Les Scythes se faisaient des brûlures sur le corps pour les hydrosopies (1).

On serait tenté de croire, tout d'abord, que l'application du feu, qui laisse des stigmates peu visibles auprès des tatouages, est purement curative, ou plutôt qu'il n'entre dans cette application aucune préoccupation ornementale. On verra que, de même qu'aux tatouages ornementaux ont été attribuées des propriétés thérapeutiques, de même on a prêté des qualités décoratives à l'emploi des autres modes susceptibles de laisser des stigmates.

En raison de la durée indéfinie des traces laissées par le feu, l'Africain devait être tenté de croire que les effets en étaient également durables, et il a été amené à augmenter cette persistance en disposant les plaies de manière à former des figures auxquelles il attribuait une action identique. Il faut remarquer, d'ailleurs, que les fines saillies linéaires qui forment un réseau à la surface de la cicatrice offrent souvent déjà d'assez gracieuses arborescences, qui sont déjà, par conséquent, décoratives par elles-mêmes.

Les moyens par lesquels les indigènes appliquent le feu sur les téguments sont variés : les plus employés sont l'emploi du cachet ou fer rougi ou celui d'un chiffon incandescent.

Il est, enfin, curieux de noter que l'on applique l'action « curative » du feu non seulement au physique, mais encore au moral, puis-

(1) POUTIATIN, *Assoc. franç. pour l'avanc. des sciences*, 1901, p. 740.

que certains indigènes se mettent parfois le *taba* incandescent sur la peau pour se punir et obtenir le pardon d'une faute. Notons encore que, d'après Doutté (1), le feu appliqué sur la peau est recommandé contre le mauvais œil. On donne le nom de *kei* à ces applications de feu. Comme pour les tatouages, l'étude doit en être faite par régions.

Tête. — On s'explique qu'un mode aussi douloureux que le feu n'ait guère été appliqué à la face. J'en ai rencontré quelques stigmates, très légers, sur les tempes, et même, en cicatrices verticales, sur le front. Un seul avait été profondément imprimé dans cette région. C'est sur le côté gauche du crâne, au-dessus de l'oreille, une cicatrice annulaire au centre de laquelle était resté un rond de cheveux. Elle avait été faite par le *tebib* (médecin) arabe pour une hernie inguinale du même côté.

Assez souvent les Africains se font à la nuque des raies de feu contre la jaunisse.

Bras. — Trois raies ou trois pointes de feu appliquées sur la partie antérieure du bras, en avant du biceps, sont aussi employées très communément contre la jaunisse.

Ce sont *trois* points ronds superposés en une ligne verticale sur le biceps de chaque bras, ou une seule cicatrice horizontale, allongée, oblongue, plus souvent trois longues raies superposées transversalement, toujours au même endroit.

Une fois j'ai vu trois de ces raies faites d'un seul côté, à droite, côté du foie.

Le type le plus curieux est offert par un sujet qui a tout le corps labouré de raies et de pointes de feu légères. Il offre, sur chaque bras, cinq à six raies transversales.

On remarquera la symétrie quasi ornementale avec laquelle ces pointes de feu ont été le plus souvent appliquées.

Poignet et avant-bras. — Il est peu d'indigènes qui n'aient de traces de feu sur le poignet (voir les nos 62, 64, 81) pour la même raison que celle qui fait que les tatouages y sont fréquents : la fréquence des foulures. Une autre cause de cette fréquence est la coutume qu'ils ont aussi d'y appliquer le feu préventivement,

(1) DOUTTÉ, *Magie et religion dans l'Afrique du Nord.*

pour se donner de la force, ou par fantaisie, comme certains l'ont déclaré, ou pour se punir, ou enfin par cet esprit d'imitation irréfléchi, mais aussi développé chez les civilisés que chez les primitifs et auquel on donne le nom de mode.

Voici quelques exemples de feu au poignet.

Un indigène qui présente un rond de feu à la face dorsale du poignet a déclaré ne pas se l'être appliqué pour une maladie, mais par fantaisie. Un autre fait la même déclaration pour sept ronds de feu qu'il porte à l'avant-bras et au poignet.

Un troisième déclare s'être fait deux cicatrices rondes de feu au poignet gauche « pour se punir d'un péché ».

C'est pour s'amuser avec des camarades qu'un tirailleur, lorsqu'il était enfant, mit le feu à un chiffon incandescent qu'il appuya sur un de ses poignets, s'y faisant ainsi trois cicatrices rondes.

Les exemples qui précèdent ont trait aux cas de fantaisie. En voici qui se rapportent à des mesures de prévention.

Un indigène déclare s'être mis le feu au poignet pour se donner des forces. C'est dans le même but qu'un autre s'est appliqué le feu trois fois sur le poignet gauche et quatre fois sur le droit.

J'ai noté une intéressante combinaison de mouchetures tatouées et de deux ronds de feu, placés au poignet pour « fracture du radius ».

Dans un cas, trois cicatrices de feu rondes sont disposées en bracelet sur la face dorsale du poignet.

Un homme présentait un dessin circulaire en forme de « men-gala » combiné avec des pointes de feu.

Ailleurs, des mouchetures tatouées accompagnent trois ronds de feu.

Le sujet présente quatre ronds de feu sur la face dorsale de l'avant-bras et trois sur celle du poignet gauche.

Tronc. — Autant le feu est appliqué fréquemment sur la *poitrine* dans notre médecine, autant il l'est peu, dans la même région, par les Arabes.

Je ne l'y ai vu que deux fois : chez un indigène qui avait une croix de feu sur le mammelon droit, une grande barre de feu à travers l'ombilic et une au-dessous, et chez un autre, dont la poitrine à gauche et au-dessous du mammelon en avant, sur toute sa hauteur en arrière, était en quelque sorte « badigeonnée » par de longues traînées de brûlures superficielles. Je n'ai pu obtenir d'explications sur les causes de l'application de ce dernier.

Sur l'*abdomen*, les *Kei* se font en des endroits bien déterminés.

Un indigène, originaire de Tripoli, offrait (n° 100), au-dessus de l'ombilic, cinq cicatrices rondes, disposées en croix et appliquées à la suite d'une chute du haut d'un palmier.

Dans un autre cas six pointes de feu ont été disposées en croix autour de l'ombilic, pour guérir d'une forte fièvre. Il me paraît probable que le *tebib* qui les appliqua s'est trompé sur le siège de la douleur, qui devait être la région de la rate, car il y ajouta ensuite une série de trois pointes de feu dans le flanc gauche. Le même sujet offre la trace d'un séton dans le flanc droit.

Un autre, dont le corps est couvert de stigmates ignés, s'est fait appliquer sur le ventre, pour des coliques, trois points dans le creux épigastrique et quatre à cinq raies, formant un polygone irrégulier, autour de l'ombilic. Chez un autre, pointe de feu dans la fosse iliaque gauche.

Chez un Africain, dans le creux épigastrique, sur la ligne médiane, une grande raie de feu verticale est coupée par deux autres raies transversales, et l'ensemble rappelle encore ici le lézard plutôt que la double croix (n° 110). Au-dessous, l'ombilic est irrégulièrement entouré de pointes de feu. C'est le même sujet qui s'était fait appliquer le feu sur le crâne, pour une hernie.

L'ombilic est assez souvent au centre de croix formées de pointes de feu, comme celles qui ont été décrites précédemment.

Un sujet m'a dit qu'il s'était fait faire une croix de ce genre « pour soigner la rate ». Il s'agit d'un paludéen.

Un indigène ayant présenté, à la suite d'accès de paludisme, du gonflement du ventre et des jambes (sans doute mécanique : compression des vaisseaux par de l'hypersplénie), le médecin lui appliqua le feu au-dessus et au-dessous de l'ombilic, et sur les jambes.

On trouve encore des *Kei* sur le flanc droit, pour des douleurs de cette région.

Très souvent, les téguments sous lesquels gisent les rates énormes des paludéens sont parsemés de pointes de feu, ou, mais plus rarement, de raies.

Fesse. — On voit assez souvent des cicatrices de feu sur la fesse, soit pour des contusions, soit pour des névralgies.

Pour un cas de névralgie sciatique rebelle, un malade se fit faire, au-dessus du point d'émergence du nerf, une raie de feu verticale et à côté, deux raies se coupant pour former une croix. La profondeur et l'épaisseur des cicatrices montrent avec quelle « conviction » fut pratiquée l'opération.

Les pointes de feu sur la cuisse, sur les jambes, se voient quelquefois, mais habituellement sans forme de figures et sans prédilection de siège, pour des lésions banales telles que des douleurs, des contusions, etc.

Genou. — Au genou, sur les côtés de la rotule, les stigmates ignés sont d'un emploi fréquent. J'ai cité plus haut ce malade qui s'en mit pour un œdème des membres.

A la suite d'une chute sur le genou, un indigène s'est fait mettre une grosse pointe de feu et compléta la cure par l'application de quelques mouchetures.

Jambe. — Voici un cas, tout particulier, de l'emploi du feu à la jambe. Un Africain ayant été mordu par une vipère, en haut du talon, dans la gouttière externe de la cheville gauche, on fit autour du point mordu des scarifications, pour faire saigner, puis on prit un chien, dont on ouvrit le ventre, et on y introduisit le pied, l'animal vivant toujours. Au-dessus du chien, on fit une profonde raie de feu circulaire sur la jambe, dont la cicatrice est encore bien visible. Le malade prit en même temps un mélange de tabac à priser et de miel, et guérit. Cette pratique a probablement pour but d'attirer dans le chien les djinns malfaisants de la jambe (*).

V. — INCISIONS, SCARIFICATIONS.

D'autres stigmates que ceux qui viennent d'être étudiés s'observent chez les Africains du Nord : ce sont les cicatrices d'incisions, scarifications ou mouchetures, et l'emploi en est si général qu'on peut dire que tous en présentent.

Ce mode de traitement participe à la fois du tatouage et du feu, parce qu'il est employé dans un but curatif ou dans un but ornemental et qu'il laisse des traces indélébiles.

Il y a même certains tatouages qui ne sont qu'un dérivé de l'emploi de la scarification. C'est l'incision dans le fond de laquelle on verse du koheul pour en augmenter l'effet. Ce sont surtout les

(*) Doutté signale un moyen analogue pour guérir de la rage, employé dans le Sahara. Si un Arabe est mordu par un chien, il s'en empare, lui coupe du poil et l'applique sur la morsure. Si le chien est enragé, il le tue, lui ouvre le corps et lui arrache le cœur qu'il fait griller et mange.

mouchetures tatouées qui deviennent les traits isolés ou groupés si employés comme tatouages médicaux.

D'autre part, la scarification ou l'incision se rapprochent plus particulièrement du feu par la cicatrice incolore qu'elle laisse et dont la surface, comme dans le stigmaté igné, peut se couvrir de fines saillies arborescentes, quand elle a suppuré. Nous avons vu enfin que très souvent les scarifications étaient disposées de manière soit à souligner une décoration tatouée, comme lorsqu'elles forment le diadème frontal avec la croix, soit à offrir une certaine symétrie.

L'incision, ou *bagta*, pratiquée pour obtenir une grande hémorragie, localisée et spontanée, est pratiquée à l'aide d'un rasoir ou d'un couteau. Elle est souvent seule ou faite en deux ou trois coupures voisines. C'est une solution de continuité assez profonde et longue de 6 à 7 centimètres.

Cette pratique, qui laisse de grandes cicatrices, est barbare, et je verrais volontiers en elle les restes de celle qui pousse les Nègres du Soudan à se couvrir le front, les joues et le menton de grandes balafres. Elle est d'ailleurs très ancienne. Les Scythes se faisaient des incisions aux oreilles à la mort des rois ⁽¹⁾. Les Cariens se taillaient le front avec des couteaux pendant la fête d'Isis, comme les Musulmans chiètes à l'anniversaire de la mort de Hassein ⁽²⁾.

La scarification ou *techlit* se fait avec un rasoir ou même un couteau. Elle a pour but soit de provoquer un écoulement de sang modéré, soit de permettre l'application de ventouses, dites scarifiées. Elles forment de petits traits parallèles, rapprochés, disposés en une ou plusieurs lignes également parallèles. On sait comment les ventouses s'appliquent. Ce sont des espèces de godets en fer-blanc, munis d'un tube par lequel on aspire le sang à l'aide de la bouche.

L'incision est placée le plus souvent au milieu du front, au-dessus de la croix tatouée, que nous avons si souvent rencontrée. Elle peut être unique, ou double, ou triple. Parfois on en fait une au milieu du front et une sur chaque tempe. On la pratique encore, mais moins régulièrement, sur d'autres parties du corps. Un indigène s'est fait, avec un couteau, deux plaies au-dessus de la rotule, et il appliqua ensuite un rond de feu sur cet os.

⁽¹⁾ POUTIATIN, *loc. cit.*

⁽²⁾ MASPERO, *Histoire ancienne des peuples d'Orient*, p. 795.

Les scarifications ou mouchetures pour lesquelles les indigènes ont tant de prédilection se rencontrent un peu partout sur le corps. Mais la région où elles sont le plus fréquemment appliquées est la tête, soit qu'elles soulignent la croix pratiquée sur le front (n° 2), soit qu'elles forment un large bandeau sur le front et les tempes (n° 1), soit qu'elles aient été faites sur la nuque pour l'application de ventouses. On sait que les indigènes usent de ces dernières périodiquement pour le moindre malaise, ou même pour le prévenir.

VI. — AUTRES STIGMATES TÉGUMENTAIRES.

Il est encore certaines autres pratiques, ornementales ou curatives, qui laissent des traces plus ou moins durables sur le corps des Africains. Celle qui se rapproche le plus des scarifications et même des tatouages, — puisqu'elle a, comme ceux-ci, pour but d'introduire quelque chose dans la plaie, — est l'*inoculation variolique*, dont nombre d'Africains portent la trace à la base du pouce, sous la forme d'une mince cicatrice linéaire. On sait en quoi consiste l'opération : incision et introduction du liquide des pustules varioliques.

Dans le même ordre d'idées, je citerai le *séton*, plaie provoquée, dans laquelle on introduit un bout de chiffon qui la fait suppurer.

C'est encore parmi les stigmates médicaux, — quoiqu'il s'agisse ici de prévention, — que l'on doit ranger le trou ou la fente intéressant plus ou moins le lobule de l'oreille, produits par la coutume d'y suspendre de grands anneaux de cuivre (n° 3), *alega* ou *khours*, souvent artistement ornementés chez les enfants dont la vie est particulièrement précieuse, fils unique ou dernier survivant de nombreux frères. Cet anneau est toujours unilatéral (1).

Assez souvent, pour guérir certaines maladies, on fait sur le corps soit de larges raies, soit des barbouillages avec des *substances caustiques* ou *tinctoriales*, qui laissent une certaine teinte sur la peau. Certains sujets ont le tronc presque entièrement barbouillé de cette façon. Un tirailleur portait sur le front trois larges raies qu'il s'était faites avec de l'écorce de noix, ou *souak*, pour mal de tête.

(1) D'après EUDEL, *Dictionnaire des bijoux de l'Afrique du Nord*, l'*alega* est un simple préservatif chez les jeunes gens.

Ce n'est plus une action curative, mais bien tout le contraire qui a été recherché par certains jeunes soldats que j'ai observés et qui, pour se faire exempter du service, s'étaient appliqués sur le corps certaines substances caustiques ou irritantes, du suc d'euphorbiacées sans doute. Les plaies ainsi formées étaient circulaires, oblongues, accompagnées de lignes sinueuses formées par les coulées de liquide, et elles étaient assez souvent suivies de chéloïdes allongées et épaisses.

*
* * *

Ainsi, à peine le jeune Africain est-il né que sa mère lui applique quelques tatouages, quelques mouchetures scarifiées ou non, pour les petits maux dont il souffre, allant même, dans certains cas, jusqu'à l'emploi discret du feu. Puis ce sont les signes traditionnels qu'on lui trace sur le visage. Dès que l'adolescent a conquis quelque liberté, il continue lui-même l'œuvre commencée en ajoutant à ces « esquisses » les larges ornements de la *djerida*, de la *louh'* sur les deux membres, les complétant, au hasard de ses maladies ou des accidents qui le frappent, par d'autres dessins sur la poitrine, le dos, le ventre, les articulations. Plus tard encore, en ville, au régiment, en prison, il confie à ses téguments le souvenir de ses sentiments, de ses plaisirs, de ses passions ou de ses infortunes en y fixant l'image d'arbres, de fleurs, d'oiseaux, de femmes ou celle du drapeau, avec le numéro matricule, ce second nom que lui donne la vie militaire, ou encore les menaces ou les imprécations qu'il a vues tracées sur la peau de ses codétenus, les objets de notre civilisation qui l'ont le plus frappé. A côté des tatouages, d'autres pratiques ont encore contribué à modifier l'aspect des téguments : scarifications, mouchetures, incisions, variolisation par inoculation du ponce, emploi de séton, par des cicatrices que la suppuration a souvent élargies. Moins profondes, mais persistantes cependant, sont les traces laissées par l'emploi de certaines substances colorantes, comme le jus de l'écorce de noix ou *souak*. L'emploi en est curatif, mais tout opposé est celui des végétaux corrosifs par lequel, à l'aide de larges badigeonnages, l'Africain cherche parfois à produire des plaies superficielles mais étendues pour se faire exempter du service militaire.

Plus éphémères, mais autrement éclatantes, sont les substances par lesquelles il cherche à augmenter ses charmes : le henné, jaune comme la teinture d'iode, dont il badigeonne la plante de

ses pieds, la paume de ses mains, ses extrémités unguéales; la fine poudre de koheul dont il souligne l'ombre des cils et allonge ses paupières. Chez la femme, même honnête, un onguent noir allonge encore les sourcils qui semblent se rejoindre en une seule arcade, au-dessus de la base du nez, et le rouge appliqué sur les lèvres, les joues et sur presque tout le visage fait, avec une surcharge de bijoux fixés à la tête, au cou, sur la poitrine et aux membres de celles qui les portent de véritables idoles.

D'autres superstitions ou croyances ajoutent leur contingent à ces pratiques : c'est l'emploi de l'anneau d'oreille qui fend le lobule en une longue ouverture, c'est la circoncision.

Si l'on ajoute à ces modifications résultant de pratiques volontaires celles que produisent les maladies, le manque de propreté, d'hygiène, de thérapeutique, il faut ajouter à l'énumération, déjà bien longue pourtant, qui précède, l'affreux velouté laissé par la variole, si fréquente chez les Africains, les cicatrices de chancres, de bubons, de sypphilides cutanées, de brûlures, de morsures d'animaux, de plaies faites au travail ou dans de nombreuses querelles, on comprendra que chez beaucoup de sujets il ne reste que de petites surfaces tout à fait intactes.

VI. — LES OBJETS FIGURÉS.

J'ai étudié, dans les chapitres qui précèdent, les figures ornementales ou curatives telles qu'elles se présentaient, région par région. On a vu qu'elles pouvaient s'y trouver dans des conditions d'origine, de voisinage, de formes très différentes. Il est donc nécessaire, pour se faire une idée exacte de la signification et de la valeur générales de chacune d'entre elles, de les prendre séparément, en synthétisant les conditions identiques ou différentes dans lesquelles on les a rencontrées.

Il ne sera donc plus question ici de certaines figures plus ou moins grandes, souvent complexes, qui n'ont pas à première vue la forme d'objets définis.

J'ai cherché à classer, comme je l'avais fait pour les tatouages, ces signes d'après leur origine ou d'après les intentions de ceux qui les employaient. Je me suis encore heurté ici au fait que si, par leur signification originelle, certains d'entre eux doivent être placés dans une catégorie, ils devraient entrer dans une autre si on tenait compte de celle qui leur est attribuée de nos jours.

Je m'en suis donc tenu au seul ordre alphabétique, sauf à indi-

quer, pour chaque élément, l'origine qui paraît devoir lui être attribuée et la signification que lui donnent les modernes.

Amande. — Se trouve dans un tatouage moderne, n'est qu'un simple motif de décoration.

Ancre. — Dessinée sur une main, dans un tatouage moderne, n'existe pas dans les tatouages africains et ne peut donc pas être rattachée ici à l'ancre de l'antique symbolique. Celui qui la portait était un marin.

Arbre. — Portant des fleurs, est moderne. C'est une forme très employée dans la décoration urbaine, où les artistes la mettent dans leurs tableaux, les tapis, les enluminures des portes et des boiseries. Son rôle, que nous retrouvons très souvent dans les tatouages modernes, est exclusivement d'évoquer l'idée de plaisir, de luxe, de jardin.

Bateau. — Trois mâts avec canons. Moderne, chez un marin.

Blé. — Moderne, avec d'autres fruits, n'a d'autre destination que d'évoquer une idée agréable.

Bracelet. — Forme qui souvent n'est qu'ornementale, inspirée par celle des membres et la règle d'après laquelle les tatouages reproduisent souvent les parties où ils sont appliqués. Imite souvent, par un simple trait, le primitif anneau des femmes berbères, celui qu'on trouve aussi dans les dolmens.

Dans les tatouages modernes on imite des bracelets plus compliqués, représentant des chaînes, croisillons en or, gemmes, etc.

On sait, en outre, que les Africains qui se livrent à des travaux de force se mettent souvent des bracelets de cuir ou, à leur défaut, une simple ficelle autour du poignet pour, disent-ils, se donner de la force, en réalité pour éviter les foulures⁽¹⁾. C'est la même action préventive qu'on attribue, sans doute, aux tatouages ayant cette forme.

Cafard. — Moderne, est le reflet des légendes qui courent en Afrique, dans le monde militaire, sur le cafard du Sahara.

Caméléon. — Figuré très sommairement sur une main, peut être

(1) Voir BERTHOLON, *Revue tunisienne*, 1906. (L'ANNÉE ANTHROPOLOGIQUE, p. 62.)

rapproché de ce qui a été dit au sujet de la djerida de l'avant-bras et du lézard.

Carré. — D'un emploi assez rare, usité surtout dans les tatouages médicaux (voir le mot *Tortue*).

Cercle. — (Voir *Disque*.)

Chaîne. — Employée dans les tatouages de style moderne. Dans les tatouages berbères, elle a la forme symbolique pour « maintenir les poitrines ouvertes » ; accompagne aussi l'ornement en forme de montre.

Chameau. — Rare dans les tatouages africains, représenté une fois avec le baldaquin. Ailleurs, deux chameaux ont le cou entrecroisé. On sait que cet animal est un motif fréquemment employé sur les tapis fabriqués en Tunisie, notamment à Gafsa, sur lesquels, ainsi que l'a fort justement remarqué le Dr Vercoutre, ils forment des processions tout à fait analogues à celles des bas-reliefs orientaux ⁽¹⁾.

Chèvre. — D'un emploi fréquent comme accessoire dans les grands tatouages en djerida. Souvent difficile à distinguer de la gazelle, rappelle, par sa facture, certaines représentations d'animaux gravées sur les rochers du Sahara.

On sait que la chèvre, le bélier sont souvent représentés comme animaux de sacrifice sur les ex-voto antiques. Ils constituent encore de nos jours le fond des ripailles qui marquent les *zerdas* ou fêtes célébrées autour des tombeaux des marabouts.

Chevron. — Motif d'un emploi très ancien, fréquent jadis à Mycènes, dans la céramique punique et de nos jours chez les Kabyles. J'ai indiqué qu'il constitue un des principaux éléments de la djerida. Se confond souvent avec les dents de loup, lignes de créneaux, cônes, triangles, etc. Parfois, les angles des lignes de chevrons peu accentués font penser aux « flots » des stèles carthaginoises.

Cette forme est d'un emploi médical assez fréquent.

Ciseaux. — C'est un dessin accessoire assez employé dans les grands tatouages. Je n'ai pu être très renseigné sur sa significa-

⁽¹⁾ Dr VERCOUTRE, *Origine et signification des tatouages observés sur les indigènes tunisiens.*

tion. Mais j'imagine qu'on attribue à cet instrument quelque effet magique particulier (1).

Clef. — D'un usage assez fréquent, a été dessinée sur la poitrine pour la « fermer ». Dans les tatouages modernes, elle est quelquefois placée près d'une figure de femme et doit avoir alors une autre signification.

Collier. — Ornement imité par quelques tatouages.

Colombe. — Les oiseaux dessinés sur les tatouages modernes paraissent, dans certains cas, bien représenter une colombe; mais cette figure, n'existant pas sur les tatouages africains, n'a aucun rapport direct, ici, avec ce symbole des religions punique et chrétienne.

Croissant. — Le signe de l'Islam a, comme on le pense bien, souvent été employé dans les tatouages, moins que la croix pourtant. Il est, le plus souvent, accompagné de l'étoile et dessiné soit isolément, soit comme accessoire de plus grands motifs. Fréquemment il forme l'élément médian d'une triade avec les sabres, les oiseaux ou les poissons.

Il a été dessiné une fois sur le front d'une femme dans un tatouage moderne, me rappelant ainsi certaine figuration de Tanit.

Je rappellerai, à ce sujet, le rôle important joué par le croissant dans la symbolique punique et son extrême fréquence, non seulement sur les stèles votives de Carthage, mais aussi sur les ex-voto romains de l'Afrique.

Croix. — On a vu que non seulement cette figure est la plus employée dans les tatouages, mais que, par la situation qu'elle y occupe comme par l'usage qu'on en fait, elle est l'objet d'une prédilection et d'une confiance toute particulière de la part des Africains.

Si dans les tatouages composés nous la voyons placée à côté du disque et du croissant et avec la même valeur que ces deux signes, les seuls qui dans l'obnubilation des antiques croyances évoquent encore chez les indigènes l'idée, sinon de la divinité, du moins de son culte, la croix occupe en bien des cas une place prépondérante

(1) Sur certains bijoux juifs, les ciseaux sont représentés pour couper les mèches. Voir EUDEL, *loc. cit.*, ce mot.

vis-à-vis d'eux, par exemple sur la partie du corps la plus « noble », le front, ou sur les plus utiles, les mains, ou nécessitant une action particulièrement bienfaisante, les organes malades.

La confiance extraordinaire des Africains dans l'emploi de cette forme pour l'obtention des cures est encore démontrée par ce fait que les pointes de feu, cet autre grand moyen thérapeutique, sont toujours disposées en croix quand on a voulu former avec elles une figure.

On a même pu relever, à plusieurs reprises, ce fait bien probant que, lorsqu'un tatouage autre que la croix a été appliqué, mais ne produit pas l'effet voulu, on y surajoute cette dernière. De même, dans les tatouages thérapeutiques un peu complexes, la croix est placée et multipliée sur les parties les plus douloureuses.

Cette prédominance — pour ne pas dire suprématie — de la croix dans la symbolique, ou plutôt dans la décoration des téguments, sur toutes les autres figures et notamment sur le signe le plus cher aux musulmans est donc des plus remarquables. Elle doit, à mon sens, être rapprochée d'un autre fait. Les nombreux monuments figurés que les paganismes punique et romain ont laissés sur le sol de la Berbérie ne portent jamais la croix, ou on n'y a trouvé celle-ci que dans des cas tout à fait exceptionnels, et qui se comptent. Dès que le christianisme paraît dans ce pays, ce signe s'y multiplie avec une extrême intensité. Les monuments funéraires et surtout les lampes qui le portent sont innombrables. Il est vrai que la croix à branches égales n'y domine pas; mais on la rencontre assez souvent pour être autorisé à admettre qu'elle n'est qu'une des formes de l'autre.

D'autre part, il est bien sûr que si nous trouvons actuellement cette figure avec une telle fréquence sur les téguments africains, elle n'y a pas été importée par l'islamisme. Depuis l'apparition de l'Islam, ce signe aurait plutôt dû disparaître. D'où cette conclusion que, l'islamisme ne l'ayant ni importée ni favorisée, elle doit lui être antérieure et que, comme entre l'Islam et le christianisme aucune autre religion ne s'est implantée en Afrique, c'est la croix, en tant que grand « signe » de ce dernier, que nous retrouvons sur les indigènes. Les raisons données par Largœu et que Bazin a résumées en les corroborant dans son travail ne sauraient, à mon avis, aller à l'encontre de ces conclusions.

D'où, enfin, cette dernière et curieuse constatation que, si la religion musulmane a, en Afrique, supprimé la croix dans les temples, elle n'a même pas pu en restreindre l'emploi sur les téguments.

Le tégument humain est donc en quelque sorte le dernier sanctuaire où, dans l'effondrement des souvenirs du christianisme, a été conservé son symbole primordial, la croix.

Cyprès. — Une haste, à l'extrémité triangulaire et renflée, se trouve assez souvent, comme accessoire, dans les grands tatouages. Suivant sa forme et les proportions de ses parties, suivant aussi les figures qui l'entourent, elle peut être prise pour un cyprès, un javelot, un dard, un serpent ou une tête de sanglier.

C'est seulement dans les tatouages modernes que la forme du cyprès se reconnaît sûrement, évoquant l'idée de plaisir, d'un de ces jardins plantés d'orangers et de jasmins, et qu'une clôture de grands cyprès indique de loin.

Disque ou cercle. — Cet antique symbole des religions orientales, dans lesquelles il représente le soleil, se rencontre fréquemment, isolé ou comme accessoire, dans les tatouages, où il se confond avec le cercle, le soleil. Il est plus particulièrement fréquent chez la femme où on le considère comme le signe lunaire : *Hellal*. Employé à titre curatif sur les saillies osseuses à forme arrondies ou caba, il porte alors le nom de cadran ou, par extension, montre, *mengala*.

Écriture. — Jamais employée dans les tatouages berbères, l'est, en revanche, assez souvent dans les modernes. C'est le nom du tatoué ou celui de la femme qu'il aime, parfois des devises, des versets du Coran. Aux yeux de beaucoup d'Africains, l'écriture passe pour une pratique de sorcellerie : un talisman souvent employé est un papier enroulé, portant quelques lignes d'écriture, que l'on porte religieusement sur soi. J'ai vu des femmes arabes donner cette destination à des ordonnances que leur avait remises le médecin français. Il est certain que pour des illettrés il ne doit pas y avoir une grande différence entre les signes de l'alphabet et certains dessins de tatouage. Parfois certains d'entre eux, voulant bénéficier de l'action des caractères alphabétiques, les ont imités plus ou moins grossièrement sans pouvoir leur donner de sens.

Épaulette. — Ornaments divers dont la disposition générale, correspondant à celle de la partie qui les porte, rappelle l'épaulette.

Étoile. — Cette figure peut revêtir plusieurs formes : avoir quatre ou cinq branches, et quelquefois plus. Elle se confond souvent

avec la croix dans la désignation qu'en font les indigènes, et c'est à ce titre que celle-ci la remplace souvent à côté du croissant.

Une autre forme, que j'ai d'ailleurs rencontrée seulement dans les tatouages modernes, est l'étoile en forme de sceau de Salomon, dans laquelle, on le sait, Westermarck voyait l'entrelacement des deux yeux triangulaires destinés à écarter le mauvais œil.

Femme. — Les représentations de femme, en pied ou en buste, se voient exclusivement sur les tatouages modernes. A ce titre, ces figures entrent dans la catégorie des objets de luxe et de plaisir, comme les arbres, les fleurs, les oiseaux. C'est quelquefois la femme, en général, qui est représentée; le plus souvent, c'est une danseuse. Il arrive que le tatoué s'est constitué ainsi, en image et n'ayant sans doute pas le moyen de l'avoir en réalité, un véritable harem.

Fusil. — Avec la représentation de la chèvre ou gazelle. Les armes, même les modernes, sont les seuls objets représentés dans les tatouages berbères.

Gazelle. — Il est bien difficile de savoir si c'est la gazelle ou la chèvre que représentent certains tatouages berbères. J'ai déjà indiqué le caractère « rupestre » qu'ont parfois ces figures.

Grenade. — Figurée dans un tatouage moderne, à titre d'objet agréable.

On sait que ce fruit est souvent représenté sur les stèles votives antiques sans qu'il soit possible, ici, de tirer quelque conclusion de cette ornementation.

Lézard. — Figuré accessoirement dans des tatouages modernes ou mixtes. Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit de l'analogie qu'offrent les tatouages ou « djerida » de l'avant-bras avec les figures de cette forme.

Lion. — N'est, comme tous les animaux, figuré que dans des tatouages modernes et accompagné d'oiseaux et de fleurs. On trouve quelquefois une scène souvent reproduite dans l'imagerie musulmane : le lion attaché à un palmier par une chaîne.

Losange. — Tatouage purement ornemental, entrant dans de plus grandes compositions, souvent employé avec la croix dans les

tatouages médicaux, présente fréquemment une croix à chacun de ses angles et en son centre. Le losange est une figure extrêmement ancienne en Afrique. On le trouve surtout sur les stèles grossières de l'art indigène, à l'époque romaine : c'est donc un signe bien nettement africain.

Main. — La main, que les Africains dessinent si facilement sur les murs de leurs maisons, au-dessus des portes, sur les charrettes et dont surtout ils font un bijou si répandu, se trouve très peu isolée dans les tatouages berbères. On la rencontre dessinée, comme accessoire, à l'extrémité de hampes ou de chevrons. Le signe que les tatoués désignent souvent sous le nom de peigne ou de tondeuse paraît être un dérivé de la main musulmane (1). On sait que le symbole de la main levée, signe de la prière, se rencontre très fréquemment sur les stèles carthagoises.

Oiseau. (Voir plus haut le mot *Colombe*.) — Cette figure n'existe que sur les tatouages modernes. Très souvent elle y est accouplée, et les deux volatiles sont placés de chaque côté du croissant où d'un vase. Il m'a été difficile, en voyant ces oiseaux ainsi affrontés et posés sur ces objets, de ne pas penser aux colombes s'abreuvant dans le calice qu'on rencontre si fréquemment à l'époque chrétienne. Une seule fois on reconnaît un échassier dans une figure d'oiseau.

Palmier. — On se rappelle qu'on désigne sous le nom de « palme » ou *djerida*, le grand dessin composé de chevrons accouplés qui se trouve sur la jambe ou l'avant-bras.

Cette figure n'a, du reste, pas ou presque pas de ressemblance avec la branche du palmier. La véritable palme, emblème très africain, représentée en Berbérie à toutes les époques, ne se rencontre ici qu'exceptionnellement et seulement dans les tatouages modernes. Les tatouages médicaux sont aussi quelquefois formés de petites palmettes. J'ai dit plus haut que le palmier lui-même est enfin représenté parfois avec un lion qui y est attaché par une chaîne.

Peigne. — Ce nom est donné à une figure formée de trois, quatre, cinq dents et même plus, portés sur une hampe verticale. Lorsque

(1) M. le Dr BERTHOLON a signalé l'existence de ce signe dans l'*ornementation de Tyrinthe*. (ORIGINE, etc., p. 20, fig. 24.)

le nombre des dents est grand, ils appellent cet ensemble tondeuse. C'est là, évidemment, une explication après coup et qui trahit bien le milieu militaire où elle est née et dans lequel cet instrument est d'un usage si fréquent. Je crois que cette figure est un dérivé de la croix, du trident ou de la main levée, ou peut-être le produit de la confusion de ces trois signes. (Voir plus haut le mot *Main*.)

Pin. — La pomme de pin se trouve mêlée à quelques tatouages africains et modernes. Elle n'existe pas sur les tatouages berbères, quoique ce soit une figure très ancienne et que l'on retrouve sur les ex-voto puniques ou romains.

Pistolet. — Forme d'un usage assez fréquent dans les tatouages berbères, cette arme y est souvent par paire, comme on la portait jadis sur le cheval ou à la ceinture, c'est-à-dire que la représentation en a pour but d'éveiller l'idée d'un homme armé, de la force. J'ai déjà signalé cette figure dans les tatouages anciens.

Points. — Employés souvent dans un but purement ornemental, peuvent être considérés comme représentant les étoiles quand ils entourent le croissant ou le disque. Usités dans les tatouages médicaux où ils sont disposés en lignes, triangles, ronds, croix.

Poisson. — Inconnu dans les tatouages berbères, fréquent dans les modernes. Les indigènes font de cette figure de nombreuses applications, comme breloques, boucle de ceinture, pour en orner leurs voitures, leurs caisses, leurs meubles. Souvent il y a, dans les tatouages, deux poissons affrontés vers un objet central, vase ou croissant, comme cela a été indiqué pour les oiseaux.

Quadrupède. — On trouve, dans les tatouages berbères, la représentation de quadrupèdes qui sont sans doute des gazelles ou des chèvres. La manière tout africaine dont elle est traitée rappelle beaucoup celle des rupestres et diffère complètement de celle dont sont exécutés les tatouages modernes.

Sabre. — Représentée comme les autres armes (pistolet ou fusil) dans les tatouages africains, cette figure est souvent, dans les modernes, dessinée de chaque côté du croissant, comme il a été déjà dit pour les poissons et les oiseaux.

Sanglier. — Les indigènes voient quelquefois la tête de cet ani-

mal dans des figures triangulaires qu'on pourrait tout aussi bien attribuer à un serpent, cyprès, dard, etc.

Scorpion. — Voir ce que j'ai dit au sujet de la « djerida » de la jambe où cet animal serait reproduit inconsciemment.

Serpent. — Peut être représenté accessoirement dans la grande figure ou « djerida » du poignet. (Voir également ce que j'ai dit à ce sujet.)

Soleil. — Représenté par le disque (voir ce mot), le cercle. Est peut être aussi l'origine de ce cercle radié auquel les Africains donnent le nom de « mengala ».

Tortue. — Se trouve quelquefois dans les tatouages africains, où ce signe peut se confondre avec le damier. Les cases de ce dernier représentant l'écaille, il suffit d'y ajouter des appendices sommaires figurant les membres, la tête et la queue. L'étude de ce dessin est intéressante, car elle montre comment les figures de reptiles ont pu se styliser. Les Africains du Nord donnent aussi le nom de *Fakrouna* (tortue) à une plaque carrée qui fait partie du harnachement du cheval (1).

Traits ou mouchetures tatouées. — Ce petit signe entre dans la composition de beaucoup de figures. On peut même dire qu'il est, avec le point, l'élément en lequel toutes se décomposent. C'est ainsi que la croix est formée de quatre doubles traits. Dans les tatouages médicaux, il est employé pour lui-même, c'est-à-dire sans l'intention de former une figure ou pour en faire de très simples comme une ligne plus ou moins sinueuse.

Triangle. — MM. les D^{rs} Bertholon et Vercoutre ont signalé la présence, dans les tatouages africains, de figures ayant une certaine ressemblance avec la forme triangulaire, si fréquente sur les monuments antiques africains, que l'on considère généralement comme le symbole de Tanit, mais qui, pour des raisons que j'ai développées ailleurs (2), me paraît être plus simplement celui d'un des éléments de la triade punique, applicable indifféremment à

(1) EUDEL, *loc. cit.*, au mot « Fakrouna ».

(2) *Bulletin de la Société archéologique de Sousse*, 1905, p. 205.

chacun d'eux. Il était tentant de conclure de cette ressemblance à l'identité des figures, et ces auteurs n'y ont pas manqué, ce qui s'explique d'autant mieux que, comme je crois l'avoir montré ci-dessus, un grand nombre de figures chères aux modernes l'étaient aussi aux anciens. Je ne pense pas, cependant, qu'on soit autorisé à admettre une filiation aussi étroite que celle qu'ils ont indiquée.

J'ai moi-même commencé la présente étude avec l'espoir de trouver la confirmation de l'hypothèse émise par ces auteurs et je dois avouer que mes constatations m'ont amené à une conclusion différente de la leur.

Les figures coniques ou triangulaires sont, à la vérité, extrêmement nombreuses dans la décoration tégumentaire. On se rappelle notamment les chevrons cruciés des grands tatouages. Mais, en revanche, il n'en est que très peu qui présentent les appendices céphaliques et brachiaux caractéristiques de l'emblème dit de Tanit, comme les images dessinées par ces auteurs. D'autre part, on peut constater que dans les grands tatouages, comme les « djerida », les accessoires en forme de chevrons placés sur un cône sont nombreux. Un simple coup d'œil jeté sur ces figures montre qu'un peu de négligence de la part du tatoueur, un dessin un peu moins serré, eût pu faire passer les appendices de la base du cône à son sommet, formant ainsi une figure voisine du triangle de Tanit. Mais cela même ne se produit que très rarement.

On admettra, je pense, qu'il ne suffit pas qu'une figure dont les parties peuvent si facilement se déplacer et prendre des rapports différents présente de temps en temps quelque ressemblance avec le triangle dit de Tanit, pour qu'on soit autorisé à soutenir qu'elle en dérive. Cette hypothèse ne serait réellement très vraisemblable que si cette ressemblance se rencontrait fréquemment; or, ce n'est que sur plusieurs dizaines, pour ne pas dire centaines, de tatouages qu'on peut trouver une figure se rapprochant plus ou moins de celle dite de Tanit.

Le croissant se rencontre, avec toutes les caractéristiques de sa forme, dans un très grand nombre de cas, infiniment plus grand que la croix, et cependant personne ne soutiendra, je pense, qu'il dérive directement ici de l'image lunaire punique.

Il ne s'ensuit pas qu'il ne faille rien retenir de l'opinion émise par les auteurs précités. Je pense, au contraire, que, si le triangle berbère ne dérive pas directement de l'emblème carthaginois, il doit avoir avec ce dernier une réelle parenté, qu'il est, comme lui,

le simple dérivé, dont j'ai indiqué ailleurs les caractères ⁽¹⁾, d'une forme que l'on retrouve dans toutes les religions orientales : cône, bétyle, clef de vie, pyramide, cyprès, etc., et dont le triangle dit de Tanit reçoit également un dérivé plus ancien et plus direct.

Les figures triangulaires ou coniques sont d'ailleurs de celles qui, en raison de leur simplicité, se trouvent à l'origine de toutes les conceptions graphiques des peuples.

M. le Dr Bertholon a montré ⁽²⁾ toute une série d'objets triangulaires en bronze, relevés en Gaule, en Suisse, sur les bords du Danube, en Italie et dans les îles méditerranéennes. On ne saurait, ce me semble, et malgré tout ce qu'a de séduisant une pareille théorie, ne pas tenir compte de la ressemblance plus particulière, plus complète, qu'offre l'emblème dit de Tanit avec les figures orientales énumérées ci-dessus. Étant donné l'emploi si général de cette forme, force est, en effet, pour pouvoir suivre ses différentes évolutions, de la rapprocher des figures nées, évoluées et transportées sur les mêmes lieux, dans les mêmes conditions.

Trois. — La figure triangulaire, dont il vient d'être question, n'est qu'une manifestation, particulièrement développée, de la valeur attribuée au nombre trois dans les religions orientales. J'ai indiqué dans un autre travail que ce signe, dans les anciennes religions africaines, paraît simplement être l'indication que la divinité à laquelle il se rapporte fait partie d'une triade et qu'il était indifféremment le symbole de chacun des trois éléments qui la composent. Je n'ai, après ce qui précède, que peu de chose à dire à ce sujet, me bornant à faire remarquer quelle prédilection les tatoueurs ont pour les triades, qu'ils ont introduites, sous toutes les formes, dans les figures, qu'il s'agisse de dessins n'ayant plus, à leurs yeux, qu'un sens décoratif, comme la djerida au cône central flanqué de deux appendices, ou qu'ils forment un groupement ternaire bien caractérisé tel que l'application de trois formes, l'une médiane, les deux autres latérales, sur le front, la poitrine. On a donc vu que, en outre de sa disposition intérieure en étages

⁽¹⁾ CARTON, dans NOUVELLES ARCHIVES DES MISSIONS SCIENT. ET LITT., t. VII : *Le sanctuaire de Baal-Saturne*, p. 422. On trouvera dans ce travail la liste et l'étude des symboles trouvés sur les stèles de ce sanctuaire, qu'il peut être intéressant de rapprocher des tatouages donnés ici.

⁽²⁾ ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES, 1896, I, et REVUE TUNISIENNE, 1909 : *Essai sur la religion des Libyens*.

formés chacun de trois éléments, la djerida de l'avant-bras est souvent elle-même la plus grande de trois figures placées en cette région.

On sait aussi avec quelle fréquence, dans les tatouages médicaux, la croix est répétée trois fois. Enfin, dans les modernes, à ce groupement des figures en triade s'ajoute la prééminence accordée au signe central, le croissant ou le vase, que flanquent des accessoires, sabres, poissons, oiseaux, etc.

Vase. — Figure exclusivement employée dans les tatouages modernes. On sait qu'elle est cependant fréquente dans les antiques monuments chrétiens.

Je dois, en terminant, rappeler simplement l'existence, dans certains tatouages modernes, de figures offrant un caractère tout particulier d'influences extra-berbères : tables, chaises, machines à coudre, montres, locomotives, vaisseaux, canons, cages, drapeaux, etc.

CONCLUSIONS.

J'ai cru devoir indiquer, dès le début, quelques-unes des conclusions auxquelles m'avait amené l'étude des décors et des stigmates tégumentaires, afin d'attirer l'attention du lecteur sur quelques points et de lui permettre d'en vérifier l'exactitude au cours de sa lecture. Il est possible maintenant de les développer avec plus d'ampleur.

Chaque année, je passe quelques mois dans la région des Oulad-Ali, au milieu des dolmens et des menhirs à inscriptions libyques de leurs forêts. Ces tribus ont conservé presque intactes toutes les traditions ancestrales.

Un des côtés les plus frappants de leur caractère est assurément l'amour de la parure.

Combien de fois n'ai-je pas admiré, chez ces pauvres gens, la facilité avec laquelle ils se passent des objets les plus élémentaires pour acheter un foulard, une paire de chaussures en cuir jaune, un flacon d'odeur. Et dans les *zerdas*, où ils fêtent leurs marabouts vénérés, Sidi Ali bel Gassem et Sidi Bechouar, leur plus grande joie n'est-elle pas de se promener en habit d'un jaune éclatant ou d'un rose vif, d'un bleu d'azur, les ongles teints de henné, l'oreille garnie de la fleur odorante, tenue serrée par la tige entre la *chechia* et le crâne, au milieu de la foule bercée par la mo-

dulation de la flûte que seconde la *derbouka* (espèce de tambourin), en attendant l'heure de la fantasia, où figurent les chevaux richement harnachés, et celle des énormes ripailles qui furent toujours chères aux Africains.

On pense bien que chez ces populations misérables, superstitieuses et indolentes à la fois, ce mode d'ornementation ou de traitement tout particulièrement économique... et durable, que constitue le tatouage, doit être tout particulièrement prisé.

Doit-on admettre, avec M. Doutte, qu'au début les tatouages, comme les autres modes de stigmatisation, feu, scarifications, etc., furent purement médicaux ? Rien ne le prouve à mon avis. L'ornementation pour l'ornementation n'est-elle pas la règle chez les peuples primitifs et n'est-ce pas plutôt pour trouver en quelque sorte un prétexte à la parure ou du moins pour saisir une occasion de se parer que l'on a transformé l'ornement en agent thérapeutique ? N'est-ce pas un excellent prétexte, chez les modernes Africaines, pour se mettre une amulette brillante au cou, que l'existence de certains petits malaises, et chez nos femmes mêmes, certains colliers d'ambre ne sont-ils pas d'un usage analogue ?

Il a donc dû y avoir trois origines différentes aux tatouages : l'instinct de la parure, le désir de se donner quelque puissance en choisissant comme ornement les emblèmes d'une divinité ou l'image d'un animal redouté ou vénéré, la volonté d'agir directement sur certaines affections locales. On peut, par suite, distinguer les tatouages purement ornementaux et les tatouages religieux, les derniers se subdivisant en symboliques et en médicaux. Il est bien entendu, du reste, que très rapidement les dessins tégumentaires ont dû participer à la fois de plusieurs catégories.

Actuellement, celles-ci se sont réduites à deux, en raison de l'oubli de la signification des tatouages symboliques, soit par suite de la simple perte des croyances ancestrales, soit sous l'influence des différentes religions importées depuis des siècles en ce pays.

Néanmoins, les signes religieux ou symboliques, tels que le disque, le croissant, et, dans une certaine mesure, le triangle ou le cône, n'ont pas pour cela disparu. On verra plus loin comment je crois possible de retrouver dans les grands tatouages ornementaux les formes de certains animaux altérées par la perte de certains détails, due à l'oubli de la primitive signification ou par la stylisation que cet oubli, joint à la recherche de la symétrie, a fait naître.

A côté de l'image de ces animaux vénérés, — ou redoutés, ce qui revient au même, — les symboles astraux ou cabalistiques de la

divinité, indéformables parce que plus simples et d'un sens plus clair, ont donc persisté, mais avec, cependant, la perte d'une partie de leur signification première : croissant, disque, triangle, main levée, etc.

A ces signes très anciens, d'autres, assez rares d'ailleurs, auraient été ajoutés : la croix, symbole d'un culte qui a si longtemps laissé d'autres empreintes dans le pays, les différentes formes d'armes, qui jouent un si grand rôle dans les mœurs des nomades et qui représentent une puissance plus directement tangible, à côté des puissances célestes et magiques.

J'ai fait pressentir, en commençant, les différences de toute nature qui existent entre les tatouages faits au fond des tribus, et dont le caractère africain, ou plutôt berbère se voit de suite, et ceux qui sont pratiqués dans les villes, les casernes, les prisons, où se heurtent et fusionnent tant d'influences d'origine diverse.

Il est possible maintenant de préciser les contrastes qu'ils présentent. Les tatouages berbères sont remarquables, avant tout, par l'uniformité des motifs, la restriction de chaque forme à une seule partie du corps, le peu de variété de leur forme ou de leurs accessoires et les rapports constants que ceux-ci ont entre eux. La facture en est également caractéristique par l'épaisseur et la netteté des traits. On n'y trouve presque jamais la reproduction d'êtres humains ou d'animaux. Enfin, les tatouages berbères sont essentiellement chastes. Ils n'offrent aucune allusion à l'instinct ou aux organes sexuels. Ils sont sévères, aucun objet de plaisir n'y est représenté. L'idée de l'artiste tatoueur y apparaît, en somme, comme élevée et dépouillée de la préoccupation des actes de la vie journalière. Elle est purement artistique ou religieuse, en donnant à ces mots le sens qu'ils peuvent avoir chez des peuplades à développement intellectuel aussi rudimentaire.

En revanche, les tatouages modernes ont des motifs très variés et juxtaposés sans aucune règle. Ils sont en général extrêmement grêles : on y relève la représentation fréquente, et non stylisée, d'animaux et de personnages, surtout de femmes ou de danseuses. Les objets ainsi reproduits évoquent les idées de gloire et, surtout, de plaisir : croissant (c'est-à-dire conquête islamique), drapeaux, amour, fleur, bijoux, oiseaux. Les tatouages modernes sont donc gais et lascifs avec encore, très souvent, une pointe de religion.

Ils sont, en outre, en général beaucoup plus étendus que les autres (¹).

On conçoit qu'il reste des tatouages mixtes, c'est-à-dire participant des deux catégories qui viennent d'être indiquées.

* * *

Il me reste, maintenant, à aborder une question importante, et je le ferai avec d'autant plus de réserve que je ne partage point, à son sujet, l'opinion la plus couramment répandue.

(¹) Voici, à titre de curiosité, la liste des tatouages modernes que j'ai relevés sur un seul individu :

Tête : Croix sur le front.

Bras et avant-bras droits, de haut en bas : Étoile entourée de points, au-dessus du croissant;

Autre étoile entourée de points;

Paysage comprenant : quatre colombes volant au-dessus d'un arbre; oiseau perché sur l'arbre, un support en forme de banc portant deux palmiers de chaque côté d'un arbre fleuri et portant un oiseau;

Puis ces mots, écrits en arabe : *Ahmed ben Mohamed ben Ali el Keroui*;

Croissant renversé sur le disque, sabre, lion attaché au palmier par une chaîne, tête de femme, lion et oiseau, femme voilée vêtue d'une *fouta* et tenant une fleur, avec, à côté d'elle, le serpent;

Croissant renversé sur l'étoile, fleur dans un vase, deux poissons, triangle de points.

Sur la main : Étoile à dix branches avec un point à chaque extrémité.

Bras et avant-bras gauches : Buste de femme sur une espèce de soleil à face humaine, sortant tous deux d'un calice de fleur.

Sur le poignet : Plante.

Sur la poitrine : Fleur de chaque côté du sternum, puis hampes et points disposés symétriquement entre l'ombilic et la verge.

Cuisse droite : Palmiers, poissons, chaîne, sabre, feuille, croissant renversé sur l'étoile, étoile, triangle renfermant des points, étoile, pistolet, oiseau, fleur, panthère;

Sur le côté interne du genou, carré de points fait « pour bien marcher »;

Sur le mollet, deux poissons et un sanglier.

Cuisse gauche : Amande, palme, chaîne, sabre, feuille, croissant renversé sur l'étoile, étoile, feuillage, triangle de points, fleur, pistolet, oiseau, poisson;

Sur le côté interne du genou, carré de points;

Sur le mollet gauche, palmier et tête de femme.

Tous ces dessins ont leur base tournée vers la verge, c'est-à-dire que tous ceux qui sont au-dessus d'elle, dans la partie supérieure du corps, ont leur base en bas et que les autres l'ont en haut.

Quelques auteurs, frappés de la ressemblance existant entre certains symboles figurés, avec une extrême fréquence, sur les monuments du paganisme antique avec d'autres représentations employées de nos jours, et non moins fréquemment par les Africains modernes, ont conclu à une filiation directe de l'un à l'autre. Les plus connues de ces figures sont le croissant, le disque ou cercle, la figure triangulaire, dite de Tanit, les poissons, les oiseaux. Sans revenir sur ce qui a été dit précédemment au sujet de chacune d'entre elles, je m'arrêterai seulement à l'idée, beaucoup trop simpliste à mon avis, qui a fait admettre une étroite parenté entre les figures anciennes et modernes.

Il est, en effet, un fait important de constatation à l'encontre duquel il me semble impossible d'aller. C'est l'existence, entre l'époque où chacune d'elles a été tracée, d'une lacune importante. Pour plus de clarté, je prendrai la figure sur l'origine et l'importation de laquelle il ne peut y avoir de doute, le croissant. Importé sûrement à l'époque punique, — à côté peut-être d'un croissant indigène, — il est complètement tombé en désuétude à l'époque chrétienne. On ne le trouve, en effet, jamais ou presque jamais reproduit sur les monuments chrétiens des périodes romaines, vandales ou byzantines. Il est possible qu'il ait subsisté au fond des tribus; mais personne ne peut, à ma connaissance, appuyer cette opinion sur des faits. En admettant même qu'il ait pu survivre encore, çà et là, très diminué, il est indéniable que, si l'étendard musulman ne l'avait fait revivre de nouveau sur le ciel berbère, il aurait de nos jours complètement disparu. Dans ces conditions, il serait impossible d'affirmer que le croissant moderne dérive de celui que nous avons vu sur les stèles de Carthage.

Il en est de même de beaucoup d'autres figures, notamment de la main levée, si commune sur les ex-voto de Carthage et qui paraît avoir disparu complètement à l'époque chrétienne pour redevenir, aujourd'hui, d'un emploi si fréquent.

Un élément dont on ne tient peut-être pas assez compte dans l'étude de tout ce qui a trait aux coutumes, aux religions, aux croyances de la Berbérie doit être pris en considération, et ceci peut, d'ailleurs, s'appliquer à toutes les régions riveraines de la Méditerranée. Ce sont ces innombrables fluctuations qui ont, à plusieurs reprises, ramené vers ces pays les mêmes traditions, soit que, dans ces retours successifs, celles-ci vinssent, à peine changées, de leur point d'origine, soit qu'elles arrivassent, plus ou moins altérées, de pays où elles avaient été également importées.

Ainsi, implantés une première fois sur ce sol, un symbole, une croyance ont pu s'y développer en un certain sens pour, à un moment donné, recevoir le heurt du même symbole venu du même point que le premier, mais après avoir passé par un autre pays où il aurait subi diverses altérations, pour, enfin, se fusionner avec celui-ci, en créant un nouveau type.

Peut-être en a-t-il été ainsi du couple lune-soleil, représenté en Orient par le croissant sous le disque, au-dessus du cône ou bétyle, se confondant, en Afrique, avec les mêmes signes placés sur l'autel cornu ou avec les mêmes emblèmes importés peut être des régions septentrionales et, à Carthage, avec la clef de vie, pour donner le triangle dit de Tanit, devenant plus tard, sous l'influence du paganisme romain, la divinité ou, plus souvent, le fidèle élevant les offrandes, qui a donné ces représentations du Christ à la main levée fréquentes sur des fonds de plats chrétiens.

Cet exemple n'a d'autre but que de tâcher de faire saisir notre opinion sur ce qui a pu se produire fréquemment, en Afrique, au cours de la migration des symboles que j'appellerais volontiers « méditerranéens » en raison de la zone dans laquelle ils ont éclos ou se sont mus.

Les considérations précédentes ne sauraient s'appliquer à la croix apparue tardivement, avec la fréquence que l'on sait, et pour laquelle, entre l'époque de cette apparition, c'est-à-dire l'arrivée du christianisme, et l'époque moderne, il n'existe pas de lacune, puisque les antiques chrétiens et les musulmans d'Afrique la portent.

On a vu que si l'application du feu sur des sujets malades n'implique pas, *a priori*, l'idée d'ornementation, l'opérateur a pris presque toujours soin de le disposer de manière à obtenir une figure géométrique qui est la croix. Il prévoyait donc l'aspect qu'auraient eu les stigmates produits. On a remarqué que ceux-ci représentent le plus souvent les formes les plus simples des tatouages curatifs, croix, double croix, cercles, triangles, etc. Le feu n'est pas seulement employé pour guérir, il sert aussi à prévenir certaines maladies et à donner des forces.

Les incisions, les scarifications et les mouchetures ont, comme l'application du feu, des effets surtout médicaux ; mais la manière dont elles ont été appliquées trahit une certaine recherche de la symétrie. Très souvent, comme celles qui sont pratiquées sur le front, elles soulignent la disposition du tatouage et, moins apparentes que lui, le mettent en relief en lui constituant en quelque sorte un fond.

On saisit maintenant l'importance que prennent, dans l'esprit du tatoueur, les modes curatifs qui, laissant des traces durables, paraissent ainsi avoir une action prolongée. C'est ce qui explique la prédominance de l'emploi des tatouages, qui sont *plus visiblement* durables que les autres modes.

On doit, enfin, remarquer que, quelle que soit la classe à laquelle ces stigmates tégumentaires appartiennent, ils ont tous pour but général de flatter l'instinct personnel en ajoutant quelque chose à l'individu. Même quand ils sont simplement ornementaux, ne contribuent-ils pas au charme de la personne, en la rendant plus séduisante, ou à sa force, en la faisant effrayante, comme cela a lieu chez certaines peuplades sauvages qui se peignent le visage ou se couvrent de balafres énormes?

La pointe de feu mise sur le poignet a pour but d'en augmenter la force. Mais ce dernier mode, qui est le préventif, paraît avoir été autrefois plus employé qu'on ne le soupçonnait, alors que, pour éviter les atteintes d'un animal redouté, on le reproduisait sur les téguments.

On a dû remarquer encore que, pour les lésions superficielles, ce sont les moyens les moins violents et les moins douloureux qui sont employés, alors que, pour les affections des viscères, le feu paraît avoir la prédilection, la douleur qu'il provoque paraissant lui donner une puissance plus profonde.

J'ai cru qu'il serait intéressant de rappeler ici les affections pour lesquelles ont été employés les différents modes médicaux étudiés plus haut.

Les Africains attribuent à plusieurs de ces pratiques, qui laissent des traces sur les téguments, une action préventive plus ou moins vague, depuis la fixation à l'oreille de l'anneau qui doit préserver de la mort le fils unique, jusqu'aux pointes de feu qui, appliquées sur le poignet, évitent les foulures, donnent de la force, au tatouage sur le genou, pour être bon marcheur, à celui qui revêt la forme d'un bracelet pour éviter les foulures du poignet ou qui, tracé sur le dos, permet de soulever un poids sans exposer au lumbago.

Les incisions, pouvant aller jusqu'à la saignée et placées sur le front ou à la nuque, sont destinées à soustraire du sang pour les maux de tête paludéens, spécifiques ou autres. On a vu ce cas curieux d'une incision circulaire autour de la jambe pour lutter contre la morsure, au-dessous d'elle, d'une vipère. Les scarifications et les mouchetures ont aussi pour but d'enlever du sang avec ou sans l'aide de ventouses, ces dernières étant, de préférence,

appliquées à la nuque. Les maux de tête sont traités par le badi-geonnage à l'écorce de noix ou *souak*.

Les Africains ont observé l'action antiseptique de certaines poudres, notamment le koheul, qu'ils versent parfois sur les plaies, produisant ainsi une sorte de tatouage secondaire.

Les tatouages pratiqués aux tempes, à la racine du sourcil ont pour but la guérison de maux d'yeux. Aux articulations, ils sont appliqués pour de simples douleurs, les contusions, foulures, entorses, luxations, aussi bien que pour les arthrites et leurs conséquences, gonflement ou ankylose. Et si l'emploi en est particulièrement fréquent aux grands articles plus exposés que les autres, épaule et genou, nous l'avons constaté cependant dans un cas de foulure du pouce et un cas de luxation d'orteil.

On voit souvent de petits tatouages sur les apophyses osseuses, pour les contusions, les arrachements auxquels elles sont exposées. Il en est de même pour les parties du squelette sujettes aux douleurs ostéoscopiques.

Sur les parties charnues, les tatouages sont appliqués pour de simples douleurs rhumatismales, des contusions, des bosses sanguines, des efforts musculaires, et il est souvent possible de reconnaître, par leur forme et leur étendue, le muscle ou les groupes de muscles atteints.

Dans les névralgies, un dessin tatoué est placé à l'émergence ou sur le trajet du nerf qu'il indique.

Le dessin revêt parfois la forme d'instruments destinés à « réparer » de prétendues lésions auxquelles les Arabes attribuent certaines douleurs : clef pour fermer la poitrine ouverte et chaîne pour la tenir fermée.

Le tatouage sert encore dans les douleurs viscérales, gastralgies, sensation causée par l'hypersplénie paludéenne, etc.

Contre les morsures et les piqûres d'animaux on lutte également par le tatouage.

L'emploi du feu, aussi général que celui du tatouage, s'applique à une moins grande variété d'affections; en raison de la douleur qu'il provoque on lui attribue une action plus profonde ou plus durable; il est réservé de préférence aux affections viscérales, aux cas rebelles, aux maladies générales dont on ignore le siège ou qui n'en ont pas, aux actions curatives éloignées.

Au poignet, il donne la force; aux parties charnues, il chasse les douleurs. Mais la région où il est le plus souvent appliqué et avec

des tendances ornementales est le ventre : là il sert à lutter contre les coliques, les contusions profondes, les douleurs de l'hypersplénie paludéenne, de la congestion hépatique, des coliques néphrétiques. Dans les névralgies, notamment la sciatique, on l'applique profondément au point d'émergence du nerf, comme chez nous. De même pour les atteintes du genou, il est d'un usage assez commun.

Dans des affections très rebelles, on combine les tatouages et le feu pour obtenir une action plus efficace.

Mais il est des cas plus curieux où les indigènes ont recours à ces pratiques pour agir à distance : ils tatouent la nuque contre l'ouverture de la poitrine. Une mère, pour guérir son fils qui marchait à quatre pattes, lui tatoue le genou par suite d'une fausse théorie du mal dont il souffrait et qui devait siéger soit à l'articulation de la hanche, soit dans le rachis.

Pour ces cas d'action éloignée, les Africains recourent de préférence au feu. Très souvent, contre la jaunisse ils font trois raies horizontales et superposées, très profondes, aux bras, ou à un seul bras, le droit, en avant du biceps ; contre la jaunisse on applique également le feu à la nuque. On le met aussi au bras, dans les conditions qui viennent d'être indiquées, pour lutter contre les fièvres violentes. Mais, pour la même maladie, on le met également au ventre. Je l'ai vu appliquer aux bras pour le mal de tête et, cas plus curieux encore, sur le crâne, très profondément, pour une hernie. Le tatoueur avait donné à la brûlure la forme d'un cercle entourant une partie de chevelure intacte, comme s'il avait eu conscience de la disposition anatomique de la région malade et voulu représenter l'anneau de sortie de la hernie.

Parmi les figures les plus étendues et le plus fréquemment employées comme tatouages, il en est un certain nombre dont on n'avait pas jusqu'ici donné ou pensé à donner d'explications. J'ai été appelé, au cours de cette étude, à émettre brièvement, à leur sujet, une opinion dont je vais, en terminant, développer les motifs ⁽¹⁾.

(1) M. le Dr BERTHOLON a écrit, sur le même sujet, quelques vues très ingénieuses, mais très sommairement exposées, qui montrent néanmoins combien il avait été frappé par la forme de certaines de ces figures faisant penser à des « pinces », « crochets », « insectes », « animaux aquatiques », « pieuvres ». (Voir ORIGINES, p. 3.)

Ainsi que l'a remarqué M. Doutté ⁽¹⁾, c'est une croyance très ancienne et très répandue dans toute l'Afrique que l'image d'un animal nuisible préserve de ses atteintes. Cette croyance doit avoir pour origine cette observation que l'application, sur les plaies faites par l'animal, de certaines parties de celui-ci ou de tout son corps écarte les suites de la morsure.

Dans toute l'Afrique du Nord, dit également Doutté, on guérit les piqûres du scorpion en écrasant sur la plaie la bête qui a mordu.

Le même auteur remarque que, au lieu de porter un talisman, on obtient le même effet en le reproduisant sur la peau. On conçoit donc qu'au lieu d'appliquer l'animal qui, dans les cas cités ci-dessus, constitue un véritable talisman, on l'ait appliqué sous la forme d'un dessin tatoué.

D'autre part, chez les anciens, notamment chez les Égyptiens, mais aussi chez les Africains, les animaux vénérés ou redoutés étaient considérés et honorés comme de véritables divinités bien-faisantes ou malfaisantes.

Pour bénéficier de la protection des divinités ou être épargnés par elles, les peuples primitifs en portaient l'image ou le symbole sous la forme de bijoux, *uræus*, croissant, etc.

Ceci nous le savons sûrement et, d'après ce qui vient d'être dit, nous avons le droit de conclure qu'à défaut de ces bijoux ou en plus de ceux-ci, ils fixaient sur eux les mêmes symboles à l'aide des tatouages.

Les Africains modernes, influencés par l'islamisme, ne croient plus, en se faisant tatouer sur la peau le croissant, l'étoile ou le disque, représenter les emblèmes divins; mais, par une interprétation qu'on saisit de suite, ils les considèrent comme les insignes de leur religion.

Ils n'attribuent plus de pouvoir curatif à ces puissances secondaires que constituaient les animaux, mais ils pensent que les maladies sont dues à des génies, ou *djinns*, qui habitent dans ces derniers. Comme cette croyance est très ancienne, les indigènes n'avaient pas de raison pour abandonner les antiques représentations de ces bêtes divines. Ils les ont donc conservées. Mais comme ils ne leur attribuaient plus le sens primitif, comme ces figures compliquées ne pouvaient garder leur forme entre les mains d'ar-

(1) *Magie et religion*, p. 145.

tistes successifs, qui ne s'inspiraient pas directement des originaux, n'ayant plus de raison pour remonter à ceux-ci, puisque la croyance en leur pouvoir était affaiblie ou disparue, comme, d'autre part, un artiste a toujours une tendance à interpréter, suivant son tempérament, une figure qu'il reproduit avec un modèle et surtout sans modèle, les dessins primitifs furent promptement et plus ou moins profondément altérés.

Il semblerait que, dans ces conditions, après avoir passé entre les mains de générations de tatoueurs, ces figures ne puissent plus être reconnues. Il n'en est pas ainsi parce que, avec les modifications subies et qui les avaient simplifiées, elles constituaient un type facile à retenir, à reproduire, correspondant, par sa forme, à celle du membre-support et surtout bien en rapport avec le génie de l'artiste ou de l'Africain, puisque c'est lui qui avait créé cette nouvelle forme.

Rien d'étonnant, par suite, à ce qu'on puisse assez facilement reconnaître un certain nombre de ces représentations d'animaux. On pourrait être guidé dans la recherche de celles-ci par ce que l'on sait du culte rendu, en Égypte et en Afrique, à certaines espèces et voir si les formes les plus banales correspondent à celles des animaux honorés par ce culte. Mais il eût sans doute été difficile, en employant cette méthode, d'échapper au reproche d'avoir été guidé par une idée préconçue.

Il était plus sûr et moins attaquable de procéder autrement, en recherchant de quels animaux se rapprochent le plus les formes encore reconnaissables, et de voir si celles-ci appartenaient à des êtres dont on pratiquait jadis le culte, si ce culte fut tenace en Afrique, de manière à expliquer l'existence de ses traces dans la décoration tégumentaire.

On a vu que la première de ces constatations a été faite plus haut et que c'est la seule forme de certains tatouages qui les a fait rapprocher du scorpion, du lézard, de la tortue, du serpent, du scolopendre. Il reste à faire la contre-épreuve, à voir si ces animaux étaient l'objet d'un culte dans l'ancienne Afrique, dans quelle mesure ce culte fut cher aux Africains du Nord et même s'il l'est encore, enfin à rechercher si les modifications subies par la figure peuvent s'expliquer par les seules raisons données précédemment.

Je commence par la figure dont la ressemblance avec un animal est la plus évidente, celle qui, d'ailleurs, m'ayant frappé, m'a conduit, sans aucune idée préconçue, à la présente hypothèse, celle du *scorpion*.

Les Égyptiens faisaient de cet insecte des représentations en terre cuite (1). En Berbérie, on le trouve dès la plus haute antiquité. Il est, en effet, représenté sur les gravures rupestres du Sahara (2). A l'époque carthaginoise, cet animal, de tout temps redouté en Afrique, fut l'objet d'un culte tout particulier. On a trouvé souvent de ses effigies dans les fondations des maisons de Carthage. J'en ai vu découvrir moi-même deux dans un mur, l'une en bronze, l'autre en fer. On les plaçait ainsi pour préserver des morsures de l'animal les habitants de la maison. Cette coutume, si répandue dans le peuple carthaginois, indique l'antiquité de la superstition.

De nombreux monuments, lampes, bas-reliefs, sculptures, montrent combien elle fut en honneur à l'époque romaine. J'ai trouvé le scorpion deux fois figuré, à une grande échelle, en un fort relief, avec d'autres animaux sur le linteau d'une maison de Carthage et sur le linteau d'une construction, peut-être un temple, des environs de Dougga (3). Ainsi les anciens habitants de la cité plaçaient l'image de cet insecte là où, de nos jours, les Africains figurent le croissant, l'étoile, la main levée ou le bucrâne.

Sur un bas-relief souvent et justement cité, car il présente la plupart des figurations qui étaient en usage dans les superstitions africaines, on trouve, attaquant le mauvais œil, le lézard, le scorpion, le coq, le serpent, l'escargot (4).

Bien plus, d'après M. Babelon, le scorpion a été sur certaines monnaies africaines, à côté d'une femme symbolisant l'Afrique, représenté comme l'emblème le plus clair et le plus compréhensif de cette divinité, nous donnant par là même une idée de la place qu'il occupe dans les croyances de ce pays.

De nos jours, chez les Africains, cet animal est encore l'objet des pratiques les plus diverses. Nombre d'objets ont la réputation d'être des talismans ayant la propriété de l'écarter, comme, par exemple, la pierre des colonnes cannelées du portique du célèbre capitole de Dougga, qui sont, à cause de cela, toutes mutilées. C'est un des motifs les plus employés dans la décoration des tapis de Kairouan.

(1) *Bulletin de la Société archéologique de Bruxelles*, 1904, t. XVIII, p. 20.

(2) *Bulletin archéologique*, 1904, p. 161.

(3) D^r CARTON, *Découvertes épigraphiques et archéologiques faites en Tunisie*. (MÉM. DE LA SOC. DES SCIENCES DE LILLE, p. 318, fig. 108.)

(4) GSELL, *Chronique archéologique*, 1901, p. 56.

J'ai déjà dit que Doutté remarque que, dans l'Afrique du Nord, on guérit les piqûres du scorpion en écrasant sur le pied la bête qui a mordu. De là à représenter cet animal pour s'en préserver, il n'y a qu'un pas, que l'on a franchi de tous temps en le figurant à l'endroit où il mord le plus souvent, c'est-à-dire là où nous l'avons trouvé dans les tatouages et à la base du corps, comme ses effigies en étaient déposées dans les fondations des maisons carthagoises. Si donc on avait pu s'étonner de quelque chose, c'eût été de ne point voir la figure du scorpion représentée par le tatouage.

Il n'est pas, je crois, besoin d'insister sur la ressemblance, mise en évidence dans un chapitre précédent, qu'il y a entre la *djerida* du pied et le scorpion. Un coup d'œil sur les dessins qui représentent la première suffit pour la démontrer par la forme globuleuse du corps, les membres reportés tout à fait à la partie supérieure de la figure et surtout l'aspect de la queue constituée par une série d'anneaux plus ou moins globuleux, enfin par la situation elle-même de ce dessin sur la partie la plus exposée normalement aux piqûres de l'insecte. Il est un seul point où la ressemblance n'est pas toujours complète, ce sont les pinces. On s'en explique d'ailleurs la disparition. Il n'y avait aucune raison pour changer la forme globuleuse du corps en raison de la forme de la région; il y en avait, au contraire, pour conserver celle de la queue, placée dans une gouttière s'amincissant, comme elle, par en bas. En ce qui concerne les pinces, quand le tatoueur eut perdu le sens de la figure qu'il dessinait, il fut incité à rendre la figure plus simple et plus symétrique en rendant parallèles et égaux tous les appendices latéraux. Les pinces furent donc réduites et rendues parallèles aux pattes. Il est d'ailleurs, on l'a vu, des tatouages où la différenciation des pinces existe encore.

Comme on le voit, la déformation de la figure est ici à peu près nulle, et je crois que l'on comprendra que le seul examen des tatouages m'ait amené à y voir le scorpion.

C'est pourquoi j'ai commencé par cette forme, cette identification facile à admettre devant préparer le lecteur à accepter celle des autres figures d'un rapprochement peut-être moins évident.

En effet, si les conclusions qui viennent d'être exposées sont acceptées, le fait est établi de la représentation d'un animal vénéré par les anciens dans un tatouage où il est facile de le reconnaître, quoique les modernes en aient oublié complètement le sens. Ceci m'autorisait à rechercher si certaines figures, plus déformées peut-être et, par suite, moins facilement reconnaissables, ne représen-

tent pas aussi d'autres animaux ayant été jadis l'objet d'un culte ou d'une superstition.

J'ai attiré plus haut l'attention sur les analogies de forme qu'il semble y avoir entre la *djerida* de l'avant-bras et le crocodile ou le lézard. Il est possible qu'il y ait eu, à un moment donné, confusion entre ces deux animaux à cause de leur ressemblance de forme. On sait que le premier était, dans les papyrus funéraires égyptiens, figuré comme représentant le mauvais principe, à côté de la tortue et du serpent (¹), animaux que je crois avoir également retrouvés dans les tatouages.

En Berbérie, le lézard est représenté sur les rochers (²). On l'y trouve aussi sur certaines sculptures et sur des bas-reliefs. Dans quelques cas, cette figure est représentée dans des conditions réellement intéressantes. On a trouvé en Afrique une de ces mains panthées, portant un certain nombre de figures, qui représentent des emblèmes ou des animaux redoutés ou considérés comme bienfaisants. Les différentes effigies qui y ont été groupées peuvent donc donner une idée bien nette de celles qui avaient le plus de place dans la magie antique. Peut-être même représentent-elles des tatouages employés autrefois et jadis fixés sur la main. Parmi les images que l'on voit sur cette main panthée, on remarque le lézard à côté de la tortue, autre animal figuré dans les tatouages. On le voit aussi sur les curieux bas-reliefs dont j'ai parlé, à côté de l'œil du coq, du serpent et de l'escargot.

De nos jours, les Africains ont pour certaines espèces de lézards une répulsion ou une crainte très marquée, et il joue un rôle très actif dans la cure de certaines affections. On le place auprès du membre malade ou on l'applique contre lui, et le djinn cause de la maladie quitte le premier pour adopter le second. Dans le Sud un coup de queue du grand lézard appelé ourâne passe pour empêcher de procréer.

Ils représentent, d'ailleurs, sous sa forme la plus simple cet animal sur l'avant-bras. Je l'ai vu ainsi chez un assez grand nombre de femmes des Oulad Ali, où il se réduit à la figure 45^{bis}. Il ne peut, semble-t-il, y avoir de doute ici sur la signification de ce dessin.

D'autre part, il est facile de voir que dans la *djerida* on retrouve

(¹) MASPERO, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, p. 46.

(²) *Bulletin archéologique*, 1906, p. CCXXXII.

les éléments de cette représentation. Le corps allongé est représenté par un rectangle ou une succession de cônes qui font penser aux écailles; le sommet en est terminé par une forme presque toujours triangulaire, les appendices latéraux sont disposés en deux ou trois secteurs rappelant ceux des pattes de l'animal; seule, la queue, en raison sans doute du voisinage du poignet où l'ornementation devant s'étaler ne correspondrait plus à la forme du membre, est un peu écourtée. Enfin, on peut voir par la manière dont sont indiquées les pattes d'un animal, que le tatoué a formellement indiqué être une tortue, qu'elles sont traitées exactement de la même manière que les appendices latéraux de notre *djerida*; ce rapprochement paraîtra sans aucun doute très significatif (voir au mot *Tortue*).

On comprend que, quand le tatoueur eut perdu le sens de la figure qu'il reproduisait, il ait été amené de suite, par raison de symétrie, à rendre parallèles les appendices latéraux. Ceux-ci, disposés en étages, ont entraîné la division du tronc en anneaux correspondants et, dès lors, chacun de ceux-ci formait comme une petite figure spéciale, avec son centre et ses deux ailes, — rappelant assez certains *uraeus*, — qui pouvait être soit distraite de l'ensemble et dessinée isolément comme dans la petite *louh* voisine de la *djerida*, soit multipliée en séries superposées, de manière à présenter deux, trois ou même quatre étages de cette figure.

Si le scorpion est surtout dangereux pour le pied, certains lézards, logés dans les murs ou courant à la surface de ceux-ci, se posent volontiers sur le membre supérieur habituellement découvert, de l'individu endormi ou en repos. On comprend qu'on les ait représentés sur l'avant-bras.

Je ne saurais trop insister sur ce fait très remarquable, que les figures dont il est question ici sont précisément celles d'animaux qui non seulement ont été l'objet d'un culte chez les anciens, mais qui sont encore représentés *ensemble*, en Afrique, dans les cas où les documents leur attribuent quelque valeur magique ⁽¹⁾.

Tel est encore le cas de la *tortue*, que les Egyptiens figuraient, comme le mauvais principe, sur les papyrus funéraires à côté du

⁽¹⁾ Au moment où je corrige ces épreuves, je viens de rencontrer, dans les souks de Tunis, une nouvelle preuve de la « solidité » de cette association. Un ravissant collier en or, fabriqué par un orfèvre juif, porte une série d'amulettes dont j'ai pris la liste : serrure, *scorpion*, pistolet, fleur et croissant combinés, clef, poisson, fusil, sabre, *lézard*, chimère, couteau, main de Fatmy.

crocodile et du serpent et que nous retrouvons toujours en Afrique dans la même compagnie, non seulement sur des monuments de l'époque romaine, mais encore sur les téguments des indigènes. La série est donc complète, et l'inaltérabilité, sinon de la superstition ou de la croyance, du moins de la forme, est absolue. Il est même possible, en ce qui concerne la tortue, d'étendre la période où elle fut l'objet des préoccupations superstitieuses de l'Africain (1). En effet, à l'époque préhistorique, son écaille servait d'amulette (2).

Et de nos jours, la tortue est encore redoutée des Africains, car, pour eux, son corps sert de cachette aux *djinn*s (3).

Cette figure, en raison de sa simplicité, est en quelque sorte indéformable, et la stylisation qu'elle a subie consiste seulement en la représentation de sa forme elliptique par un rectangle où un damier figure les écailles et auquel des appendices aux angles figurent les pattes, aux bords inférieur et supérieur la tête et la queue. Les deux exemples que j'en ai donnés ont ceci de très intéressant pour l'ensemble de ce qui a trait aux animaux dont il est question, qu'ils montrent parfaitement de quelles modifications sont, dans les tatouages, susceptibles les représentations d'animaux dont le dessinateur connaît bien la signification complète. *A fortiori*, celles dont il a perdu le sens sont-elles déformables de la même manière.

Le *serpent* occupe, comme les précédents, une place importante dans les papyrus funéraires à côté de la tortue et du crocodile. On sait celle qu'il tient dans la mythologie punique ou romaine et les nombreuses fois où il est figuré dans les sculptures et les bas-reliefs. Il est aussi représenté sur la main panthée, à côté du lézard, de la tortue, du bélier, de l'aigle, et sur le monument funéraire où il attaque le mauvais œil en compagnie du scorpion et du lézard.

C'est un animal de formes trop simples pour avoir pu servir à une ornementation variée ou de grandes dimensions; mais on en retrouve facilement tous les caractères dans la figure ondulée qui redresse son extrémité à renflement triangulaire, en dehors des appendices latéraux de la *djerida* de l'avant-bras. Dans certains

(1) MASPERO, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, p. 46.

(2) *Recueil de notices et Mémoires de la Société archéologique de Constantine*, 1900, p. 229.

(3) DOUTTÉ, *Magie et religion*, p. 78.

cas on pourrait, sans trop d'imagination, y voir une représentation de la lutte entre les grands lézards et le naja.

* * *

Telles sont les conclusions que je me borne à présenter comme des hypothèses auxquelles m'a amené l'étude de certaines formes de tatouages berbères.

Il est possible qu'une étude plus approfondie de certaines autres figures permette d'étendre la méthode suivie et de retrouver d'autres ressemblances.

Quoi qu'il en soit, si cette hypothèse n'est pas jugée trop hardie, elle amènera à cette curieuse constatation que, tandis que les représentations de l'antique culte des animaux ont — comme, d'ailleurs, la croix, symbole du christianisme — disparu de tous les monuments durables où les Africains modernes fixent leurs symboles, elles ont persisté sur le support éminemment fragile que constitue la peau humaine.

Tunis, le 1^{er} août 1909.

PLANCHE I

EXPLICATION DE LA PLANCHE I.

Face.

1 à 11. — La croix domine presque exclusivement quand le tatouage est ornemental; les tatouages à la queue du sourcil sont en général curatifs pour maux d'yeux ou névralgies. A côté de la croix, sur le front, nombreuses scarifications en zones horizontales, faites pour « tirer le sang ». Noter l'emploi des croix par triade. La croix de la joue est ornementale. Remarquer la barbe du n° 2, qui a la forme de celle des sacrificateurs représentés sur des rasoirs carthaginois; au n° 3, la présence du croissant, avec une croix et un losange de points. La plupart des signes relevés par d'autres auteurs, et auxquels ceux-ci donnent divers noms, paraissent être des déformations de la croix. Voir les figures 7, 8, 9 et 10.

11 — Tatouage de la main, curatif, pour lésion du deuxième métacarpien.

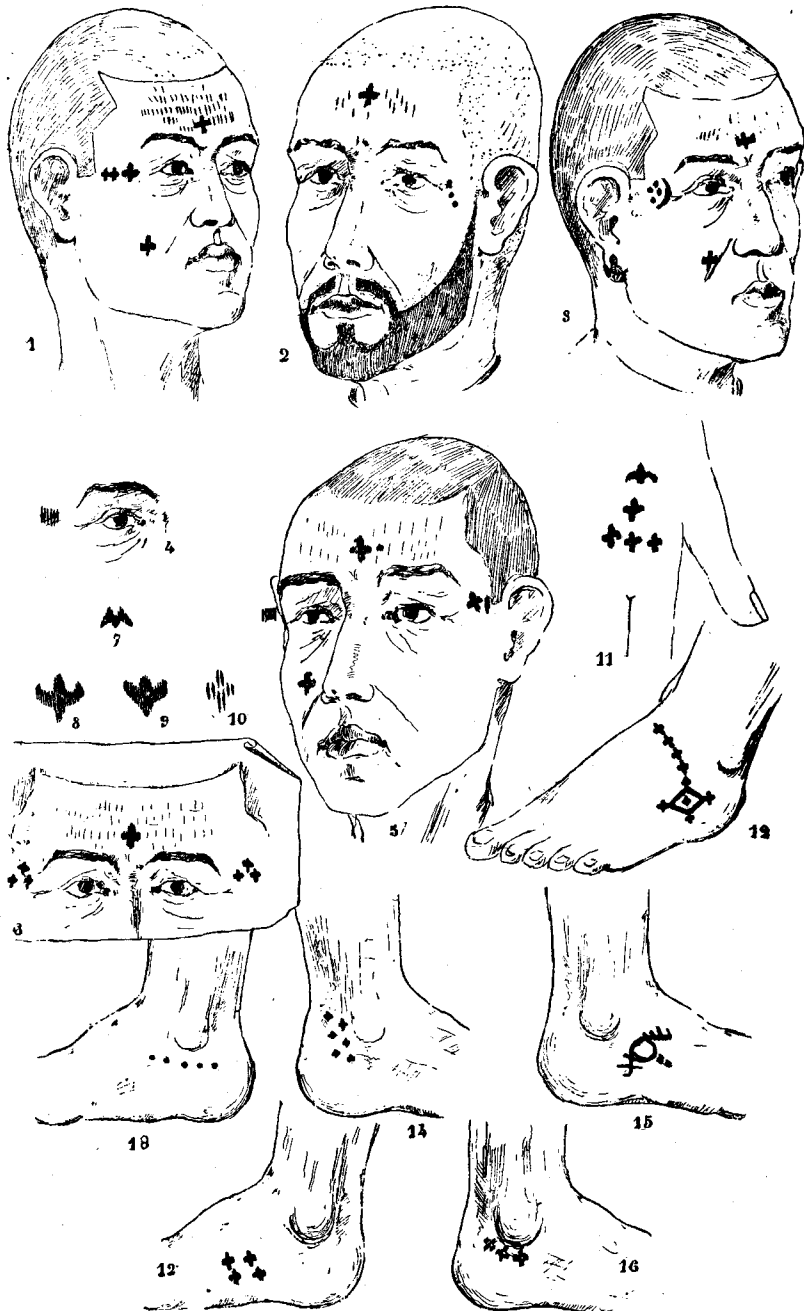
Pied, tatouages curatifs.

12. — Le dessin suit l'interligne tibio-tarsien.

13 (porté 12 par erreur, est à côté du 16). — Tatouage curatif de croix, sur une insertion tendineuse.

14 et 15. — Chez le même sujet, de chaque côté du pied, aux insertions tendineuses, pour une entorse.

16. — Triade de croix.



Dr CARTON

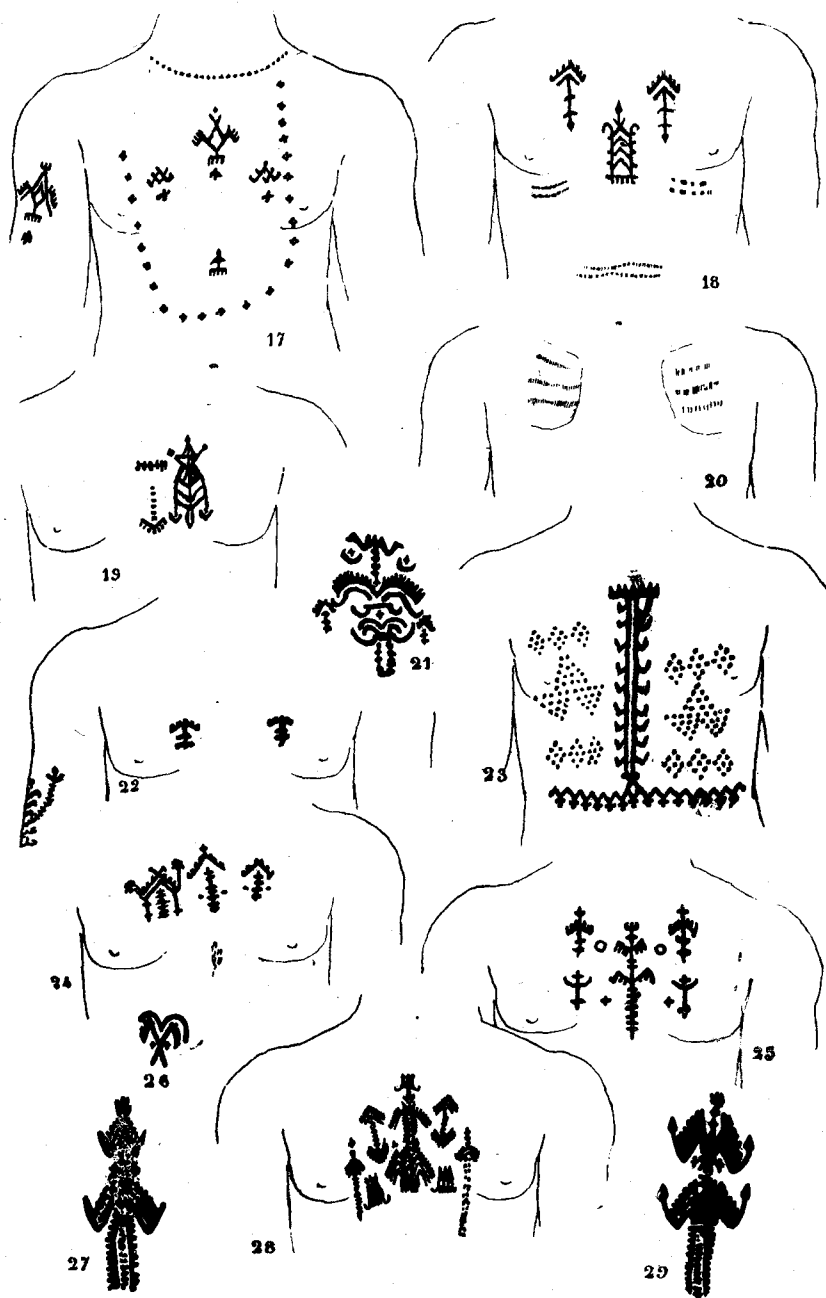
ORNEMENTATION ET STIGMATES TÉGUMENTAIRES CHEZ LES INDIGÈNES DE L'AFRIQUE DU NORD

PLANCHE II

EXPLICATION DE LA PLANCHE II.

Poitrine.

17. — Tatouage ornemental avec deux colliers l'un de points, l'autre, plus long, de croix. Au-dessous des deux signes du milieu est une espèce de peigne, la « tondeuse » des tirailleurs, qui n'est autre que la main levée, ou *Khamsa*. Sur le bras, tatouage rappelant celui de la poitrine.
 18. — Tatouage ornemental, mais fait dans un but curatif, pour une affection généralisée à toute la poitrine, comme l'indiquent les scarifications qui sont au-dessous et celles du n° 20. représentant la face postérieure, dans les fosses sous-épineuses.
 19. — Tatouage de forme anormale qui, en raison de son asymétrie, doit être curatif.
 20. — Voir 18.
 21. — Tatouage ornemental, sur le sternum, avec croix, chaîne de croix, etc.
 22. — Tatouage ornemental. Sur le bras, palme avec le nom du tirailleur.
 23. — Tatouage remarquable par la hampe sternale médiane et ses chevrons cruciés limitant en bas le thorax qui est couvert de combinaisons de points en triangles et en losanges.
 24. — Tatouage asymétrique, qui fut d'abord ornemental et qu'on rendit ensuite médical en le surchargeant du côté malade.
 25. — Joli tatouage remarquable par ses ornements en chevrons, rappelant la djerida et la présence de la croix.
 26. — Tatouage ornemental dérivant de la forme des ciseaux.
 28. — Sur la poitrine. — 27 et 29, sur les jambes du même sujet.
-



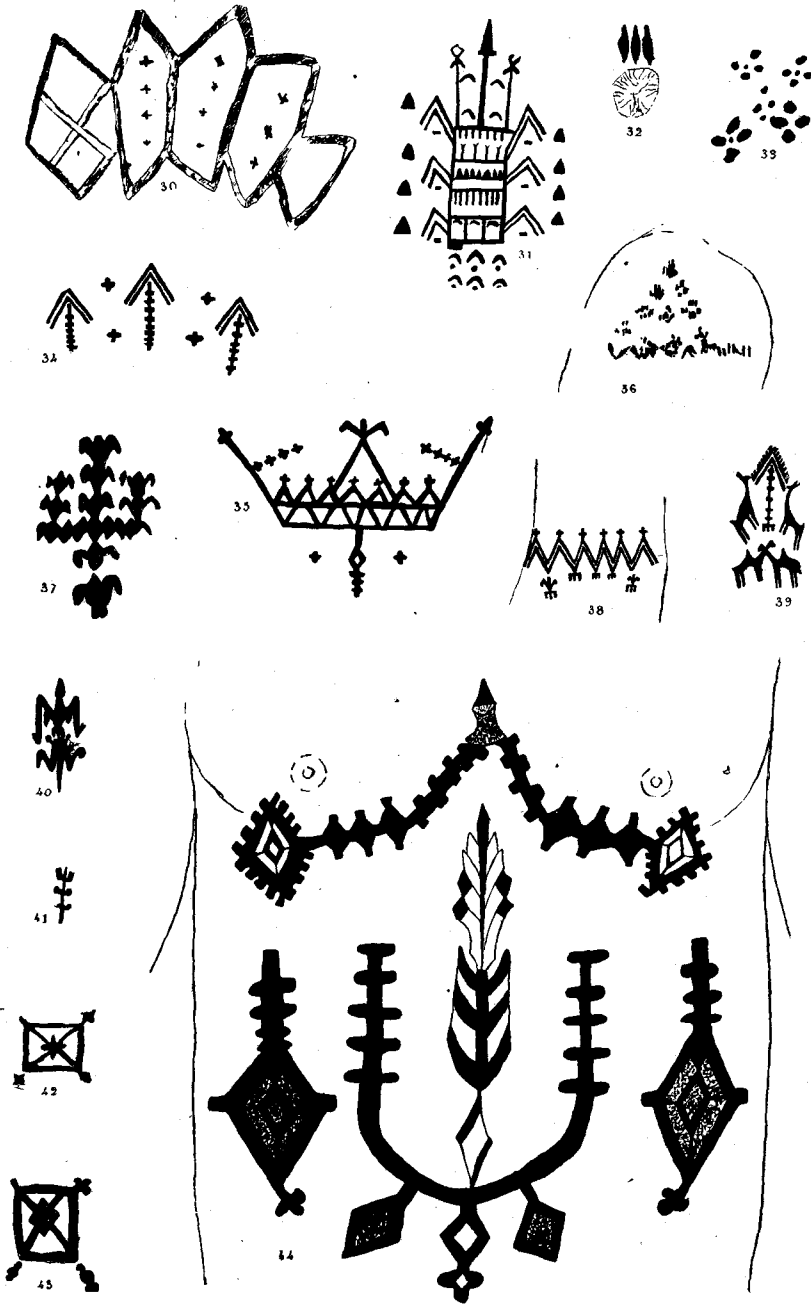
Dr CARTON

ORNEMENTATION ET STIGMATES TÉGUMENTAIRES CHEZ LES INDIGÈNES DE L'AFRIQUE DU NORD

PLANCHE III

EXPLICATION DE LA PLANCHE III.

30. — Tatouage d'épaule, en forme d' « épaulette ».
 31. — Tatouage de bras de forme insolite avec ses panneaux et le cyprès flanqué de deux hampes rappelant les figurations si nombreuses du caducée sur les stèles votives antiques.
 32. — Tatouages sur le bras, au-dessus d'une cicatrice de feu.
 33. — Sur le bras, cinq figures formées de points en croix ou en losange.
 34. — Épaule (sur le même sujet que le 38). Jolie combinaison de croix, chevrons et hampes cruciées.
 35. — Bras; remarquable par la figure qui rappelle l'emblème punico-romain de Tanît et la combinaison de croix et de chevrons.
 36. — Tatouage curatif d'épaule, avec croix, chevrons et même imitation de caractères arabes.
 37. — Tatouage d'épaule. Noter sa symétrie ternaire.
 38. — (Même sujet qu'au 34). Ligne de chevrons cruciés et « tondeuses » au pli du coude.
 39. — Bras. Chameaux et gazelles rappelant les dessins de rupestres.
 40. — Tatouage en forme de lézard, sur la rate, pour un effort.
 41. — Poitrine, pour une chute.
 - 42 et 43. — Curatifs en forme de « mouches » vésicantes.
 44. — Grand tatouage de poitrine pour l'affection dite « poitrine ouverte » avec clefs pour la fermer et chaîne pour la maintenir.
-



D^r CARTON

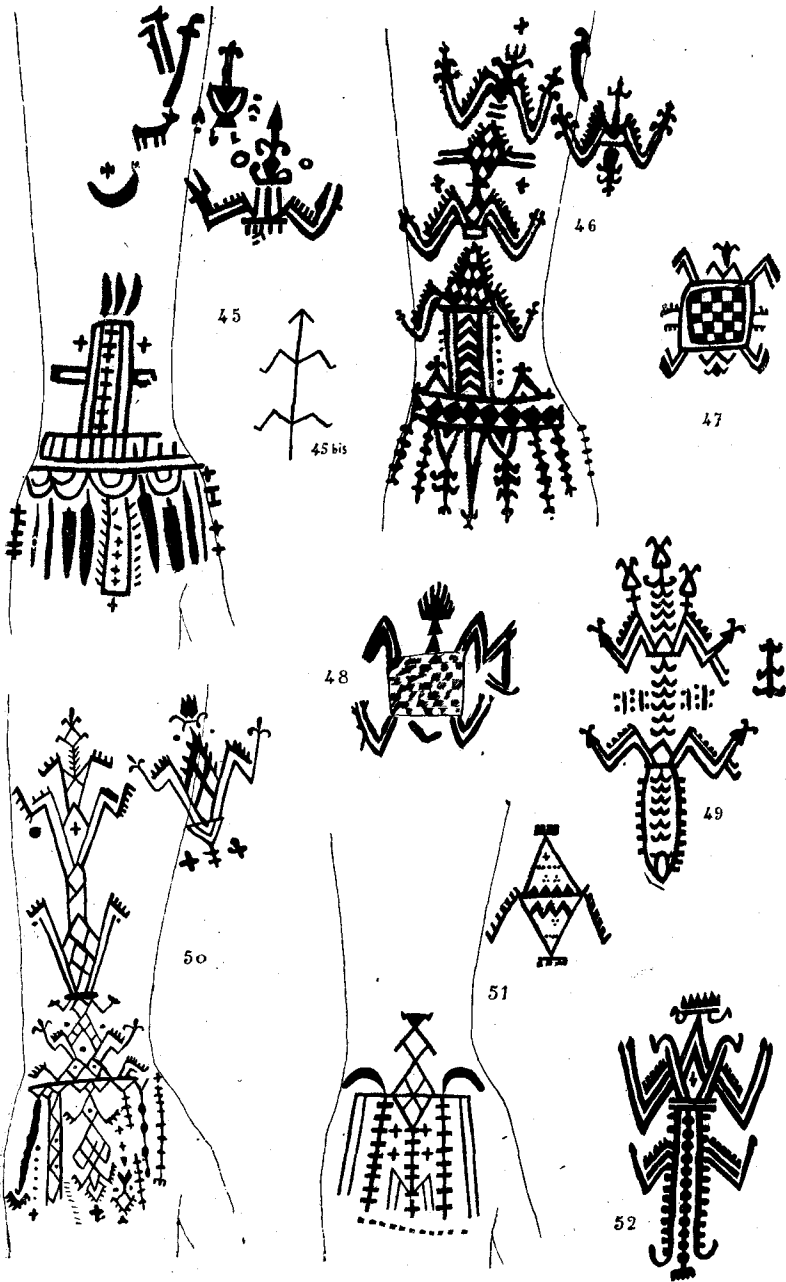
ORNEMENTATION ET STIGMATES TÉGUMENTAIRES CHEZ LES INDIGÈNES DE L'AFRIQUE DU NORD

PLANCHE IV

EXPLICATION DE LA PLANCHE IV.

Avant-bras et main.

45. — Le dessin a été déroulé. La partie supérieure est à la face antérieure de l'avant-bras, l'inférieure à la face postérieure du poignet et de la main. En haut, objets ayant trait aux principales occupations du Bédouin : sabre et pistolets, chaîne, croissant, c'est-à-dire la guerre, la vie pastorale, la religion. La figure sur le côté qui est insolite paraît représenter un vase ou un homme. Sur le croissant, la croix a été placée pour l'étoile habituelle. A droite, petite djerida en forme d'oiseau, accostée de deux cercles. Djerida de l'avant-bras réduite à un panneau encadrant une hampe cruciée. Noter les *trois* hastes de l'extrémité céphalique, les croix, — la figure a elle-même la forme générale d'une croix, — la série d'oves à l'union de la partie droite avec la partie évasée du membre, la différenciation très curieuse des rayons métacarpiens, disposés parallèlement aux os, avec prédominance de l'ornement placé sur le médius, les deux cyprès et l'encadrement formé par la hampe cruciée d'un côté, une ligne de croix de l'autre, ce qui montre les analogies de ces signes.
- 45bis. — Tatouage en forme de lézard, très fréquemment employé chez les femmes des Ouladali.
46. — Grande djerida flanquée de son satellite, qui est bien nettement sur la petite figure le motif principal, répété trois fois sur la grande, avec des variantes. Noter la forme d'oiseau héraldique du satellite, le « peigne » de l'appendice céphalique, les croix qui entourent la première, près du poignet, les chevrons cruciés rappelant le triangle dit de Tanît. La série de losanges qui, comme les oves, est en sculpture un motif de corniche, sur le poignet. Les rayons du métacarpe avec différenciation du médian. Un sabre sépare les deux figures.
- 47 et 48. — Montrent la stylisation de la tortue. L'écaille a été représentée par un carré, les plaques par un damier; les pattes forment des ornements symétriques ainsi que la tête et la queue. Cette constatation est intéressante parce qu'elle permet de voir de quelle manière, par une tendance à la régularisation, la djerida de l'avant-bras a pu prendre sa forme actuelle en dérivant de la représentation du lézard, de même pour le « scorpion » de la jambe.
49. — Remarquable par ses trois petites figures triangulaires. Noter la forme elliptique de la « queue », parce qu'elle n'est pas influencée par le voisinage de dessins au poignet. Le satellite est ici extrêmement réduit et sans rapports avec la grande figure.
50. — Dessin très grêle révélant la main d'un tatoueur urbain qui, cette fois, a copié des motifs berbères. En dehors de la gracilité des traits, ceux-ci prennent l'aspect des palmettes, des fleurs, etc., qu'on retrouve sur les tatouages modernes, montrant avec quelle facilité l'artiste transforme inconsciemment son modèle, lorsqu'il en a perdu le sens, ce qui a pu se produire pour le tatoueur berbère quand il n'a plus su que certains des tatouages qu'il figurait représentaient le lézard ou le scorpion.
51. — Djerida de l'avant-bras très réduite, le satellite ayant gardé ses proportions habituelles.
52. — Djerida rappelant tout à fait le dessin de jambe qui porte le même nom. Évidemment, et exceptionnellement, c'est de celui-ci que l'artiste s'est inspiré. On remarquera que dès que cette figure en forme de scorpion a changé de place, sa forme s'est modifiée, la « queue » s'est raccourcie et surtout élargie, en raison de la plus grande largeur du méplat où elle a été tracée.



D^r CARTON

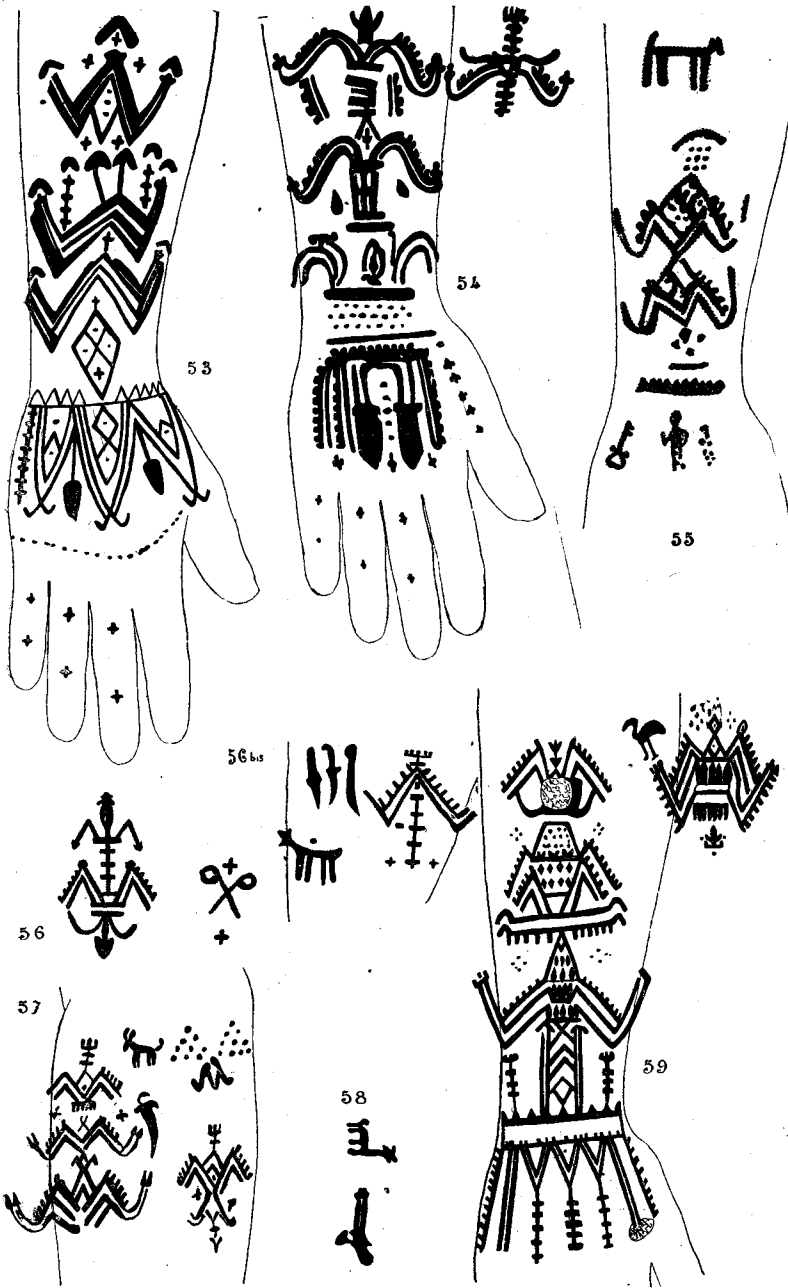
ORNEMENTATION ET STIGMATES TÉGUMENTAIRES CHEZ LES INDIGÈNES DE L'AFRIQUE DU NORD

PLANCHE V

EXPLICATION DE LA PLANCHE V.

Avant-bras et main.

53. — Djerida bien typique, mais déformée par l'inhabileté de l'artiste. Elle a tous les caractères du tatouage de tente : épaisseur des lignes, nombreuses croix, etc. L'appendice céphalique, en forme de dard, a la forme d'un croissant. La digitation si remarquable de la main offre des rayons et forme deux cônes munis de deux petits appendices, rappelant encore la figure dite de Tanît. Couples de croix sur les doigts, en deux rangées de *trois*
54. — Forme ondulée des appendices latéraux. Sur la main *trois* rangées de *trois* croix. Satellite de la djerida en forme d'oiseau héraldique, avec « tondeuse » céphalique.
55. — Produit d'un artiste très inexpérimenté : chèvre; sur la main, bonhomme entre deux clefs. Ces trois figures étant disposées comme des rayons métacarpiens. Une ligne de dents de loup forme un demi bracelet au poignet.
56. — Petite djerida en forme d'insecte.
- 56bis. — Remarquable par les signes qui remplacent la grande djerida, la petite seule persistant : triade du yatagan, du poignard et du coutelas ; chèvre ; ciseaux entre deux croix
57. — Sur le segment inférieur de la djerida se trouve un signe en forme du triangle dit de Tanît. Remarquer la croix, le sabre, la chèvre, le trident à l'extrémité céphalique avec, au-dessous de lui, la « tondeuse », tous deux emblèmes du *Khamsa* (main de Fathma) déformé. Triangle de points simplement curatif.
58. — Chèvre, paire de pistolets.
59. — Jolie djerida avec cicatrice ronde de feu à son extrémité céphalique. Sous le satellite, objet en forme de fleuron; à sa gauche, flamant (oiseau abondant dans les nombreuses selikhas ou lagunes salées du littoral). Rond de feu à la main.
-



Dr CARTON

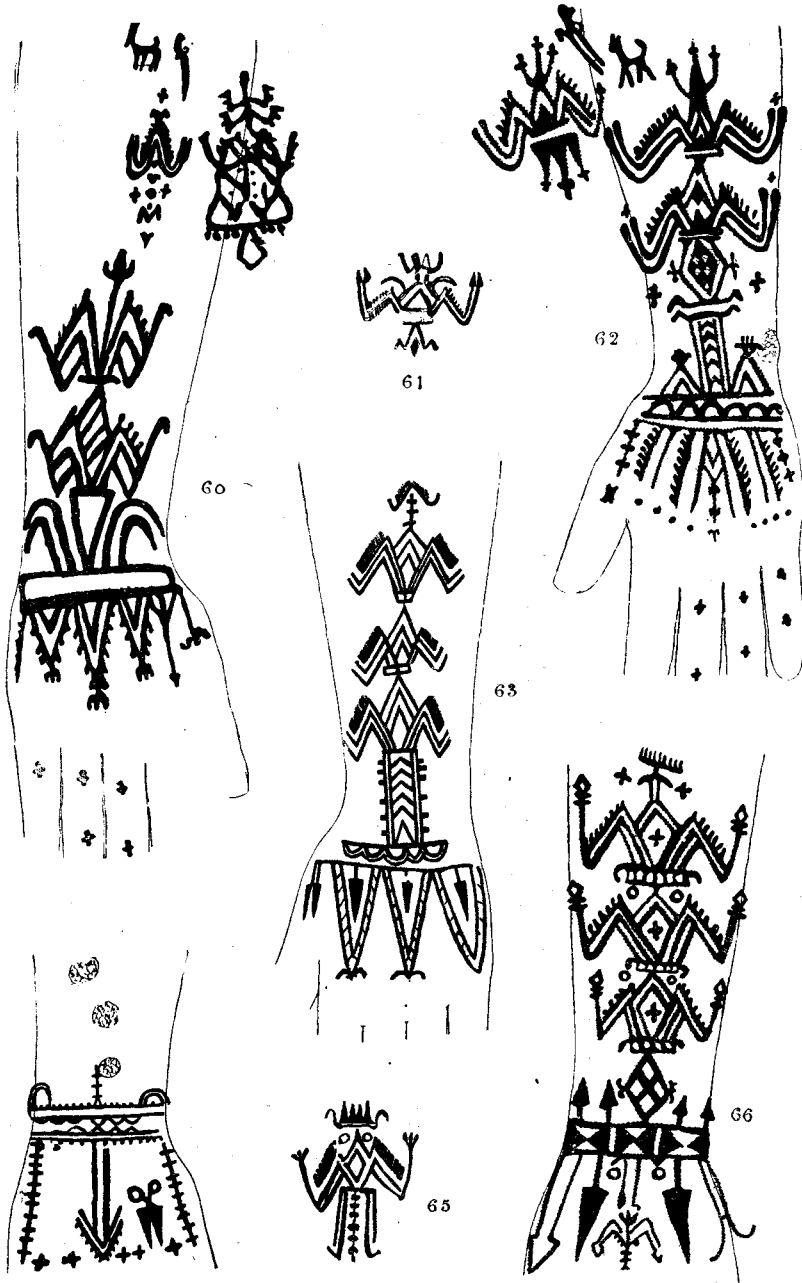
ORNEMENTATION ET STIGMATES TÉGUMENTAIRES CHEZ LES INDIGÈNES
DE L'AFRIQUE DU NORD

PLANCHE VI

EXPLICATION DE LA PLANCHE VI.

Avant-bras et main.

60. — Il y a deux satellites, dont un de forme bizarre.
 61. — Petite djerida qui se trouvait seule sur un avant-bras.
 62. — Les appendices latéraux de la djerida, au lieu d'être coudés, sont courbés, rappelant les formes stylisées du serpent, de l'hydre, etc. Appendice céphalique pourvu de trois croix, de même que celui de son satellite. Cette figure rappelle les trois cônes des stèles puniques de Licybée et d'El Kenissia. Nombreuses croix. Canaux, motif de corniche, à l'union de la partie droite et de la partie évasée. Deux rangées de *trois* croix sur les doigts. Paire de pistolets. Chèvre. Cicatrice de feu au poignet.
 63. — Djerida simplifiée réduite à ses éléments essentiels : trois paires d'appendices coudés (où les crêneaux sont remplacés par des lignes de fanions), réunis par des cônes formant trois étages.
 64. — Cicatrices de feu, mais pas de djerida au poignet. Rayons de la main réduits à trois. Le nombre de croix est égal à celui des doigts.
 65. — Curieuse djerida presque anthropomorphe rappelant certaines figurations mycéniennes : diadème, yeux, bras et membres inférieurs.
 66. — Très belle djerida : tondeuse, croix, cyprès, bracelets.
-



Dr CARTON

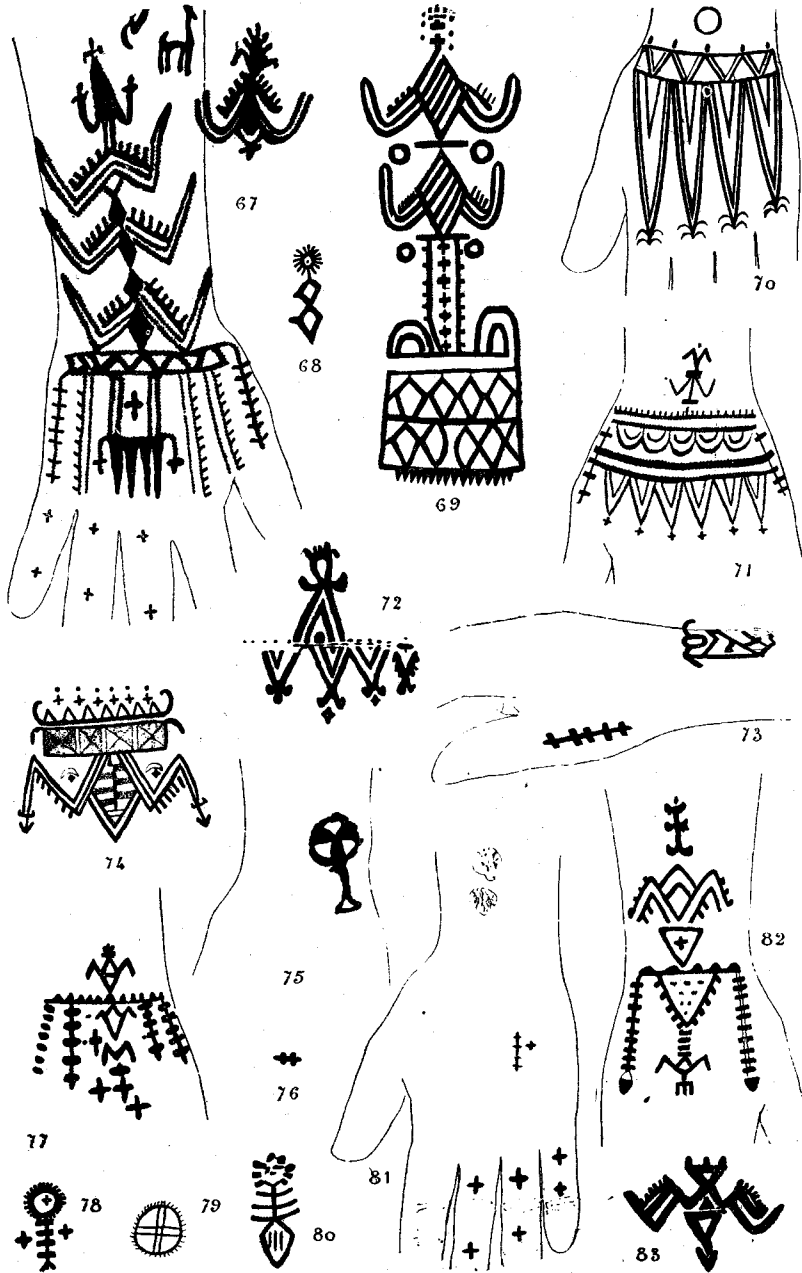
ORNEMENTATION ET STIGMATES TÉGUMENTAIRES CHEZ LES INDIGÈNES
DE L'AFRIQUE DU NORD

PLANCHE VII

EXPLICATION DE LA PLANCHE VII.

Avant-bras et main.

67. — Djerida, son satellite, sabre, chèvre (ou gazelle), appendice céphalique avec *trois* croix dont la médiane, surmontant une croix, rappelle encore la figure dite de Tanit. Deux rangées de *trois* croix à la main.
 68. — Petite caba ou tatouage rond sur une saillie osseuse (base du pouce).
 69. — Forme originale. Cercles.
 70. — Le cercle du poignet a peut-être été inspiré par les ronds de feu si fréquents en cette région. Rayons métacarpiens remarquables.
 71. — Djerida embryonnaire. Chevrons cruciés rappelant l'emblème triangulaire.
 72. — Forme rappelant le même emblème, avec des croix.
 73. — Forme insolite, probablement curative, sur le poignet, où elle s'accompagnait de pointes de feu. Sur le pouce, hampe chevillée, pour un effort.
 74. — Joli tatouage de main avec « bracelet détaillé ». Croix surmontées de points, croix embrassées par le croissant renversé.
 75. — Mengala (cadran) ou tatouage de saillie osseuse ronde.
 76. — Tatouage curatif (?) sur le pouce.
 77. — Tatouage de main, avec croix.
 - 78 et 79. — Mengala curatifs pour apophyses osseuses sphériques.
 80. — Tatouage appelé *carrouba* (fruit de caroubier ?)
 81. — Ronds de feu au poignet. Croix et hampe chevillée sur la main pour un effort. Deux rangées de *trois* croix sur les doigts.
 82. — Djerida simplifiée. Croix sur un *triangle*. Sur la main, croix surmontée de deux appendices et d'une tête en forme de peigne.
 83. — Petite djerida.
-



Dr CARTON

ORNEMENTATION ET STIGMATES TÉGUMENTAIRES CHEZ LES INDIGÈNES DE L'AFRIQUE DU NORD

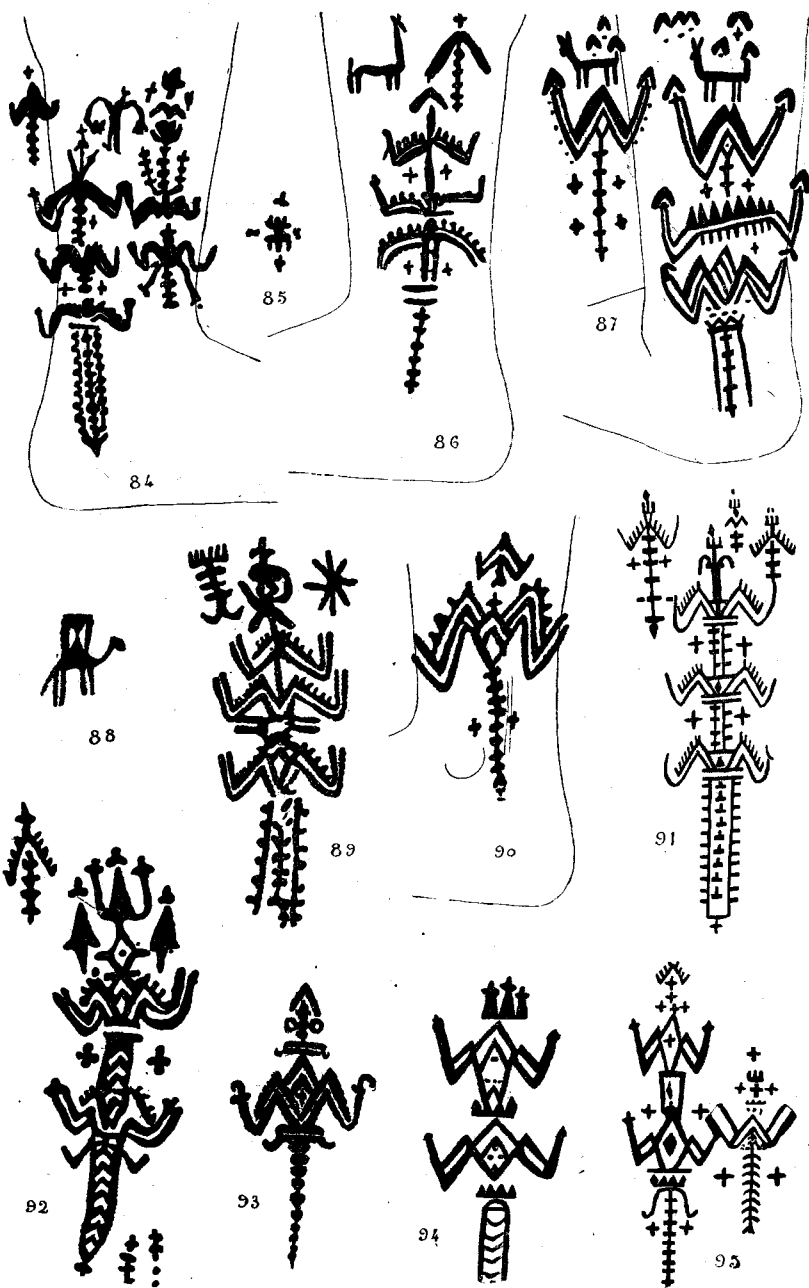
PLANCHE VIII

EXPLICATION DE LA PLANCHE VIII.

Jambe.

Remarquer l'ensemble de dessins rappelant la forme du scorpion. Comme à l'avant-bras, la djerida est habituellement accompagnée d'un satellite. Elle en a même, ici, quelquefois deux.

- 84. — Nombreuses croix. Appendice caudal long et annelé.
 - 85. — Petite djerida sur le côté externe d'une jambe.
 - 86. — Remarquable par l'opposition des coudes des appendices latéraux, disposés comme les pattes de certains insectes, forme grêle et en chapelet de la queue, tout à fait comme celle du scorpion. Plusieurs croix.
 - 87. — Nombreux chevrons renversés sur des points ou des croix. Nombreuses croix.
 - 88. — Chameau avec son baldaquin.
 - 89. — Belle djerida avec deux satellites, l'un en forme de « tondeuse », l'autre en forme d'étoile.
 - 90. — Se rapproche particulièrement de la forme du scorpion, queue longue et annelée, appendices latéraux s'insérant sur un véritable thorax.
 - 91. — A trois satellites. Chez le même sujet que le n° 49 et traité de la même manière élégante. Emploi des croix et des tridents. Satellite de gauche avec appendice caudal très long, une grande paire d'appendices latéraux et un dard.
 - 92. — Forme irrégulière. Emploi de croix, de cyprès. Remarquer les deux petits appendices latéraux près de la queue.
 - 93. — Remarquable par sa forme voisine de celle du scorpion.
 - 94. — Extrémité céphalique comprenant trois cônes à tête et bras, tout à fait comme dans certaines représentations de la triade punique.
 - 95. — Noter la paire de tout petits appendices latéraux près de la queue et, à la tête, deux lignes de *trois* croix se coupant à angle droit.
-



D^r CARTON

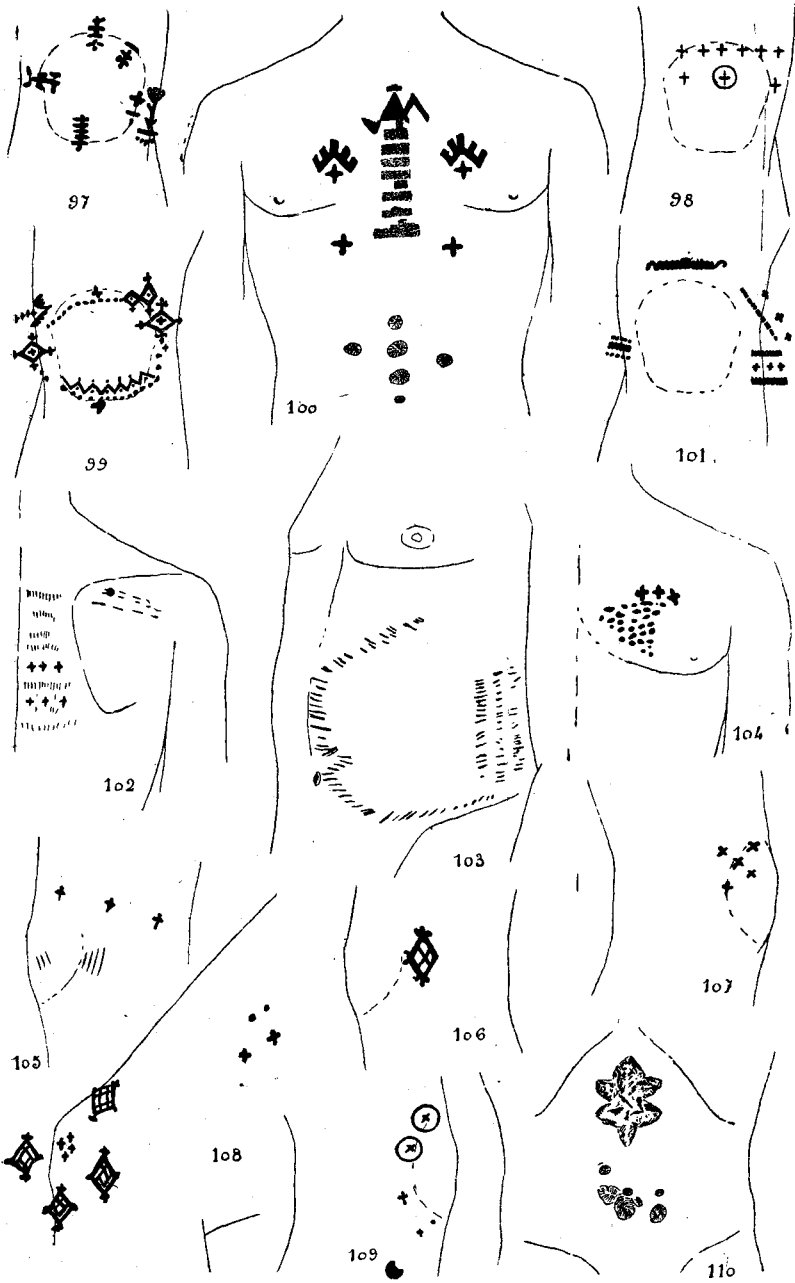
ORNEMENTATION ET STIGMATES TÉGUMENTAIRES CHEZ LES INDIGÈNES DE L'AFRIQUE DU NORD

PLANCHE IX

EXPLICATION DE LA PLANCHE IX.

Tatouages médicaux, scarifiés, pointes de feu.

97. — Genou (la ligne légère tracée sur les genoux indique le contour de la rotule). Double croix et hampes cruciées.
98. — Genou : neuf (*trois fois trois*) croix dont l'une dans un cercle.
99. — Renferme à peu près toutes les formes de tatouages médicaux : ligne de chevrons, de points, de traits, croix, losanges. Les losanges sont cruciés, c'est-à-dire renforcés par des croix.
100. — Pointes de feu en croix au-dessus de l'ombilic. Tatouage de poitrine dont la forme paraît avoir été influencée par celle du sternum.
101. — Genou. Les dessins sont plus nombreux à l'endroit douloureux.
- 102 et 104. — Chez le même sujet. Pour une affection du côté gauche. Partie antérieure et postérieure : *trois* groupes de *trois* croix. Zones de scarification indiquant nettement la forme des muscles sous-jacents.
103. — Scarifications tatouées sur une rate dont elles dessinent le contour.
104. — Voir 102
105. — Groupe de *trois* croix et scarifications sur les genoux.
106. — Losange crucié sur le genou.
107. — Croix en losange de cinq croix sur un genou.
108. — Losanges cruciés et croix sur un genou ; au-dessus, sur la cuisse, croix et points.
109. — Croix seules et croix dans un cercle sur un genou.
110. — Grande cicatrice de feu en forme de double croix ou de lézard sur le haut de l'abdomen. Groupe de pointes de feu autour de l'ombilic.
-



Dr. CARTON

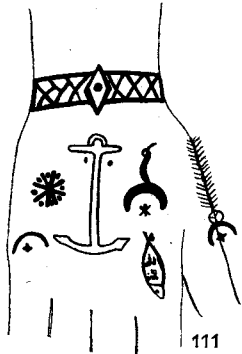
ORNEMENTATION ET STIGMATES TÉGUMENTAIRES CHEZ LES INDIGÈNES DE L'AFRIQUE DU NORD

PLANCHE X

EXPLICATION DE LA PLANCHE X.

111 à 118 : Tatouages modernes; 119 à 124 : ensemble chez un même sujet.

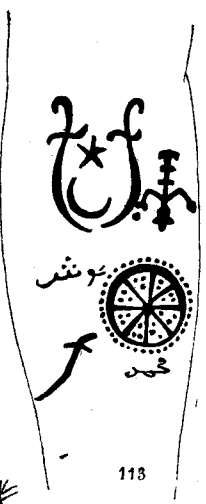
111. — Détails d'un bracelet. Signes disposés comme les rayons des métacarpiens, avec prédominance de celui correspondant au médius. Étoile, croissant sur la croix, étoile, poisson, etc.
112. — Grand tatouage de bras et avant-bras, type d'un tatouage moderne. Remarquer la petite figure de femme tatouée, la cage, la danseuse, la table accostée de vases, le lion attaché au palmier, les poissons, l'inscription.
113. — Triade de deux sabres accostant l'étoile surmontée du croissant, un nom d'homme et un nom de femme.
114. — Danseuse avec un fusil et triade formée de deux oiseaux et un poisson.
115. — Nom, numéro matricule et symbole de l'Islam.
116. — Monogramme du 4^me tirailleurs.
117. — Danseuse tenant un éventail arabe d'une main et un oiseau de l'autre avec une chèvre.
118. — Fleur, clef, étoile, poisson, triade (?) formée de deux sabres entourant le croissant sous l'étoile avec un oiseau sur chacune de ses pointes.
119. — Dents de loup et croix sur l'abdomen.
120. — Signes de croix, losange de points et zone de scarification indiquant les deux groupes de muscles intéressés.
121. — Face externe du pied.
122. — Bracelet de chevrons et couronne de scarifications à la base du pouce.
123. — Croix curative à la face dorsale de la main.
124. — Croix ou losange et scarification à un genou.
-



111



112



113



114



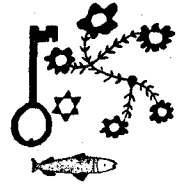
115



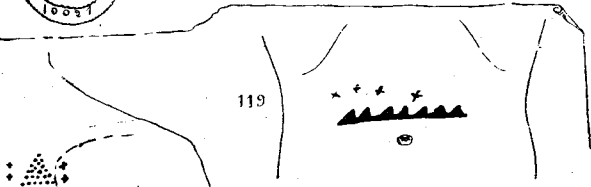
116



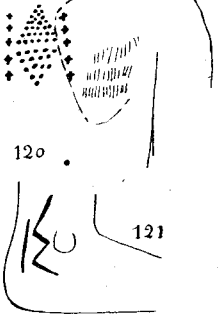
117



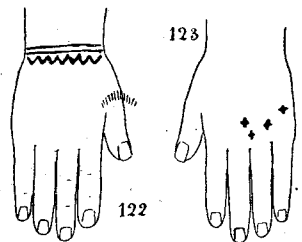
118



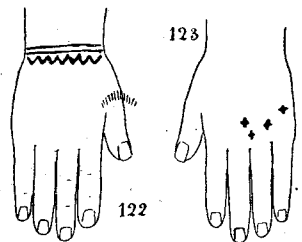
119



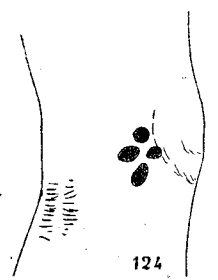
120



121



122



123

D^r CARTON

ORNEMENTATION ET STIGMATES TÉGUMENTAIRES CHEZ LES INDIGÈNES DE L'AFRIQUE DU NORD

PLANCHE XI

EXPLICATION DE LA PLANCHE XI.

Ensemble de tatouages portés par un seul sujet.

Croix sur le front (128).

Sur l'épaule, louh' (127) paraissant avoir été dessinée d'après un tatouage de main, les panneaux inférieurs correspondant aux rayons métacarpiens. Ce qui est au-dessus d'eux est emprunté à la djerida d'avant-bras. Noter les *trois triangles* de croix offrant *trois* croix sur chaque côté. Emploi fréquent du « peigne » surmontant des figures triangulaires.

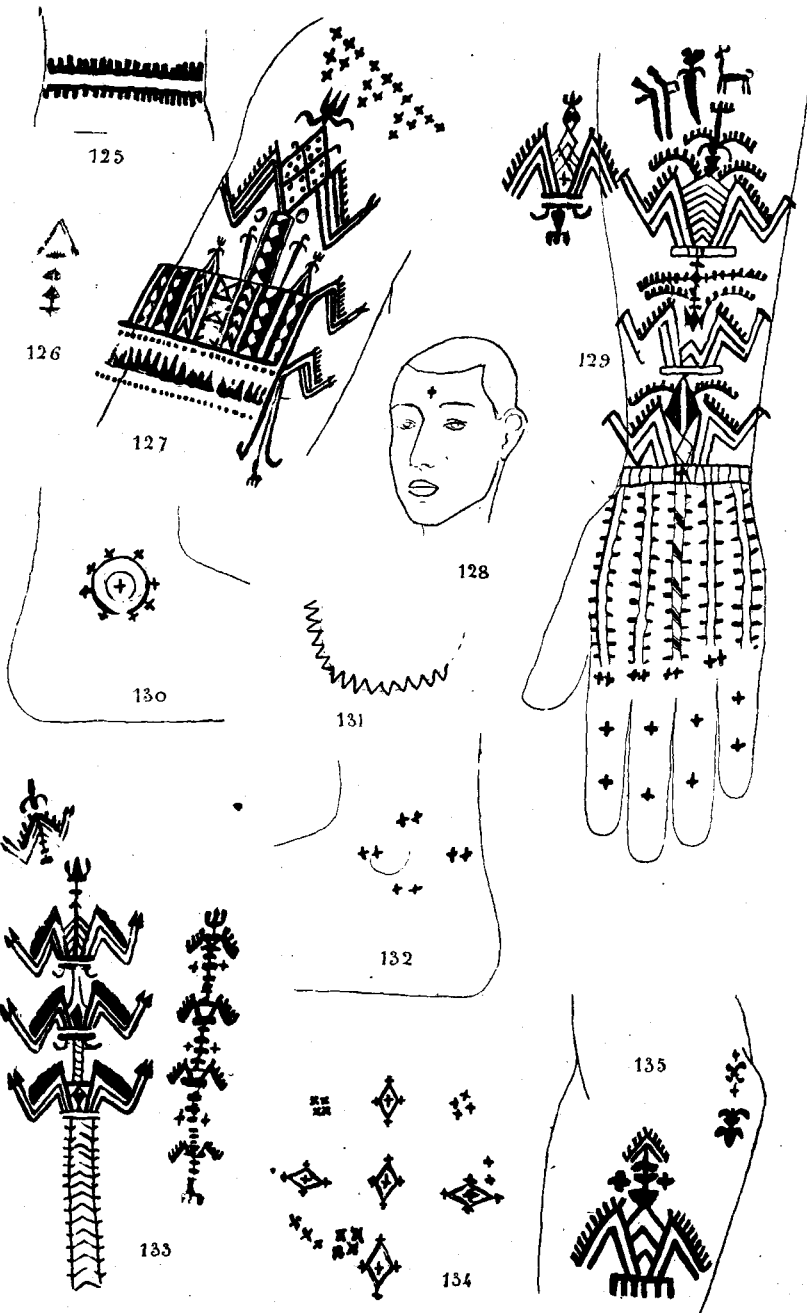
Au pli du coude (135), djerida accompagnée d'un autre petit tatouage médical.

Djerida d'avant-bras (129) avec triade formée d'un yatagan entre une paire de pistolets et une chèvre. Cinq rayons chevillés sur la main, où il y a de nombreuses croix.

Aux genoux, d'un côté (131), ligne courbe de chevrons suivant le bord inférieur de la rotule; de l'autre (134), croix de losanges cruciés ayant une croix en leur centre. Groupes de croix aux points les plus douloureux.

Djerida de jambe (133) accompagnée de deux satellites, dont l'un en forme de scolopendre.

Tatouages de pied, l'un (130) formé de croix en cercle autour d'une croix; l'autre, de quatre groupes de deux croix, disposés en croix.



D^r CARTON

ORNEMENTATION ET STIGMATES TÉGUMENTAIRES CHEZ LES INDIGÈNES DE L'AFRIQUE DU NORD